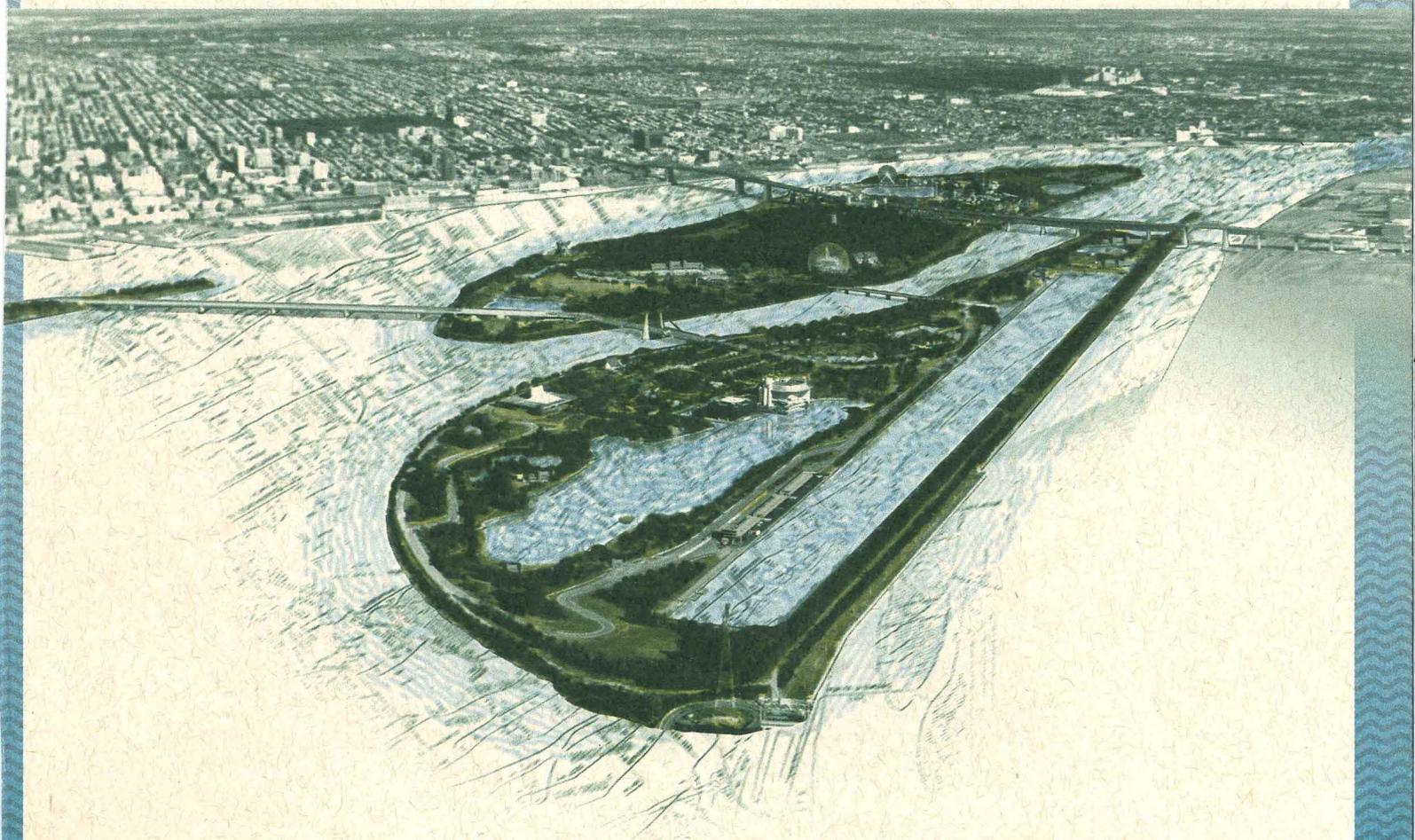


*Plan directeur de mise en valeur et
de développement du **Parc des Îles***



**Parc des Îles
de Montréal**

Ville de Montréal

Plan de développement
des Îles Sainte-Hélène
et Notre-Dame
Secrétariat général
Parc des Îles
Montréal, Québec
H3C 1A9



*Plan directeur de mise en valeur et
de développement du **Parc des Îles***

Note au lecteur

Ce document est le Plan directeur de mise en valeur et de développement des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ... le parc des îles.

Ce plan directeur intègre la majeure partie du document «Grandes orientations et Plan d'action», adopté par l'Administration municipale en janvier 1990, actualisé en relation avec l'évolution du dossier. De nouvelles études réalisées au cours des trois dernières années et la mise en oeuvre de certains projets prioritaires nous permettent de préciser certains concepts, de compléter différentes sections du document et d'introduire de nouvelles perceptions de l'aménagement.

Veillez noter que les esquisses sont présentées à titre d'illustration et sont sujettes à être modifiées lors de la mise en oeuvre des différents projets.

La Cité du Havre, la presqu'île à l'est de l'autoroute Bonaventure abritant Habitat 67 et plusieurs équipements publics, n'est pas incluse au territoire faisant l'objet de ce plan directeur. Toutefois, étant donné l'étroit lien historique, physique et fonctionnel qui l'unit aux îles, la possibilité est avancée dans ce document, d'inclure les espaces publics de la Cité du Havre au parc des îles et des propositions sont avancées touchant ce secteur. Il s'agit du parc de la Cité du Havre situé à la pointe de la presqu'île et une future esplanade sur l'avenue Pierre-Dupuy.

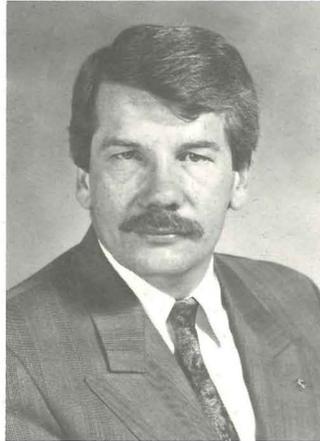
Les directions cardinales dans ce document sont celles de l'usage commun des Montréalais(es), qui fait que le boulevard Saint-Laurent est nord-sud. La réalité géographique est très différente.

Lettre du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Ancrées à quelques encablures du centre-ville de Montréal, au coeur du fleuve qui a engendré l'Amérique, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame occupent une place stratégique dans le développement de la métropole.

L'histoire, autant que la nature, a modelé les Îles pour en faire un lieu symbolique où se sont incarnés et s'incarnent toujours les préoccupations et les désirs profonds de notre collectivité. À l'occasion de l'Exposition universelle de 1967, elles auront vu naître notre désir d'ouverture sur le monde. Aujourd'hui que nous sommes préoccupés par la protection de notre environnement, elles



constituent le creuset dans lequel nous pouvons élaborer un modèle de développement durable.

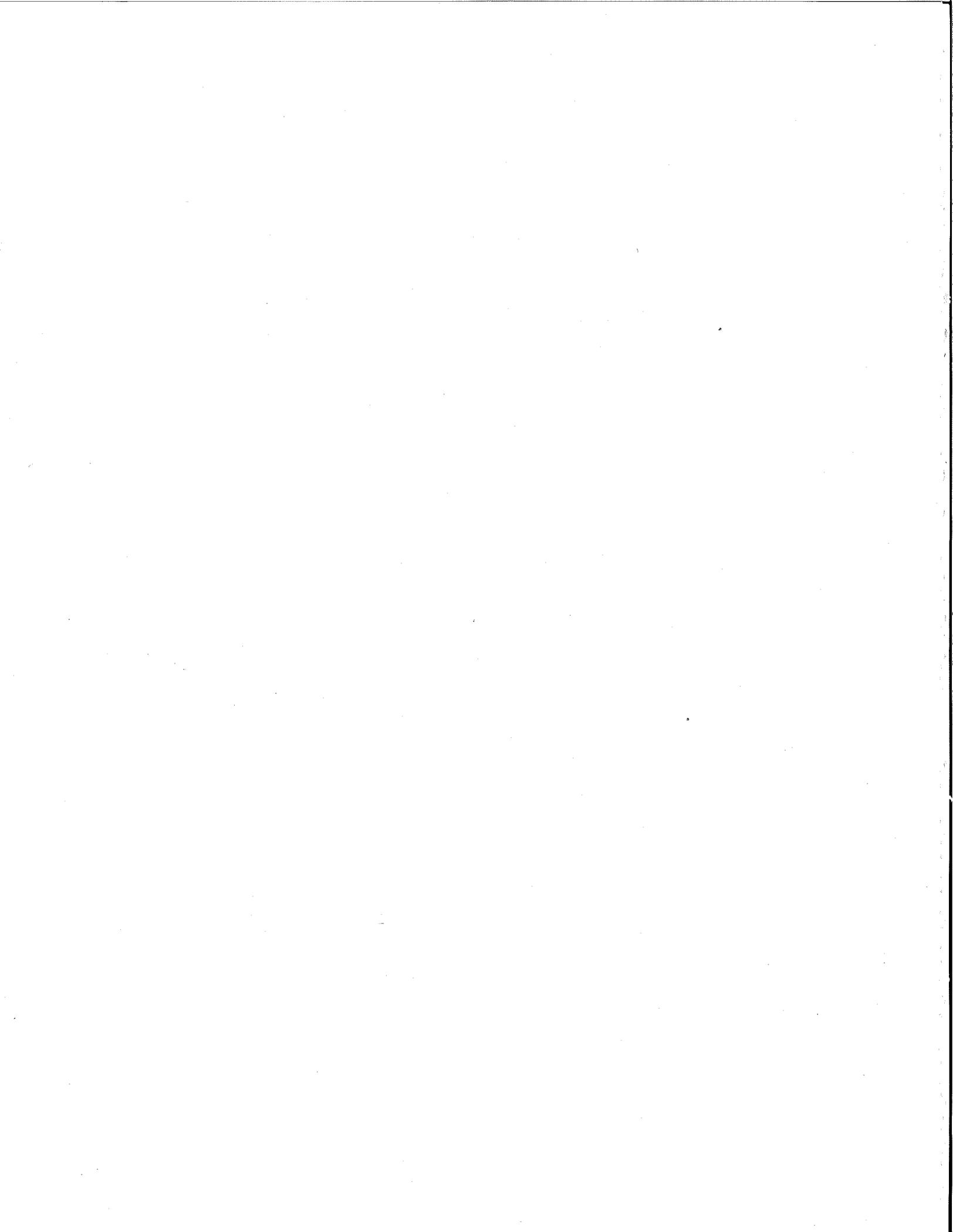
Voilà le cadre de référence dans lequel il faut situer ce Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles que je suis fier de vous présenter.

Montréal possède, maintenant, un instrument de premier ordre pour redonner tout son lustre à l'une de ses images emblématiques les plus riches.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Doré". The ink is dark and the signature is fluid and legible.

Jean Doré



Préface

Après la fermeture de Terre des Hommes, en 1981, le destin des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame est apparu problématique. Pendant trop longtemps, le développement de ce site incomparable s'était fait de façon morcelée et sans vision d'ensemble. La démolition de certains pavillons de l'Expo 67 avait laissé des secteurs entiers à l'abandon. De plus, tel quel, l'aménagement ne permettait pas de tirer parti de l'extraordinaire richesse que représente l'omniprésence du fleuve Saint-Laurent. Au cours des années, quelques initiatives ponctuelles avaient certes permis d'apporter des améliorations au site sans, toutefois, parvenir à donner à celui-ci une personnalité cohérente et achevée, à la mesure de son immense potentiel. À la fin des années 80, il apparaissait évident que des opérations à la pièce ne suffiraient pas à redresser la situation.

C'est pourquoi, en 1988, la Ville décidait de procéder à certaines études et consultations publiques qui ont permis l'élaboration du présent Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles.

Parallèlement à la poursuite de cette réflexion en profondeur, l'Administration municipale donnait le feu vert à certaines interventions sur le terrain. La première phase de mise en oeuvre du plan directeur est donc déjà presque complétée. La Ville de Montréal et ses partenaires ont ainsi veillé à la réalisation de plusieurs projets d'envergure dont l'aménagement de la plage des Îles et la transformation de la pointe sud-ouest de l'île



Sainte-Hélène en espace vert. D'ici 1994, d'autres projets devraient voir le jour comme l'implantation, dans la Biosphère, d'un centre de veille environnementale.

Le choix que nous avons fait de nous référer, dorénavant, à l'appellation «parc des Îles» pour définir l'ensemble formé des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, exprime bien la volonté de l'Administration municipale de faire de ces Îles un tout indissocié, la plaque tournante du réseau des espaces verts et des espaces bleus qui englobe les deux rives du fleuve.

Adopté par le Conseil municipal, le 5 avril 1993, le plan de mise en valeur et de développement du parc des Îles compte maintenant parmi les outils de planification dont la Ville s'est dotée, au cours des dernières années, tels que le Plan d'urbanisme, le Plan de mise en valeur du mont Royal et le Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal.

A handwritten signature in dark ink that reads "André Lavallée". The signature is fluid and cursive.

André Lavallée

Membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal
Responsable de l'aménagement,
du développement urbain et
du développement communautaire



Table des matières

Introduction	1
1. La mise en situation	3
1.1 Une signification ancrée dans l'histoire.....	4
1.2 Le positionnement régional.....	8
1.3 Les îles aujourd'hui.....	10
1.4 La problématique.....	14
2. Les grandes orientations	19
2.1 Un grand parc urbain animé: les vocations.....	20
2.2 Les principes directeurs.....	22
3. Le concept	27
3.1 L'organisation spatiale.....	28
3.2 L'espace vert et bleu.....	30
3.3 Les pôles d'activité.....	34
4. La stratégie d'intervention	41
4.1 Le développement durable.....	42
4.2 L'aménagement paysager.....	44
4.3 Les bâtiments.....	50
4.4 L'art public.....	54
4.5 L'animation et l'interprétation.....	56
4.6 Les déplacements.....	60
4.7 Les services.....	64
4.8 Les infrastructures.....	68
5. La stratégie de mise en oeuvre	71
5.1 Les critères généraux.....	72
5.2 La première phase de développement (1988-1994).....	74
5.3 La seconde phase de développement (1995 +).....	84
Conclusion	87
Liste des encadrés	88
Études et documents	89
Liste des participants	90

Démarche de planification et de consultation

Au début de 1988, l'Administration municipale prenait l'initiative de «réaliser un plan directeur pour le développement du potentiel culturel, récréologique, touristique et économique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame».

1988

Une série d'**études** est réalisée afin de mieux connaître la situation actuelle et d'évaluer le potentiel de développement des îles.

En octobre, un **appel d'idées** lancé auprès de la population donne lieu à la présentation de 232 mémoires, proposant de:

- conserver le caractère public des îles;
- répondre aux besoins culturels, sportifs et récréatifs de la population.

En novembre, des **tables rondes** regroupant les représentants d'organismes de divers milieux, proposent de:

- consacrer le site comme lieu public et mettre en valeur ses qualités naturelles;
- choisir les thèmes de la verdure et de l'eau;
- desservir prioritairement les besoins locaux sans oublier la dimension touristique.

De décembre 1988 à août 1989, un **comité d'orientation**, composé d'une quinzaine de personnes issues des milieux municipal, paramunicipal, universitaire et de l'entreprise privée, se réunit une vingtaine de fois pour élaborer les grandes orientations du plan de développement des îles en fonction des résultats des différentes activités de consultation et des études d'experts-conseils.

1989

En janvier, des **sondages** menés auprès des populations locale et régionale indiquent qu'en général elles souhaitent que les îles soient développées de manière à:

- répondre en priorité aux besoins des résidents de Montréal et privilégier principalement les familles;
- aménager un parc naturel de détente, de pratique d'activités de plein air et de découverte de la nature en offrant une gamme variée d'activités.

Les «**Orientations générales préliminaires**» sont publiées en juin 1989 et sont présentées au public à un stand de renseignements aménagé pendant l'été 1989 aux abords du métro de l'île Sainte-Hélène.

En juin, un forum regroupant principalement les participants aux tables rondes, endosse les «**Orientations générales préliminaires**» qui visent à:

- créer des pôles d'activité intégrés à un vaste espace public vert et bleu;
- adopter l'eau comme élément unificateur de l'aménagement et développer le site selon les principes du développement durable.

La poursuite des **études** permet de bonifier et de préciser les orientations ainsi que le programme d'intervention qui en découle.

La Ville commence les travaux d'aménagement d'une plage publique, la première réalisation d'une série de projets s'inscrivant dans la nouvelle vision de développement des îles.

1990

Le document «**Grandes orientations et Plan d'action**» est approuvé par le Comité exécutif de la Ville en janvier 1990.

L'essentiel des recommandations est incorporé au «**Plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie**», lequel fait l'objet d'une étude publique par le Comité-conseil d'arrondissement et est adopté en octobre 1990.

L'Administration municipale s'efforce de trouver le **financement** nécessaire à la mise en oeuvre de la première phase du plan d'action. C'est ainsi qu'un budget global de 88 M\$ est identifié, regroupant principalement les contributions financières du gouvernement fédéral et de la Ville de Montréal. En parallèle, le plan d'aménagement détaillé du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène est élaboré.

La nouvelle plage est ouverte.

1991

En janvier, le maire de Montréal, Monsieur Jean Doré, dévoile une série de projets s'inscrivant dans la **première phase du projet de développement du parc des îles** et les travaux commencent.

1992

Le 17 juillet, le Maire et le Premier ministre monsieur Brian Mulroney inaugurent officiellement le parc des îles et dévoilent la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène nouvellement aménagée, alors que les travaux de transformation de la Biosphère sont enclenchés. En décembre, la Ville et Loto-Québec annoncent la transformation de l'ancien pavillon de la France en casino.



Introduction

La montagne et le fleuve... Ces deux éléments ont toujours identifié Montréal, aussi bien géographiquement que symboliquement. Vers la fin du siècle dernier, l'administration municipale décidait de préserver une partie importante du mont Royal pour créer un des grands parcs urbains d'Amérique. A peu près à la même époque, l'île Sainte-Hélène devenait parc public, un lieu d'évasion au beau milieu du fleuve dont plusieurs générations de Montréalais (es) ont agréablement tirés profit.

Un siècle plus tard, l'administration municipale entend poursuivre, dans le même esprit, l'aménagement du parc des Îles, nouveau nom des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, pour en faire un endroit prestigieux et significatif. Couvrant 268 hectares, ce parc est le plus grand de la ville de Montréal. Situé au coeur de la métropole et desservi par le métro, il offre une vue saisissante sur le centre-ville tout en créant un lien très intime avec le fleuve Saint-Laurent.

La vision exprimée dans ce plan directeur propose de concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure, comptant parmi les plus importants du Québec.

Composé de cinq chapitres, il débute par une mise en situation qui situe les Îles dans leur contexte historique et géographique, les décrit et fait ressortir les principaux éléments de la problématique de leur mise en valeur. Les chapitres qui suivent présentent une vision à long terme de l'avenir des Îles et proposent différentes mesures d'aménagement et de développement qui mèneront à l'atteinte des objectifs fixés. Finalement, le cinquième chapitre présente la stratégie de mise en oeuvre poursuivie et la liste des interventions retenues selon deux échéanciers traduisant des visions à court et à long terme.



La mise en situation

De forteresse militaire à grand parc public, l'Île Sainte-Hélène devient avec l'Île Notre-Dame, un site d'événements internationaux. La situation géographique et la reconnaissance des Îles comme pôle touristique consolident leur rôle d'espace vert ouvert sur le fleuve. Ponctué de nombreux équipements et pavillons, le site subit les contraintes liées à son insularité. L'aménagement des Îles reste à compléter afin qu'elles puissent développer pleinement leur potentiel.



1.1 Une signification ancrée dans l'histoire

Le présent et l'avenir des Îles sont conditionnés par leur histoire de trois façons:

- elles constituent un lieu historique d'une importance majeure, depuis les débuts de la colonie jusqu'aux grands événements internationaux contemporains;
- elles agissent, depuis nombre d'années, comme un lieu d'évasion, à cause de leur situation particulière au milieu du grand fleuve;
- elles nous lèguent un héritage patrimonial composé de nombreux témoins historiques.



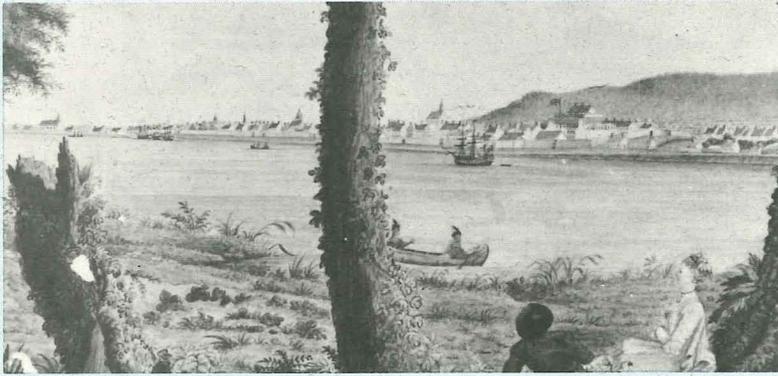
La signification historique du site découle, entre autres, d'événements tels que l'Expo 67.

Un lieu historique: Attachés à l'histoire des Îles, les Montréalais (es) leur attribuent une signification toute particulière, hautement symbolique.

C'est à l'île Sainte-Hélène que, lors de la capitulation de 1760 devant les Anglais, Lévis ordonna à tous ses bataillons de brûler les drapeaux régimentaires. C'est là également que le gouverneur anglais Guy Carleton dut, en 1775, affronter des envahisseurs américains. À compter de 1820 environ, le lieu prit une grande importance stratégique pour la protection du pays. D'importantes installations militaires y furent érigées à cette fin. Plusieurs existent toujours et ont été restaurées.

Plus récemment, remodelées de main d'homme pour leur plus grande partie, les Îles contribuèrent à l'image de marque de Montréal sur la scène internationale. Expo 67, dont le succès fut à la mesure de sa valeur, cristallisa l'attention mondiale. L'espace d'un été, plus de 50 millions de visiteurs parcoururent les Îles, transformées en microcosme de la civilisation humaine. Vinrent ensuite les Jeux de la 21e olympiade, pour lesquels on construisit un bassin olympique dans l'île Notre-Dame, puis le Grand Prix du Canada de Formule 1, les Florales internationales, les grandes expositions internationales au Palais de la Civilisation et le Concours international d'art pyrotechnique. Ces temps forts de la vie des Îles en font depuis plus de vingt ans la vitrine internationale de Montréal.

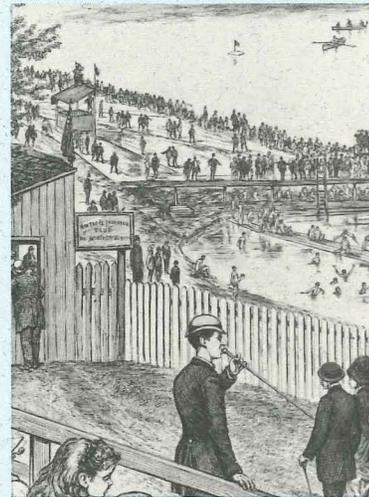
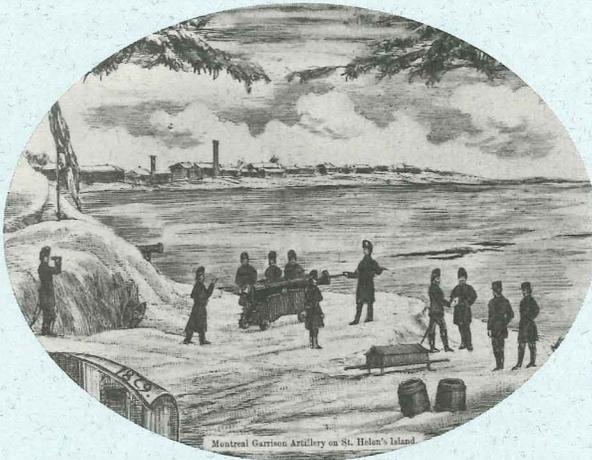
Dates importantes



Vue de Montréal à partir de l'Île Sainte-Hélène, peint en 1762 (ci-contre).

La garnison de l'Île Sainte-Hélène en 1879 (en bas à gauche).

Le Montreal Swimming Club en 1877 (en bas à droite).



1611

L'île Sainte-Hélène est ainsi nommée par Samuel de Champlain

1657-1826

Concession, ferme famille Le Moyne

1818

Achat de l'île par le gouvernement britannique; construction d'une citadelle

Depuis 1874

Utilisation comme parc public

1885-1939

Traversiers réguliers

1908

Achat par la Ville de Montréal

1930

Ouverture du pont Jacques-Cartier

1936

Aménagement par l'architecte paysagiste Frederick Todd

1963-67

Élargissement de l'île Sainte-Hélène et création de l'île Notre-Dame

1967

Expo 67 - Exposition universelle

1968-1981

Exposition annuelle

1976

Aménagement du bassin pour les Jeux olympiques

1978

Construction du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand Prix du Canada

1980

Floralies internationales dans l'île Notre-Dame

1982

Première Fête des neiges

1985

Premier Concours international d'art pyrotechnique à La Ronde

1985

Inauguration du Palais de la Civilisation

1988-1993

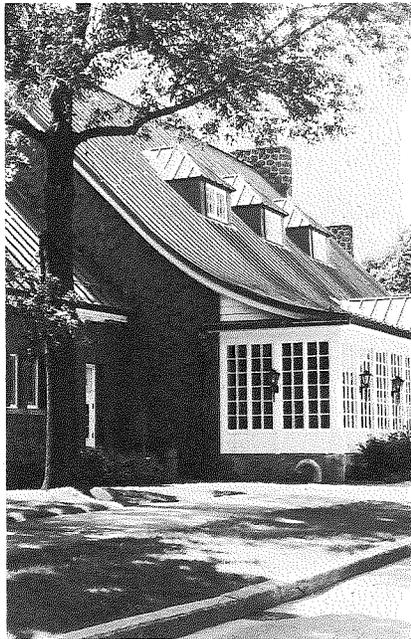
Élaboration et mise en oeuvre du Plan directeur du parc des Îles



Déjà au XIX^e siècle, l'île Sainte-Hélène constitue un lieu d'évasion.

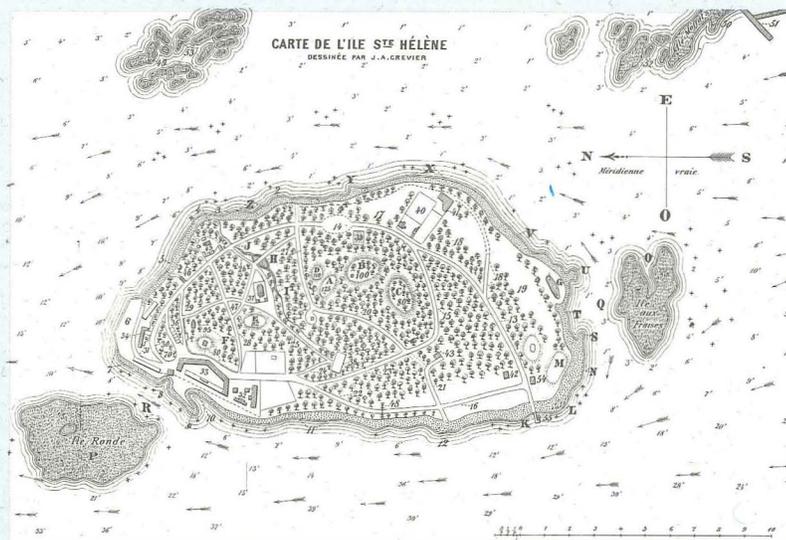
Un lieu d'évasion: Les quelque cinquante années au cours desquelles les forces impériales ont été stationnées dans l'île Sainte-Hélène ont constitué un véritable présage. Étant interdite à tous sauf aux invités officiels, et difficile d'accès, l'île constituait une attraction mystérieuse et fascinante pour la majorité des Montréalais (es). Les rares visiteurs civils revenaient enchantés du site insulaire, de sa verdure, de son aspect sauvage, du fleuve...et du refuge merveilleusement silencieux que l'île constituait, loin de la suie, de la poussière et du bruit de la ville.

C'est à compter de 1874 que l'île Sainte-Hélène devint utilisable comme parc public, lieu privilégié de promenade et de pique-nique. Un traversier fut mis en fonction en 1885. L'endroit, premier parc public d'envergure destiné aux classes ouvrières, est rapidement devenu un lieu très animé. Depuis lors, une tradition d'usage s'est instituée graduellement, tradition consacrée par la réalisation du parc Hélène-De Champlain, entreprise en 1936 selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick Todd. On vient aux Îles pour leur charme, pour s'évader du quotidien, pour prendre contact avec la nature, pour voir, entendre et sentir le fleuve Saint-Laurent. Encore aujourd'hui, les activités et les aménagements qu'on y retrouve se distinguent nettement du milieu urbain.

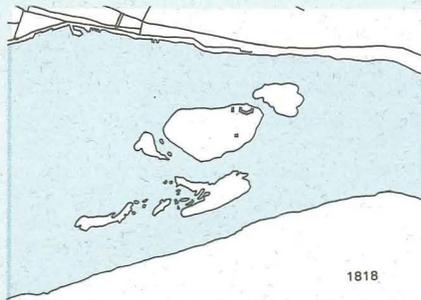


L'histoire nous a légué des bâtiments intéressants tels que celui qui abrite le Restaurant Hélène de Champlain.

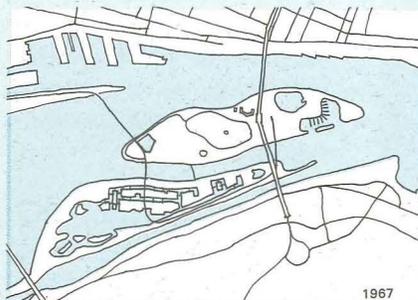
Un héritage: Ces événements, ces aménagements, ces traditions constituent l'héritage des Îles, un patrimoine à mettre en valeur. Le site est ponctué d'oeuvres architecturales témoignant de son rôle militaire d'antan ou rappelant l'Expo 67. L'intérêt patrimonial et archéologique du lieu apparaît majeur. Le parc Hélène-De Champlain (la partie centrale de l'île Sainte-Hélène), dans ses éléments bâtis autant que paysagers, constitue également une pièce maîtresse de notre patrimoine collectif.



Carte de l'île Sainte-Hélène dessinée par J. A. Crevier, 1876.



Jusqu'au début des années 60, les limites de l'île Sainte-Hélène correspondaient à la partie centrale de l'île telle qu'on la connaît aujourd'hui. À l'ouest et à l'est de cette dernière se trouvaient deux autres petites îles, nommées l'île Verte et l'île Ronde.

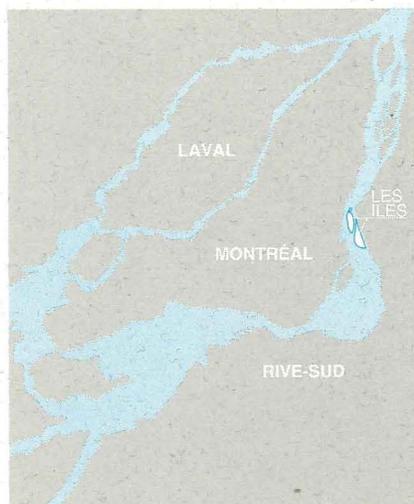


C'est en 1963 que sont entrepris d'importants travaux de dragage en vue d'agrandir l'île Sainte-Hélène et de créer l'île Notre-Dame, en prévision de l'Exposition internationale de 1967. Ces anciennes îles ont été profondément creusées pour prélever le matériel qui permit la création des digues délimitant le prolongement de l'île Sainte-Hélène. L'espace entre les nouvelles digues et les anciennes rives des deux petites îles fut rempli avec les produits d'excavation provenant de la construction du métro de Montréal et du dragage du fleuve.

Les coeurs évidés des anciennes îles Verte et Ronde correspondent aujourd'hui aux lacs des Cygnes et des Dauphins. La création de l'île Notre-Dame, quant à elle, résulte principalement du dragage des bords-fonds le long de la Voie maritime du Saint-Laurent et d'une île à fleur d'eau: l'île Moffat. Sa construction fut complétée, à l'exemple de l'île Sainte-Hélène, par le déblai du métro et le dragage du fleuve.

1.2 Le positionnement régional

On oublie trop souvent que la région montréalaise se compose d'un impressionnant archipel situé au milieu du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les Grands-Lacs et l'océan atlantique. Les Îles de Montréal et de Laval regroupent à elles seules près du tiers de la population québécoise. Quant à elles, les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame constituent l'une des composantes d'un chapelet de petites Îles sillonnant le fleuve jusqu'à Sorel.



La situation métropolitaine: Offrant une charnière verte entre Montréal et la Rive-Sud, et situées au coeur d'un vaste réseau de navigation de plaisance, les Îles sont, par essence, un lieu d'intérêt métropolitain. Situées en face du Vieux-Port et du centre-ville, les Îles sont devant des zones en voie de transformation. Les berges montréalaises, encore récemment toutes dédiées à des fonctions industrielles et portuaires, accueilleront bientôt résidences, commerces et activités culturelles. Bordées sur leur flanc sud par la voie maritime du Saint-Laurent, les Îles côtoient l'important réseau d'espaces verts de la Rive-Sud composé principalement de la promenade René-Lévesque, du parc Marie-Victorin et du parc des Îles-de-Boucherville. Ces espaces sont reliés entre eux par un vaste réseau de pistes cyclables et piétonnières auquel sont déjà partiellement intégrées les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.



Le cadre municipal: Les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame sont incluses au territoire de la Ville de Montréal, aux limites des villes de Longueuil et de Saint-Lambert, toutes deux sises sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Au niveau municipal, les Îles se situent à l'intérieur de l'arrondissement Ville-Marie, lequel s'étend du mont Royal aux Îles, et des rues Atwater à Amherst.

La Ville de Montréal a élaboré une planification d'ensemble pour l'amélioration et le parachèvement de son réseau d'espaces publics qui distingue divers niveaux d'intervention complémentaires, notamment les parcs locaux et les lieux publics, les grands parcs d'arrondissement et d'envergure régionale, les parcours récréatifs de promenade et de découverte (réseau vert et réseau des voies cyclables), les rives et plans d'eau. Les Îles constituent un grand parc d'envergure régionale.

La plupart des grands parcs doivent faire l'objet de travaux importants pour les restaurer, pour en compléter l'aménagement ou encore pour améliorer leur accessibilité et leur intégration au milieu urbain avoisinant. Plusieurs de ces grands parcs ont fait l'objet de processus de planification particuliers. Il importe de valoriser la spécificité de chaque grand parc, de façon à constituer un réseau diversifié minimisant les redondances en termes

La pointe sud-ouest de l'Île Sainte-Hélène en 1990, avant les travaux d'aménagement découlant de ce plan.



d'équipements et d'activités. Par exemple, la situation unique des Îles permet d'offrir un accès privilégié au fleuve au coeur de la plus forte concentration de population de la région métropolitaine. Par ailleurs, cette nécessité d'intervenir concurremment dans plusieurs grands parcs montréalais influencera évidemment le rythme d'intervention de chacun d'eux.

Les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame forment également l'un des cinq pôles touristiques montréalais reconnus pour leur force d'attraction, comme des destinations de choix et identifiés dans les guides touristiques internationaux. Singulièrement, les Îles côtoient un autre pôle touristique de prestige, le Vieux-Montréal - Vieux-Port. La très grande concentration de ces activités touristiques aux limites du centre-ville constitue un atout enviable pour la Ville de Montréal.

Enfin, une analyse du rôle particulier que les Îles pourraient jouer dans le cadre de ces plans et politiques municipales suggère que:

- les Îles soient utilisées principalement comme espace vert pour améliorer la qualité de vie, particulièrement au coeur de la ville, et pour aider à soulager la grande pression d'utilisation que subissent les autres grands parcs centraux;
- soit privilégié le rôle particulier qu'elles pourraient jouer comme fenêtre sur le fleuve et la ville;
- soit privilégié le rôle complémentaire et contrastant que les Îles et le mont Royal jouent en tant qu'éléments géographiques définissant Montréal et en tant que grands espaces libres aux deux limites du centre-ville et au coeur de la métropole.

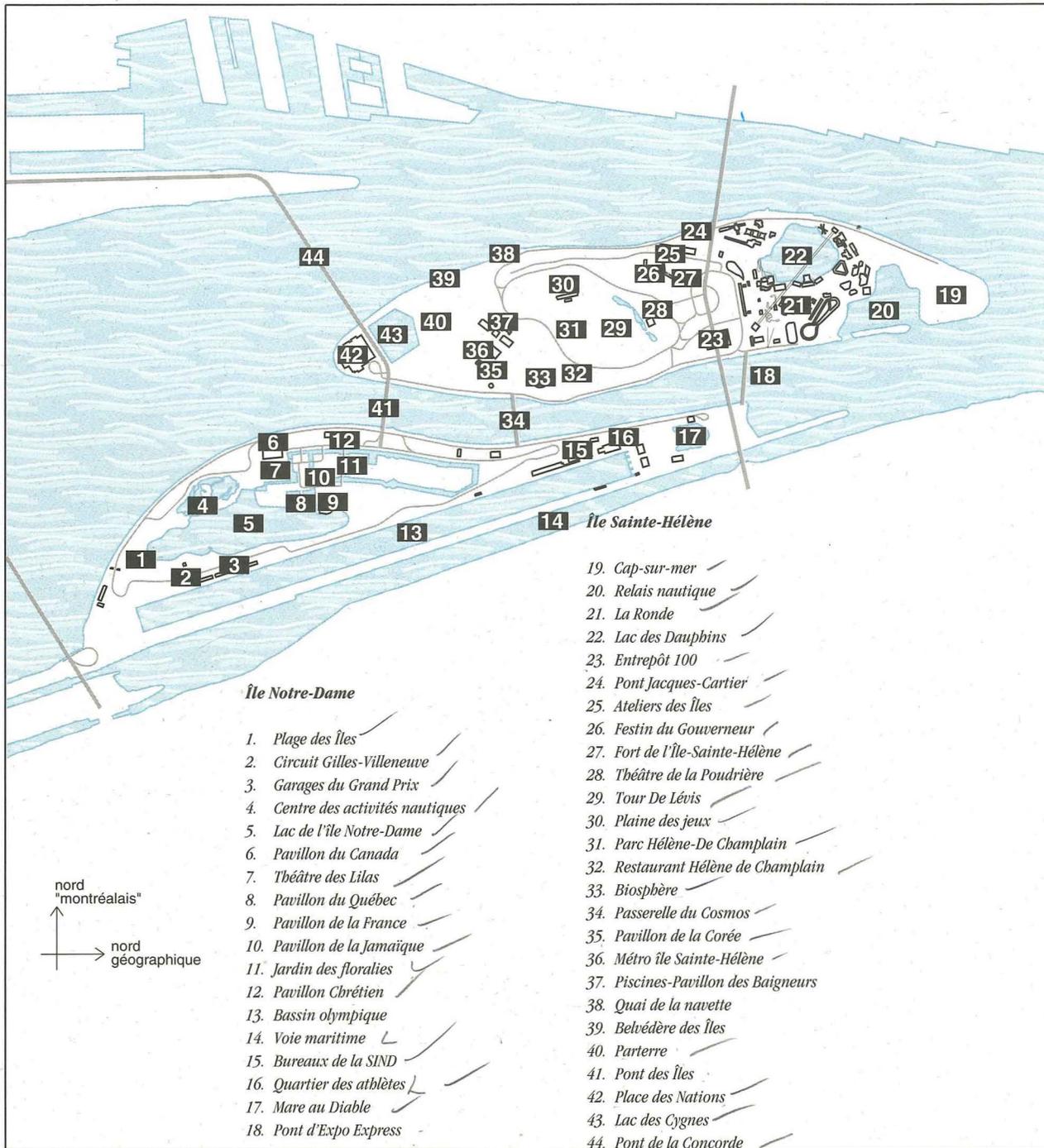
1.3 Les Îles aujourd'hui



Le site couvre 268 hectares et se déploie sur quatre kilomètres de long et sur une largeur maximale d'un kilomètre. Chacune des Îles occupe environ la même superficie. L'île Notre-Dame se caractérise par sa forte proportion de plans d'eau, ceux-ci occupant plus de 40 % de sa surface. Les Îles sont reliées à Montréal et à la Rive-Sud par le pont Jacques-Cartier et par la ligne 4 du métro via la station Île-Sainte-Hélène. Le pont de la Concorde unit l'île Sainte-Hélène à Montréal via la Cité du Havre. Le pont des Îles et la passerelle du Cosmos relient les Îles entre elles.

L'île Sainte-Hélène présente le relief le plus accentué des deux, le mont Boullé s'élevant à 45,8 mètres au milieu d'un espace naturel boisé, le parc Hélène-De Champlain (54 ha). L'île regroupe plusieurs équipements récréatifs et culturels importants tels que La Ronde (32 ha), le relais nautique, les piscines du pavillon des Baigneurs, le théâtre de La Poudrière, le bâtiment de l'Aquarium (fermé en 1992) et le musée David M. Stewart au fort de l'Île-Sainte-Hélène. S'ajoutent à ces équipements deux restaurants de grande renommée, le Festin du Gouverneur et l'Hélène de Champlain. On retrouve également quelques vestiges dispersés sur l'île, hérités de l'architecte paysagiste Frederick Todd et de l'Exposition universelle de 1967. Il s'agit de la tour de Lévis, de la Biosphère, de la place des Nations et de la sculpture l'«Homme» d'Alexander Calder. L'île Sainte-Hélène est desservie par le métro avec sa station située dans la partie sud-ouest de l'île. Ce secteur de l'île, abandonné en 1981, alors que l'on décida de clore les activités d'expositions annuelles sur le site, vient d'être réaménagé comme espace vert.

L'île Notre-Dame est en bonne partie structurée autour de plans d'eau et de canaux qui s'intégraient à la trame aquatique de l'Expo 67. S'y sont ajoutés depuis, un bassin olympique de quelque deux kilomètres de long et ses dépendances, ainsi que le circuit Gilles-Villeneuve, qui s'étire sur presque toute la circonférence de l'île. Les jardins des Florales (assurant la pérennité des Florales internationales de 1980) et le centre du Bassin-Olympique font également partie des principales attractions permanentes de l'île. Le pavillon de la France (futur casino de Montréal), celui du Québec et une partie de celui du Canada représentent les principaux témoins de la tenue en ces lieux, de l'Expo 67. Une nouvelle plage et un pavillon pour les activités nautiques ont été aménagés en 1990 et 1991.





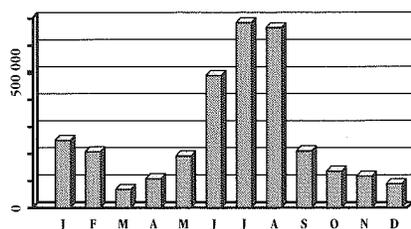
La fréquentation: Pendant les années 70 et 80, les Îles ont été fréquentées par environ trois millions de visiteurs chaque année. En 1992, la fréquentation a augmenté à quatre millions. La Ronde est, de loin, la destination la plus populaire avec plus d'un million de visiteurs annuellement. Les événements majeurs tels que la Fête des neiges, et le Grand Prix du Canada de Formule 1 attirent de nombreux visiteurs. La période estivale est la plus fréquentée de l'année; la saison hivernale connaît aussi une grande popularité.

Les usagers des Îles proviennent principalement de la région métropolitaine. Néanmoins, La Ronde et le Grand Prix du Canada sont des attraits qui attirent un grand nombre de touristes chaque année. D'ailleurs, ils sont considérés parmi les plus importantes attractions touristiques du Québec. En tout, plus du quart des visiteurs des Îles provient de l'extérieur de la région montréalaise et cette clientèle touristique concentre ses visites en période estivale.

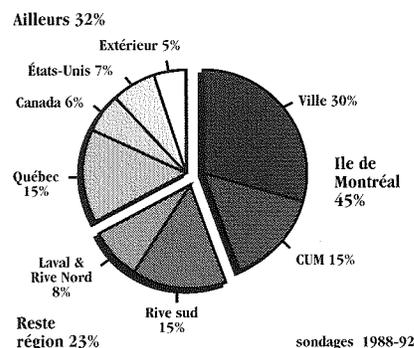
La clientèle compte une proportion intéressante de retraités et d'étudiants. Les visiteurs de La Ronde sont généralement plus jeunes que la population moyenne tandis que ceux pour le reste du site sont plus âgés que la moyenne. La durée moyenne d'une visite est de six heures à La Ronde et de trois à quatre heures pour le reste du site. Plus de 80 % des visiteurs viennent pour un motif spécifique unique.

Un sondage mené auprès de la population métropolitaine a révélé que la presque totalité de la population mobile se déplace vers les Îles à tous les deux ou trois ans alors que le tiers de l'ensemble de la population s'y rend au moins une fois chaque année. On y va d'abord avec des amis, ensuite en famille.

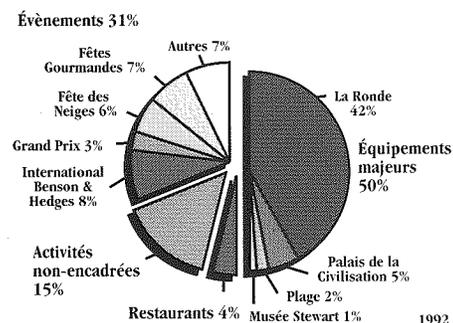
Fréquentation par mois



Fréquentation par mois



Provenance des visiteurs



Répartition de la fréquentation annuelle de quatre millions de visiteurs en 1992

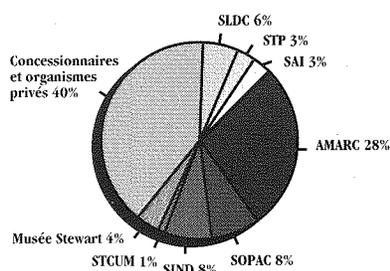
Le statut juridique: Le cadre juridique actuel exige que la vocation des Îles demeure publique. Selon les actes de vente de l'île Sainte-Hélène de 1908 et des lots qui composeront le reste des Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame en 1965, Montréal peut utiliser les Îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique. Cependant, le gouvernement fédéral se réservait un droit de péremption en cas de guerre qui lui permet d'utiliser le site à des fins militaires. Ce droit a été aboli en 1992. Une emprise comprenant une lisière de 25 pieds de chaque côté du pont Jacques-Cartier est exclue de la cession de terrain et demeure encore aujourd'hui la propriété du Conseil national des ports.

En novembre 1968, le Conseil municipal adoptait une résolution par laquelle les Îles étaient versées dans le domaine public de la Ville à des fins de parc. En vertu de la Charte de la Ville, l'exploitation d'activités culturelles, récréatives et touristiques y sont permises, de même que l'exploitation de restaurants et de salles à manger, que la Ville juge à propos d'y tenir.

En 1986, alors qu'elle adopte son schéma d'aménagement, la Communauté urbaine de Montréal reconnaît les Îles comme territoire destiné «à des fins de conservation ou de récréation, et présentant un rayonnement de niveau régional».

Conséquemment, les orientations retenues pour la mise en valeur des Îles par le Plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie suggèrent que ces dernières soient exploitées selon «le plein potentiel du site en fonction de deux objectifs: répondre aux besoins de la population en termes de récréation, de contact avec la nature et le fleuve et faire des Îles un attrait touristique plus important». Ce plan spécifie également que les Îles demeureraient essentiellement non bâties. Affectées comme lieux publics, les Îles pourraient cependant accueillir certains équipements de nature récréative ou culturelle.

La gestion: Plusieurs intervenants se partagent la responsabilité de la gestion des Îles. On retrouve, entre autres, plusieurs services municipaux, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), Loto-Québec, la Société de l'île Notre-Dame (SIND), le Musée David M. Stewart, le service de restauration Pierre Marcotte inc. et de nombreux concessionnaires. Chacun de ces intervenants poursuit une mission spécifique sans interaction significative avec les autres activités des Îles. Leur juridiction respective est limitée dans l'espace par la gestion de sites bien délimités pour certains, et d'activités précises pour d'autres. Le budget total de l'ensemble de ces activités publiques et privées est approximativement de 65 M\$ par année.



Répartition approximative du budget annuel (65 M\$) et de la main-d'oeuvre (1250 personnes/années).

1.4 La problématique

Les Îles constituent un des sites récréatifs les plus visités à Montréal. De 1968 à 1988, la Ville de Montréal et divers partenaires y ont investi plus de 100 M\$, contribuant ainsi à la réalisation de plusieurs projets. C'est dans cette période que sont implantés le bassin olympique, le circuit Gilles-Villeneuve, les jardins des Floralies et l'Aqua-Parc. D'importants changements sont apportés à La Ronde, au niveau de sa programmation et de ses équipements. Également, l'ancien pavillon de la France est transformé en un centre d'exposition au rayonnement international, le Palais de la Civilisation.

Pourtant, toutes ces interventions ponctuelles n'ont pas contribué à faire des Îles un site unifié et cohérent de façon à ce qu'elles puissent se développer à leur plein potentiel. Au moment de l'amorce du présent processus de planification, des secteurs importants, et parmi les plus apparents, étaient même abandonnés et le fleuve y était toujours difficilement accessible. Les aménagements de la première phase de développement commencent à remédier à ces problèmes.

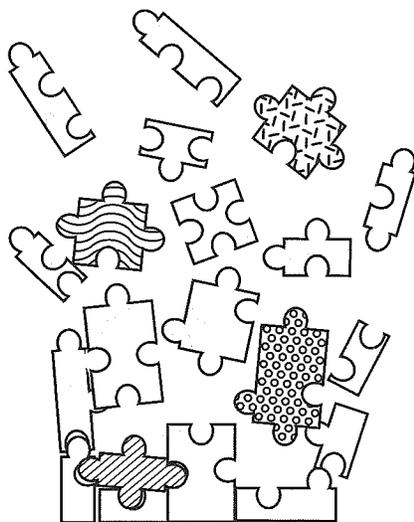
Il ressort de l'analyse de la problématique, que les cinq affirmations suivantes conditionnent la mise en valeur des Îles:

- le lieu manque d'unité;
- l'aménagement du site est incomplet et parfois inadéquat;
- les Îles et leurs activités semblent difficiles d'accès;
- les Îles pourraient mieux desservir les besoins récréatifs de la population montréalaise;
- les Îles pourraient devenir un attrait touristique plus important.

Le lieu manque d'unité

Durant les années 1980, les Îles présentaient l'image d'un casse-tête dont les pièces seraient éparpillées sur une table. Elles étaient le site d'une variété d'équipements, d'activités ou d'événements indépendants de grand intérêt mais qui n'ont presque aucune relation entre eux.

Le site a été divisé en entités séparées et les énergies ont été mises dans l'optimisation de l'exploitation de chacune des activités, plutôt que dans la réalisation d'une synergie. Il en est résulté des interventions ponctuelles, souvent réalisées au détriment de l'ensemble.



En bref, le manque de concertation entre les nombreux organismes exploitant et gérant les Îles faisait en sorte que le lieu offrait souvent une superposition de produits sans lien physique ou thématique, sans organisation commune et sans image d'ensemble. Les efforts accomplis récemment ne sont qu'un premier pas pour corriger la situation.

Le résultat n'est pas surprenant: les trois quarts des visiteurs viennent aux Îles une première fois, pour une activité précise. Alors qu'à leur seconde visite, ces personnes ont tendance à combiner plusieurs activités.

L'aménagement du site est incomplet et parfois inadéquat

Les Îles détiennent un grand potentiel pour attirer et desservir plus de visiteurs. Pour ce faire, elles devraient cependant être en mesure d'offrir, sur toute leur superficie, des lieux aussi agréables que le parc Hélène-De Champlain, la pointe sud-ouest de l'île Saint-Hélène, les jardins des Florales ou La Ronde.

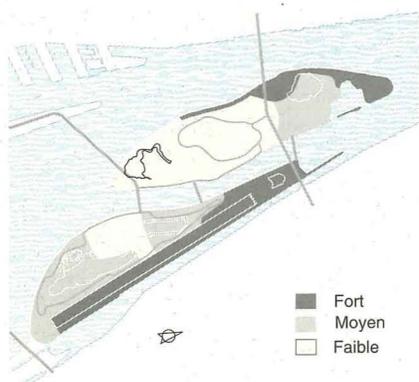
Cependant, même si certains secteurs sont très beaux, d'autres sont mal aménagés. Cette situation contraste avec celle du parc du Mont-Royal où plus de deux millions de personnes par année se rendent tout simplement parce que l'endroit est beau et accueillant.

De plus, on vient tout juste de commencer à exploiter le principal potentiel environnemental de ce site insulaire: son rapport à l'eau. Le fleuve et les vues exceptionnelles de Montréal qu'il dégage confèrent aux Îles un potentiel attractif inestimable. Mais la plupart des rives des Îles, artificielles et souvent abruptes, sont abandonnées à la circulation automobile, au stationnement et à l'entreposage.

Le lieu rassemble au surplus une quantité impressionnante d'oeuvres d'art, d'ingénierie et d'architecture remarquables: sculpture de Calder, pont des Îles, Biosphère, fort de l'Île-Sainte-Hélène et le pavillon de la France notamment, mais on retrouve aussi un trop grand nombre de bâtiments ou de hangars d'un aspect visuel déplorable. Les matériaux et le mobilier utilisés dans l'aménagement sont aussi très discordants.

Les Îles et leurs activités semblent difficiles d'accès

Beaucoup de Montréalais (es) considèrent difficile l'accès aux Îles et à leurs activités. Cette situation est le reflet de certains problèmes réels mais résulte en partie d'une mauvaise perception due à l'état actuel du site.



Degré d'intervention requis

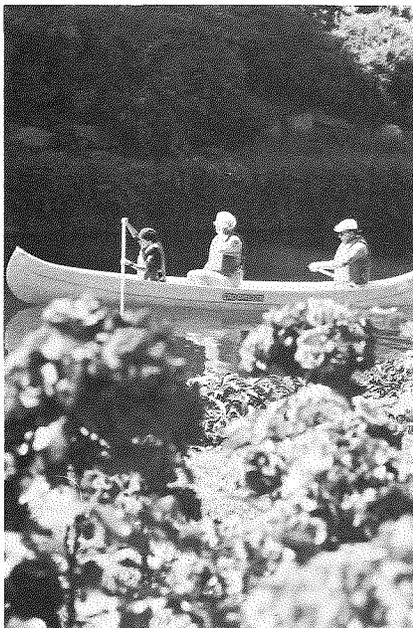
Le pont Jacques-Cartier et l'importance des voies de circulation et des surfaces de stationnement sur les Îles permettent techniquement un bon accès à l'ensemble du lieu en voiture privée en dehors des périodes de pointe. Le transport collectif offre une grande capacité d'accès étant donné la présence du métro sur l'île Sainte-Hélène; mais il n'y a pas, présentement, de service de transport interne au site en dehors de la saison estivale, et celui-ci n'offre pas une desserte optimale.

L'accès en vélo est plutôt difficile depuis les deux rives. Les liaisons par les ponts sont inadéquates et le métro est interdit aux vélos pour une bonne partie de la journée, durant la semaine.

Quel que soit le mode d'accès employé, une fois sur les Îles, la dimension même du site constitue un obstacle pour les piétons. Presque une heure est nécessaire pour marcher d'une extrémité à l'autre des Îles. Il est difficile également de composer pour soi-même une image mentale claire des Îles et donc de s'y orienter. L'amélioration récente des infrastructures de signalisation s'avère une première initiative pour remédier à ce problème.

Enfin, la présence de nombreuses clôtures à l'échelle des Îles les rend moins accueillantes et la présence de barrières et guérites sur les ponts menant à l'île Notre-Dame donne l'impression que l'endroit n'est pas un site public.

La solution à ces problèmes serait de repenser d'une façon intégrée les moyens de déplacement, l'aménagement du site, la signalisation, les structures d'accueil, la tarification et la promotion.



Les Îles pourraient mieux desservir les besoins récréatifs de la population montréalaise

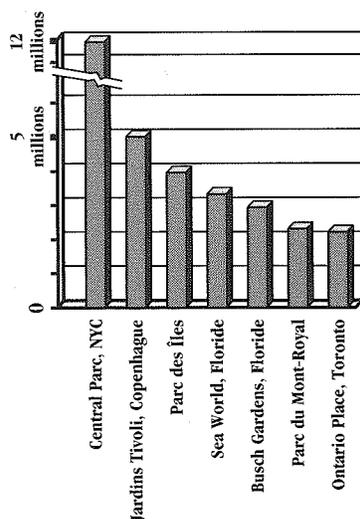
Les Îles constituent une ressource extrêmement précieuse pour la collectivité et il faut optimiser leur usage. Elles pourraient permettre à un plus grand nombre de Montréalais (es) de profiter, non loin de chez eux, d'espaces verts ainsi que d'un contact plus étroit avec le fleuve et l'eau, été comme hiver.

À l'échelle de l'Amérique du Nord, les activités de plein air connaissent un gain d'intérêt particulièrement élevé. La récréation deviendrait de plus en plus axée sur la bonne forme, mais aussi plus régulière et plus familiale. Cette évolution signifie bien sûr qu'on veuille pratiquer ces activités près de chez soi. Au Québec, la marche, la baignade, la promenade à bicyclette, le ski de fond et la pêche sont les activités récréatives les plus pratiquées depuis un bon moment.

Montréal accuse un certain déficit de lieux et d'activités de loisir axés sur les besoins des familles ainsi qu'une pénurie d'espaces verts dans ses quartiers centraux. Même si les Îles sont un peu éloignées des quartiers habités et ne serviront pas le rôle d'un parc local, il semble qu'elles soient tout à fait en mesure de répondre en bonne partie à des besoins actuellement en croissance et peu desservis.

Les Îles pourraient devenir un attrait touristique plus important

Étant donné l'importance de l'industrie touristique pour la collectivité montréalaise, les Îles pourront jouer un rôle dans la stratégie municipale de développement et de promotion touristiques.



L'impact touristique des Îles pourrait être décuplé par un meilleur aménagement et par une unification physique et promotionnelle. Des études ont démontré que le climat montréalais ainsi que le trop faible bassin de population régionale ne permettraient pas de développer le site en un parc thématique recouvrant l'ensemble des deux Îles à l'échelle de Disneyland. Il semble cependant pertinent d'axer leur développement sur un fil conducteur affirmant leur identité et leur intérêt aux yeux des visiteurs.

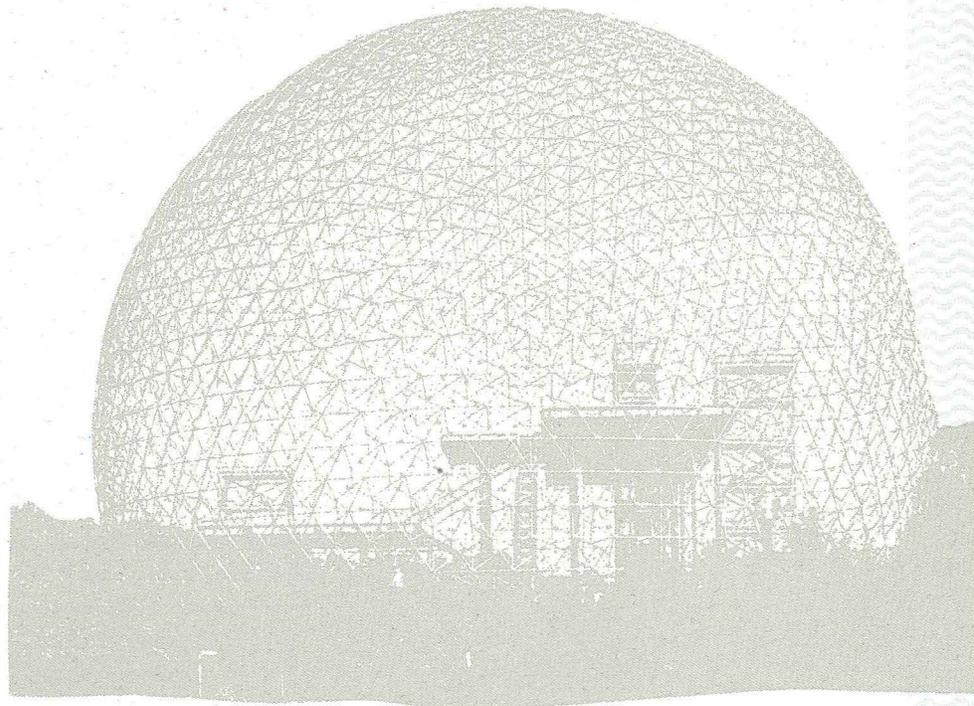
Il y aurait lieu de planifier les Îles en relation avec le pôle touristique du Vieux-Port - Vieux-Montréal afin de créer une destination touristique d'envergure internationale. Cette planification se fera en relation avec les trois autres pôles touristiques montréalais: le mont Royal, le centre-ville et le pôle Maisonneuve (le Jardin botanique et le Complexe olympique), en s'assurant que chaque lieu aura une vocation et une personnalité propres. En effet, les touristes apprécient particulièrement les sites dont la qualité de l'aménagement et le caractère original en font des lieux qu'utilisent et auxquels s'identifient les populations locales.

Le développement devrait miser sur le génie du lieu: des Îles au milieu d'un grand fleuve, donnant vue sur le centre-ville d'une métropole. Il y aurait lieu également de multiplier les activités permanentes et les services afférents, et surtout de rechercher un niveau d'excellence et une originalité qui feraient des Îles, l'année durant, un produit distinctif.

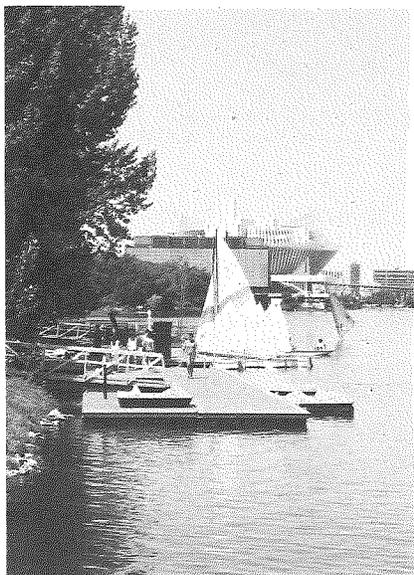


Les grandes orientations

La richesse des éléments naturels et patrimoniaux des Îles et la diversité des activités offertes consacrent la vocation des lieux: un grand parc urbain animé. Les deux grandes composantes de cette vocation s'intégreront par la thématique générale de développement du site: l'eau. Un milieu animé, unifié, de qualité exceptionnelle, aménagé et géré écologiquement, favorisera le développement des Îles selon leur plein potentiel.



2.1 Un grand parc urbain animé : les vocations



Le parc des Îles deviendra le plus vaste parc urbain de Montréal. Il assumera deux vocations:

- le contact avec la nature et le fleuve;
- les jeux, les fêtes et la culture.

Plaire aux Montréalais (es), revaloriser le coeur de la métropole, attirer l'oeil sur Montréal et sa région, tout cela est possible en rehaussant et en élargissant les vocations traditionnelles des Îles pour en faire un parc d'envergure, animé et de grande qualité.

L'ensemble du parc des Îles sera d'accès et d'intérêt publics. Dans un cadre largement naturel et patrimonial, prêtant à un contact étroit avec l'environnement fluvial, le parc des Îles favorisera le loisir, le rassemblement, la réjouissance, l'émerveillement, l'acquisition de connaissances et la détente. De la contemplation du fleuve à l'excitation des manèges, on y expérimentera une gamme étendue d'expériences sensorielles, ludiques et culturelles.

Outre la mise en valeur des activités actuelles, on veut inscrire le parc des Îles sur la liste des destinations récréatives spontanées des gens de toute la région en revalorisant l'aménagement des lieux, en multipliant le choix des activités en toutes saisons et en améliorant la qualité du transport jusqu'aux Îles et sur le site. Qualité, originalité et distinction seront les leitmotifs de toute intervention. L'eau, et particulièrement le fleuve lui-même, s'offrant comme élément intégrateur premier.

C'est ainsi que, comme Central Park à New York et Stanley Park à Vancouver, le parc des Îles deviendra un des grands parcs urbains du monde. L'intérêt universel immanent au lieu s'affirmera par l'aspect grandiose de son environnement visuel, la qualité de l'architecture du paysage, du bâti, du calibre international des équipements et des événements ainsi que la relation des Îles avec l'environnement, tout particulièrement avec l'eau.

Le parc des Îles se distinguera des autres parcs montréalais, d'abord par sa relation particulière qu'il entretient avec le fleuve, mais aussi par sa composition même, construite autour d'un ensemble d'équipements collectifs majeurs, d'activités touristiques et commerciales, en harmonie avec la nature.

Outre ces équipements, certains usages commerciaux tels que les restaurants et boutiques seront acceptables en tant que soutien pour les activités collectives, tandis que les usages résidentiel, industriel, commercial (à l'exception de ceux énumérés précédemment) et de bureau seront interdits.

L'eau - élément intégrateur du développement du parc des Îles



L'eau offre un potentiel tout particulier dans la mise en valeur des Îles.

- Situé en plein milieu du fleuve Saint-Laurent, au coeur d'un réseau nautique majeur et à l'entrée de la voie maritime, le site incorpore des lacs, des canaux et d'autres plans d'eau.
- L'eau s'associe immédiatement aux notions de loisir, de détente et de récréation et on trouve déjà sur les Îles plusieurs activités reliées à l'eau (les piscines, les activités nautiques de la plage de l'île Notre-Dame, la Fête des neiges, le centre du Bassin-Olympique, l'Aquarium, le patinage, plusieurs spectacles et manèges à La Ronde, le relais nautique, etc.).
- L'eau se prête à une exploitation annuelle et à une célébration des quatre saisons, notre climat permettant de profiter des différents états de cette ressource: eau, glace, neige.
- L'eau est sensuelle et attrayante par nature et elle permet une mise en valeur dynamique de l'espace ainsi qu'une intégration avec la verdure et le caractère naturel proposé du lieu.
- Essentielle à la vie, l'eau a une connotation universelle, elle est présente dans l'ensemble des activités et des préoccupations humaines.

L'eau, comme élément intégrateur, sera exploitée selon trois volets.

- L'EAU ET L'AMÉNAGEMENT: L'eau, et particulièrement le fleuve, seront mis en valeur par une organisation de l'espace et des sentiers, par des aménagements de surface (fontaines, plans d'eau, châteaux de glace, sculptures de neige, etc.) et par des moyens de transport aquatiques et ou terrestres conçus à cette fin.
- LES PLAISIRS DE L'EAU: La variété des activités touchant l'eau sera élargie à chacune de nos saisons, par la mise en valeur des activités actuelles et la création de nouvelles activités.
- L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT: On mettra en valeur le rôle que le fleuve Saint-Laurent et l'eau jouent dans l'environnement avec des projets de démonstration, des activités didactiques et un centre d'interprétation.

L'eau pourra devenir l'image promotionnelle des Îles.

Le parc des Îles pourra éventuellement devenir un lieu privilégié d'interprétation autour du thème de l'eau. Ce thème semble particulièrement pertinent à développer puisque l'eau est une ressource fortement associée au Québec et que le site du parc a un caractère insulaire.

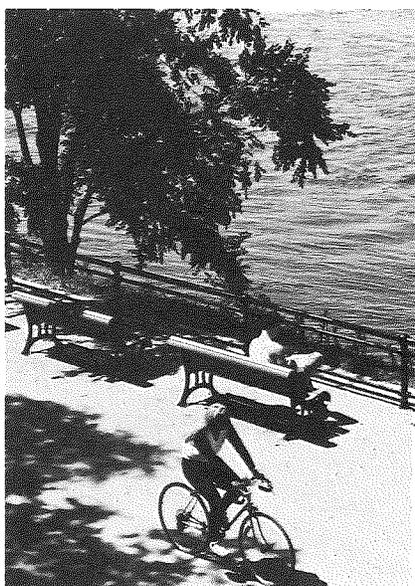
- Le Saint-Laurent compte parmi les plus grands fleuves du monde.
- L'exploration d'une bonne partie du continent s'est faite à partir de nos cours d'eau et notre réseau fluvial sert toujours de point d'accès au coeur de l'Amérique du Nord.
- Nos eaux sont une des plus grandes sources d'énergie renouvelable au monde.

D'une part, la situation des Îles au coeur du fleuve et de la métropole, leur assure une grande visibilité et accessibilité, et d'autre part, leur notoriété acquise comme ancien site de l'Expo 67 et d'autres activités à caractère international font de lui un lieu idéal pour un tel projet. Enfin, il n'existe aucun autre site au monde où le thème de l'eau est exploité et développé d'une façon aussi large.

2.2 Les principes directeurs

Cinq principes directeurs soutiennent le développement du parc des Îles.

- Agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible.
- Unifier le site.
- Aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale et écologique.
- Favoriser une fréquentation accrue du site.
- Mettre en valeur la magie des Îles.

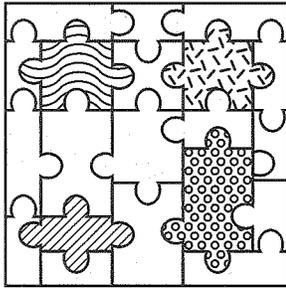


Agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible.

Faire de l'achèvement de l'aménagement des Îles la pierre angulaire du projet de mise en valeur. Donner aux Îles, en priorité, une personnalité forte et séduisante.

La qualité de l'aménagement à réaliser sur les Îles est l'élément déterminant du plan directeur. L'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par de nouveaux équipements ou des événements ponctuels, mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement.

En sachant miser sur le potentiel d'attrait que représentent les activités déjà en place, le cadre dans lequel elles s'exercent sera revalorisé à court terme afin de faire des Îles un lieu de fréquentation régulière.



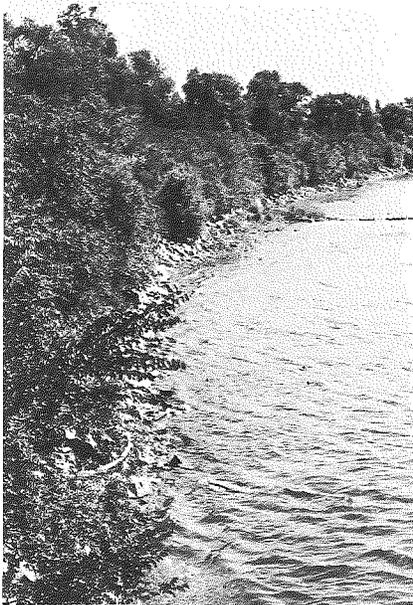
Unifier le site.

Aménager, animer, promouvoir et gérer les Îles en tant qu'ensemble cohérent grâce à une image et un concept de mise en valeur intégrés.

Optimiser l'impact et la signification des Îles présuppose leur unification à tous les niveaux: vocation, aménagement, image, promotion et gestion.

Aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale.

S'assurer que l'ensemble des interventions s'articule autour d'une stratégie de développement durable. Planifier et gérer le site en tenant compte des impacts environnementaux. Offrir des activités d'interprétation environnementale qui permettront d'associer l'image des Îles au concept de développement durable.



La société de demain sera fortement imprégnée par les valeurs environnementales et écologiques. Les Îles constituent un site bien défini et très visible. Lieu de contact avec la nature et tout particulièrement avec le fleuve, elles inspirent un usage respectueux de l'environnement et un investissement personnel dans sa préservation. Elles offrent un potentiel important pour mettre en place et faire connaître un modèle d'aménagement et de gestion écologiques. Cette démarche favorisera une gestion du site tenant compte des principes du développement durable, et pourra devenir une source d'inspiration pour l'île de Montréal.

On sait à quel point l'eau, qui occupe la majeure partie de la surface de la planète, est essentielle à la vie sur Terre. On réalisera des projets de démonstration, d'interprétation et d'éducation touchant l'eau comme ressource globale et le fleuve. L'eau et l'environnement constituent des préoccupations universelles porteuses d'avenir et fonder le développement des Îles sur ces thèmes revient à affirmer la personnalité universelle du lieu.



Favoriser une fréquentation accrue du site.

**Mieux exploiter le potentiel des Îles devant les besoins, les attentes et les intérêts des gens d'ici et d'ailleurs.
Faire des Îles un site d'intérêt quotidien en chacune de nos saisons.**

Afin de mieux exploiter le potentiel des Îles, il est primordial de faire en sorte que chacun puisse trouver sur les Îles, chaque jour de l'année, un produit de base constant et attrayant. On trouvera sur le site, douze mois l'an:

- des lieux d'activité douce (par exemple: les sentiers de promenade et d'interprétation, les pistes cyclables et skiabiles, les belvédères en rive et les sites d'observation d'oiseaux);
- des pôles d'activité permanents (à l'intérieur des bâtiments), particulièrement dans un rayon de marche de 5 à 10 minutes de la sortie du métro;
- des services aux usagers (accueil, information, restaurants, abris, service d'animation);
- des infrastructures d'accès et de déplacement interne.

Comme les Îles demeureront avant tout un lieu de détente, de loisir et de divertissement, elles continueront d'être fréquentées surtout hors des heures de travail et pendant les périodes de vacances.

L'aménagement général des Îles sera conçu selon la préoccupation maîtresse d'assurer la sécurité et le confort des visiteurs. Les moyens de déplacement et les services disponibles répondront aux besoins des diverses clientèles, notamment les familles avec enfants et les personnes à mobilité restreinte.

La gamme des activités ponctuelles, ainsi qu'une stratégie de promotion et d'information continues auront pour effet de renouveler constamment l'intérêt du site. Sur l'île de Montréal, la signalisation touristique implantée en 1992 affirme la présence des Îles.



Mettre en valeur la magie des Îles.

Affirmer la personnalité particulière des Îles par un plan d'aménagement et un programme de développement d'activités qui:

- composent une personnalité originale au lieu;
- soulignent le caractère patrimonial, naturel et insulaire du lieu;
- atteignent un niveau élevé d'excellence et offrent au lieu une notoriété internationale;
- distinguent le lieu et ses activités du reste de la ville.

Au-delà de ses caractéristiques physiques et fonctionnelles, le site dégage une magie particulière. Le charme qui habite les Îles s'explique par:

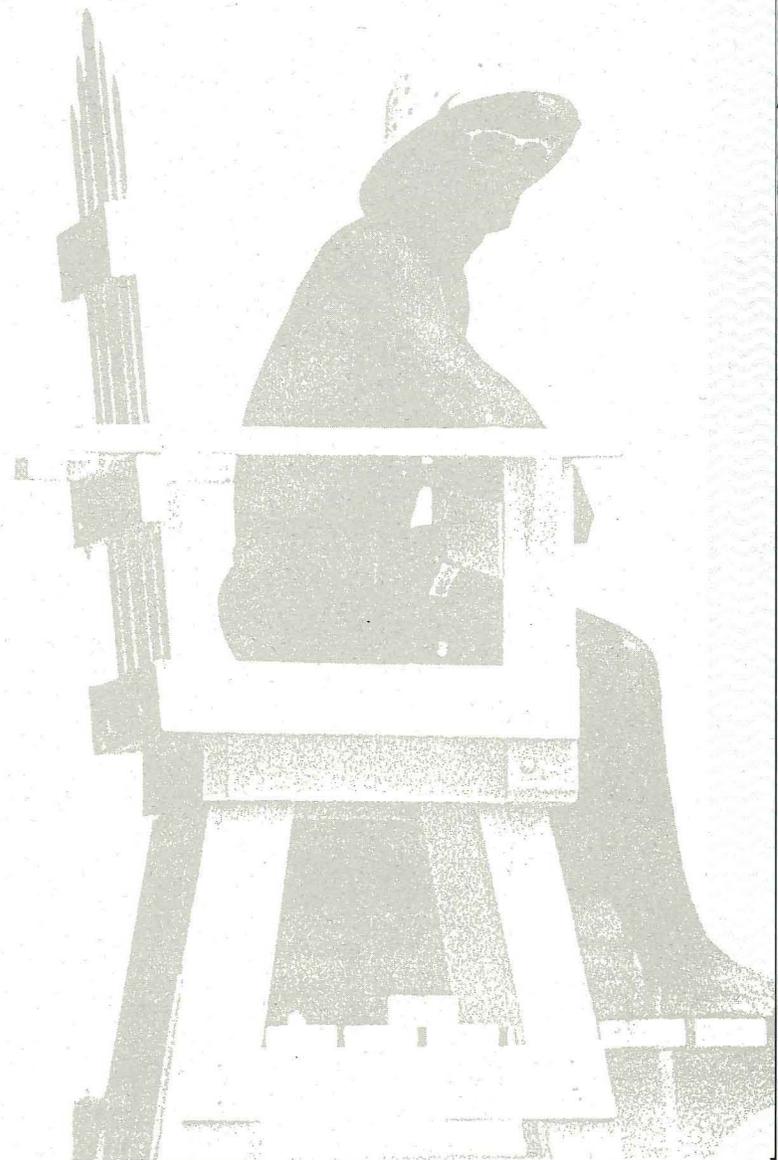
- leur histoire remarquable et leur rôle de premier espace populaire de loisir et de divertissement à Montréal;
- leur détachement de la ville et la forte présence de l'eau;
- les agréables souvenirs de l'Expo 67 et d'autres événements internationaux encore présents chez beaucoup de Montréalais (es) et de visiteurs;
- les activités et équipements d'envergure qu'on trouve aujourd'hui notamment La Ronde, la Fête des neiges, le Grand Prix du Canada de Formule 1, le Concours international des feux d'artifice;
- les oeuvres exceptionnelles qu'elles abritent, d'une ancienne forteresse militaire nationale à des structures parmi les plus avant-gardistes comme la Biosphère et le pavillon de la France.

Tout en réinsérant les dans la vie quotidienne des Montréalais (es), leur personnalité particulière, teintée d'évasion, de dépaysement et d'émerveillement, sera affirmée et rehaussée.



Le concept

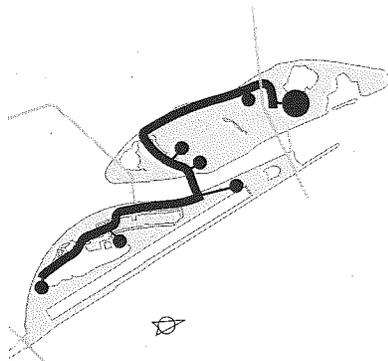
Un grand espace vert et bleu continu ponctué de pôles d'activité bien délimités dans l'espace, tel sera le parc des Îles. La vocation récréative de l'espace vert et bleu sera consolidée et chaque pôle d'activité s'appropriera une vocation unique et forte.



3.1 L'organisation spatiale

Le parc des Îles se structurera selon deux composantes à la fois distinctes et complémentaires:

- un grand espace vert et bleu continu à la fois naturel, animé et de qualité exceptionnelle sur l'ensemble des deux îles;
- un ensemble remarquable d'équipements récréatifs et culturels concentrés dans des pôles d'activité bien délimités dans l'espace.



Activités permises dans l'espace vert et bleu

Activités de sports et loisirs et activités culturelles, en plein air.

Dans des édifices actuels ou nouveaux : équipements de support et de service (y compris, les casse-croûtes) de petite taille.

Dans les édifices actuels : équipements de sports et loisirs, équipements culturels, restaurants.

Activités permises dans les pôles d'activités

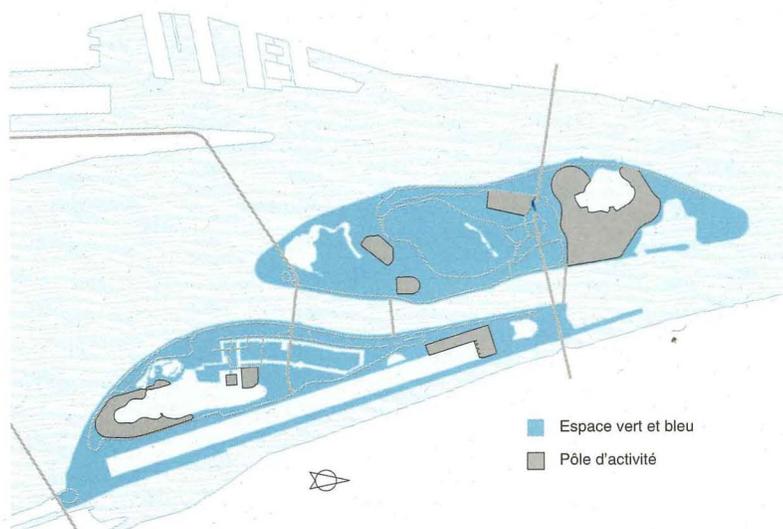
Équipements culturels, récréatifs et touristiques.

Restaurants et boutiques (ex: de souvenirs) comme complément à l'activité collective principale.

C'est afin de concilier la quiétude que doit offrir un vaste espace à caractère naturel avec l'animation qu'apportent des équipements collectifs que les activités seront concentrées en des lieux relativement restreints. C'est ainsi que sera maximisée la surface de terrain vouée au contact avec la nature et que l'impact visuel des bâtiments sera sensiblement réduit.

L'espace vert et bleu continu qui recouvre les six septièmes du site sera un parc aménagé, géré et animé comme un ensemble. Par contre, chaque pôle d'activité pourra avoir son identité propre, son cachet et ses activités particulières. Prévoir des limites claires aux pôles d'activité permettra aussi une plus grande flexibilité de mise en oeuvre: l'espace vert et bleu sera aménagé sans que la vocation des pôles d'activité ne soit définitivement arrêtée. En effet, l'aménagement de l'espace vert et bleu aura un caractère permanent alors que l'aménagement et les activités offertes aux différents pôles seront renouvelés régulièrement.

Les interventions à l'intérieur de l'espace vert et bleu viseront la mise en valeur du couvert végétal, du fleuve et des plans d'eau présents sur les îles, et s'efforceront d'accroître les liens entre ces différents éléments. La mise en valeur de l'espace vert et bleu permettra d'accroître le potentiel attractif des différentes composantes du parc des Îles et de créer un environnement favorable à l'exploitation des pôles d'activité.

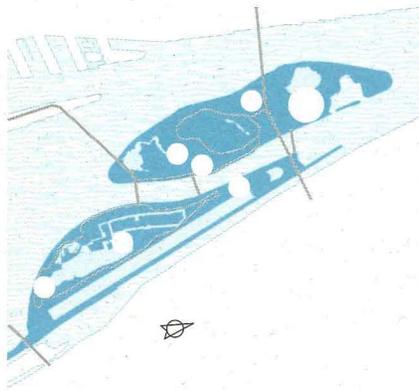


La délimitation territoriale: Les limites entre les pôles d'activité et l'espace vert et bleu seront arrêtées en vertu des caractéristiques de chacun des pôles d'activité et des espaces qui leur sont adjacents.

Réussir la création d'une ambiance naturelle dépend d'une certaine masse critique en termes de surface de plantation. Il faut donc minimiser le plus possible l'étendue des pôles d'activité et, particulièrement, éliminer ou réduire l'impact négatif des équipements complémentaires au fonctionnement de l'équipement principal (entrepôts, ateliers, stationnements) sur le milieu à caractère naturel.

Les limites circonscrites sont susceptibles d'être modifiées pour permettre les ajustements nécessaires à l'exploitation judicieuse des pôles d'activité et de l'ensemble du site à condition que ceux-ci respectent les objectifs du plan directeur. Les pôles d'activité adjacents à des plans d'eau (notamment La Ronde, la plage des Îles et le centre du Bassin-Olympique), ne sont pas totalement délimités compte tenu du rôle polyvalent des plans d'eau qui sont à la fois des supports aux activités des pôles et des compléments aux activités de l'espace vert et bleu.

Les limites fixées pour le pôle de La Ronde tiennent compte de la récupération éventuelle à des fins publiques des berges autour du pôle, si le parc d'attraction demeure à sa taille actuelle. Néanmoins, dans le contexte d'une expansion importante de cet équipement, le pôle pourrait être agrandi afin d'intégrer l'ensemble de l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène; dans ce cas, l'aménagement du site devra quand même favoriser l'accès aux berges par les visiteurs du pôle.



3.2 L'espace vert et bleu

La consolidation de l'espace vert et bleu passera par l'augmentation significative de la superficie et de la visibilité de la verdure et de l'eau. Cela se fera au détriment de l'asphalte, du béton et d'autres surfaces minérales. L'accès aux pourtours des Îles sera préservé et les points d'accès à l'eau, particulièrement au fleuve, seront multipliés.

La transformation la plus remarquable des Îles sera l'achèvement de ce vaste espace à caractère naturel tel que défini dans ce plan directeur.

L'espace vert et bleu (c'est-à-dire l'ensemble de l'espace hors des pôles d'activité) se compose principalement de lieux paysagers et de plans d'eau. On y retrouve également quelques éléments du domaine bâti tels que les bâtiments de services et d'accueil de même que des équipements et structures aux fonctions diverses.

Considéré d'abord comme un espace libre public, l'espace vert et bleu agira aussi par la qualité de son aménagement, comme soutien au développement des pôles d'activité.

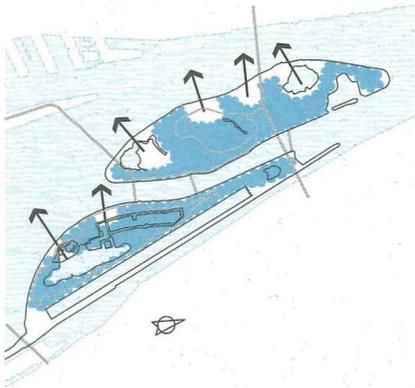
Les berges et lieux en friche ou partiellement aménagés seront naturalisés ou reboisés pour s'intégrer aux lieux paysagers existants. Une plantation importante de végétaux renforcera le caractère naturel du lieu et unifiera le site et améliorera le confort des visiteurs, en réduisant les effets désagréables du vent et en rafraîchissant l'atmosphère en été. Une plantation importante permettra également de reconnaître les Îles depuis Montréal comme un espace naturel. On recherchera, pour l'ensemble des Îles, une image unifiée, qui se traduira dans une approche de design et d'aménagement assez uniforme quant à l'espace vert et bleu et dans le choix d'un mode de gestion intégrée de ce dernier.

L'espace sera aménagé et animé afin de permettre la pratique d'activités pendant les quatre saisons. On cherchera à créer des microclimats afin d'étendre les périodes plus propices à la fréquentation.

Les vocations et potentiels: La principale vocation de l'espace vert et bleu sera la récréation. L'ensemble de l'aménagement de cet espace concourra à la consolidation de cette vocation. Des lieux polyvalents d'activité seront créés, un réseau d'accueil sera mis en place, de nombreux sentiers seront aménagés, des équipements d'animation seront implantés. Ces interventions soutenues par un programme d'animation et

d'interprétation permettront aux visiteurs de vivre une expérience récréative exceptionnelle.

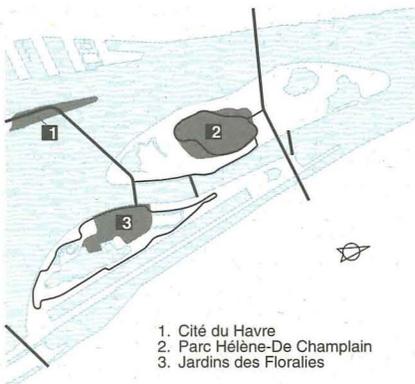
Tous les plans d'eau actuels des Îles seront préservés, quelques-uns seront élargis (le lac des Cygnes, par exemple, a été prolongé jusqu'au métro), et l'aménagement paysager de certains sera amélioré. Les potentiels récréatif, utilitaire, éducatif et contemplatif des plans d'eau seront exploités avec la plus grande sensibilité possible.



La création d'ouvertures dans les secteurs boisés vise à maximiser les points de vue vers la ville.

La consolidation de l'espace vert et bleu permettra de mettre en valeur les perspectives uniques qu'offrent les Îles. Ces dernières concernent tant les éléments visuels que l'on retrouve sur le site que les vues imprenables du fleuve et du centre-ville. La mise en valeur de ces perspectives visuelles nécessitera des interventions de différentes natures notamment la création de percées visuelles dans les nouveaux secteurs boisés. Par l'aménagement de sentiers en rive et la localisation stratégique d'oeuvres d'art, on fera en sorte de réconcilier les piétons et les cyclistes avec le grand fleuve et ses rives, depuis trop longtemps impropres à la promenade.

L'aménagement des 31 hectares de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, terminé en 1992, a été conçu comme un prolongement de la partie centrale de l'île. L'objectif était de créer une masse critique d'espaces verts qui incitera les usagers à visiter le site pour la qualité de son caractère naturel. On y retrouve un grand espace ouvert polyvalent, le plus important amphithéâtre naturel de Montréal. Des percées visuelles mettant en valeur le fleuve, la ville et la montagne ont été aménagées, de même que des sentiers en rive permettant des points de contacts avec le fleuve.



1. Cité du Havre
2. Parc Hélène-De Champlain
3. Jardins des Florales

Trois secteurs d'intérêt sont identifiés à l'intérieur de l'espace vert et bleu. Il s'agit d'espaces aux vocations particulières se distinguant de l'espace vert et bleu tel que perçu pour l'aménagement général des Îles. Ce sont des secteurs d'activités (contrairement au concept de pôles d'activité véhiculé dans ce document) qui disposent d'une programmation d'activités informelles et dont la principale caractéristique est l'accès libre du site. Ces secteurs comprennent:

- le parc Hélène-De Champlain, (la partie centrale de l'île Sainte-Hélène),
- les jardins des Florales de l'île Notre-Dame,
- la Cité du Havre (dans l'éventualité où les espaces publics qui y sont présents soient intégrés au parc des Îles.

Les secteurs d'intérêt de l'espace vert et bleu

La parc Hélène-De Champlain

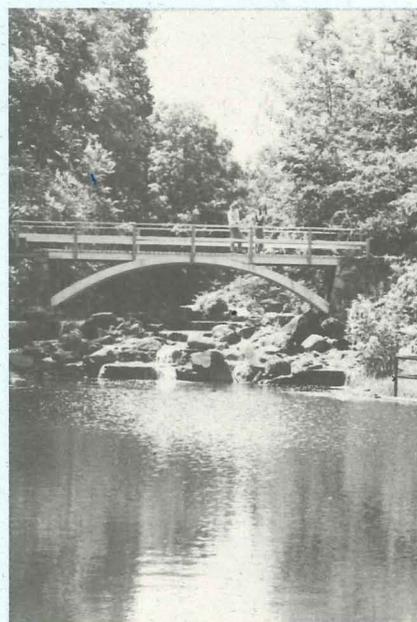
Ce secteur correspond aux anciennes limites de l'île Sainte-Hélène avant son agrandissement au milieu des années soixante. Généralement boisé, ce secteur regroupe quelques constructions d'intérêt architectural telles que la caserne des pompiers, la tour De Lévis, le théâtre de La Poudrière et le Restaurant Hélène de Champlain. On y retrouve également quelques aires de pique-niques et des jeux pour enfants à proximité de la plaine des jeux. Plusieurs sentiers ainsi qu'un étang sont aménagés dans le boisé.

La plaine des jeux demeurera une aire de détente et de jeux informels. Le bâtiment qui s'y rattache pourra regrouper les services d'appoint nécessaires pour un séjour agréable dans ce secteur (toilettes, service alimentaire, information, etc.). Les deux

abris situés à l'ouest de la plaine des jeux conserveront leur vocation actuelle.

Outre la marche, les pique-niques et les jeux, la partie centrale de l'île Sainte-Hélène dispose d'équipements patrimoniaux permettant la pratique d'activités d'interprétation historique et d'observation. Il s'agit essentiellement de l'ancien blockhaus (incendié au cours des années soixante-dix et reconstruit en 1990), de la tour De Lévis qui sera éventuellement restaurée et ouverte au public, et du théâtre de La Poudrière.

Le boisé souffre d'un dépérissement graduel principalement causé par l'absence de sous-bois. La régénération de cette forêt semble donc menacée et des mesures importantes de restauration seront adoptées de façon à la sauvegarder.



Jardins des Floralties

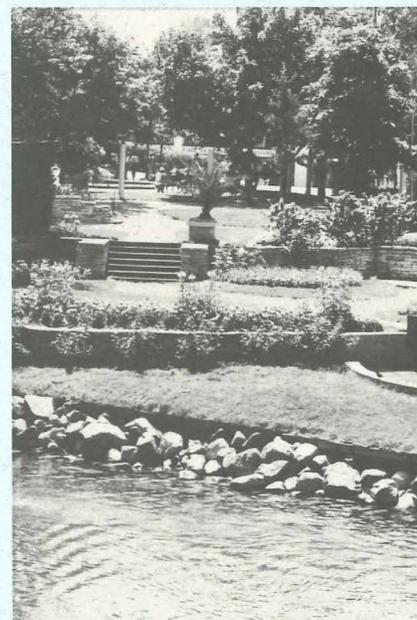
Ces jardins situés au coeur de l'île Notre-Dame entourent le pavillon du Canada. Celui-ci trace la limite entre les deux grandes composantes des jardins floraux hérités des Floralties de 1980: à l'est, se dressent les magnifiques jardins ornementaux et à l'ouest, s'étendent les aménagements de milieux humides.

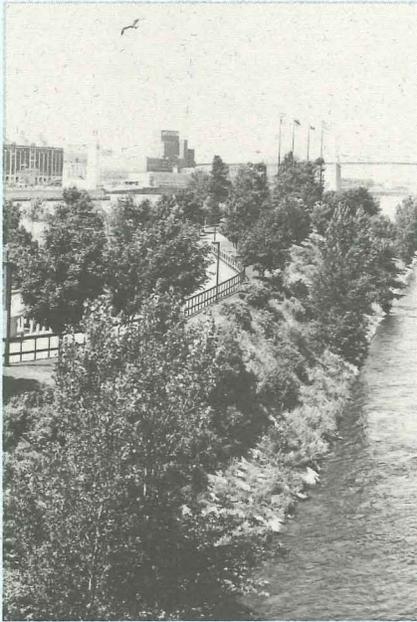
Plus d'une quinzaine de jardins sont aménagés représentant une dizaine de pays dont le Canada, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. Leur conception originale permet d'apprécier des arrangements floraux et arbustifs inusités et démontre également l'étonnante résistance des végétaux habituellement intolérants au climat québécois. Le micro-climat de l'île Notre-Dame attribuable notamment au système de canaux qu'on y retrouve, favorise, en effet, la croissance de ces végétaux.

Les jardins seront donc maintenus intégralement et la possibilité de les prolonger vers l'est par une fonction complémentaire axée sur l'eau ou même la culture maraîchère sera analysée. Un secteur particulier concernant les

milieux humides sera créé, consolidant la Tourbière, le jardin de Laval et les nouveaux lacs-filtres. L'aménagement d'une pisciculture pourra aussi être envisagé dans la baie située entre le jardin du Québec et les lacs-filtres. Ce secteur des jardins des Floralties possède un fort potentiel d'interprétation des milieux humides et à cet égard, des sentiers particuliers pourront y être aménagés.

Le pavillon Chrétien pourra devenir un laboratoire d'interprétation où les visiteurs pourraient expérimenter les volets horticulture et écologie.





La Cité du Havre

Ce site se compose d'une pointe de terrain située au sud du centre-ville à proximité des activités portuaires du quai Bickerdike. On y accède principalement par l'autoroute Bonaventure et on y circule par l'avenue Pierre-Dupuy. Outre les installations du Port de Montréal, la Cité du Havre regroupe les bureaux administratifs de la Société des Ports nationaux, le studio Panavision, le musée d'art contemporain, les habitations Tropiques Nord et Habitat 67. La pointe de la Cité du Havre est aménagée en parc et est la propriété de la Société du Vieux-Port.

La Cité du Havre sera l'objet de travaux de réaménagement importants au cours des prochaines années. Les accès à l'avenue Pierre-Dupuy depuis l'autoroute Bonaventure et l'entrée au

quai Bickerdike seront réaménagés pour en faciliter l'accès par la circulation lourde et minimiser les conflits entre celle-ci et la circulation automobile. La largeur de l'avenue Pierre-Dupuy permettra de réserver les voies pour le transport en commun, en période d'acbalandage sur les îles. Du côté nord de la Cité du Havre sera aménagée une large esplanade combinant promenade piétonnière et cycliste. L'actuel "parc de la Cité du Havre" sera conservé et on pourra éventuellement y implanter un élément focal.

L'intégration éventuelle des espaces publics de la Cité du Havre (l'entrée, la nouvelle esplanade, le parc etc.) au parc des îles, afin de permettre une gestion et une animation mieux concertées.

Diverses interventions particulières

Accès aux pôles d'activité: Chaque pôle d'activité aura une délimitation claire, un point d'entrée piétonnier bien identifié et un accès véhiculaire (un débarcadère à un maximum de 30m des entrées et un accès direct par les véhicules de service et d'urgence). Les accès piétonniers seront aménagés en vue d'assurer une grande protection contre les intempéries. Aucun passage souterrain assurant un lien direct entre les pôles d'activité et le métro ne sera aménagé. Les îles sont avant tout un parc naturel et il faut éviter d'y reproduire des habitudes typiquement urbaines, principalement celles liées à l'utilisation du métro et de son réseau souterrain.

Circuit Gilles-Villeneuve: Diverses interventions au circuit permettront de mieux l'intégrer à l'espace vert et bleu, de réduire l'impact négatif de la tenue des courses et de permettre une plus grande utilisation des équipements desservant une variété d'activités de loisir. Le déplacement de l'«épingle» à l'ouest du bassin olympique permettra un meilleur aménagement de l'entrée de

la passerelle du Cosmos à l'île Notre-Dame. La construction de gradins permanents près de la nouvelle épingle (intégrée au paysage et relativement hors vue) permettra de créer un amphithéâtre polyvalent et réduira les besoins d'assemblage de gradins temporaires pour le Grand Prix du Canada. (Note: le design définitif des modifications du circuit reste à déterminer en fonction des normes de la FISA.)

Bassin olympique: On envisagera, éventuellement, la modification du bassin olympique près de la passerelle du Cosmos, afin de créer une entrée plus significative à l'île. Plus à l'ouest, on reliera les canaux de l'île au bassin. Ces liens permettront une utilisation plus intégrée en hiver, particulièrement pendant la Fête des neiges. (Le design définitif reste à déterminer en fonction de la qualité du champ de course qu'est le bassin.)

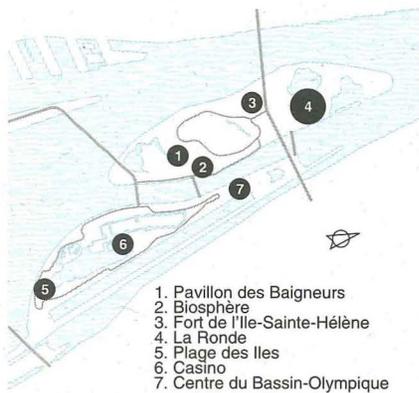
Entreposage: La superficie des bangars et des entrepôts sera réduite, leur intégration au site sera améliorée et ces fonctions seront progressivement concentrées en un seul lieu.

L'entreposage extérieur demeurera à l'extrémité est de l'île Notre-Dame; cependant on devra réduire la superficie d'entreposage actuelle et procéder à une opération de camouflage du site, principalement à l'aide d'une dense plantation de végétaux.

Devant le fort de l'île-Sainte-Hélène

Des travaux d'émondage seront pratiqués dans le boisé et l'atelier des îles sera éliminé, ce qui permettra d'aménager à cet endroit un pré qui valorisera les vues sur le fleuve et les rives montréalaises. Ces travaux contribueront également à la mise en valeur du complexe militaire depuis la future promenade principale et permettront un rappel des caractéristiques de l'aménagement des installations de défense à l'origine de la construction du fort.

Cap-sur-mer: Le sentier riverain, prévu sur toute la circonférence des îles, sera prolongé jusqu'à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène et un point de services secondaires y sera aménagé.



3.3 Les pôles d'activité

L'épanouissement des pôles d'activité actuels et la mise en place de nouveaux pôles seront encouragés, de manière à:

- les intégrer à la vocation et à l'aménagement du parc;
- rejoindre une clientèle diversifiée et particulièrement les familles;
- favoriser la fréquentation des Îles pendant les quatre saisons;
- affirmer la spécificité géographique et historique du site, en particulier le fleuve et l'eau;
- favoriser le rayonnement international des Îles, tout en limitant l'étendue des pôles d'activité.

L'expression «pôles d'activité» réfère à des sites comprenant des équipements majeurs dont les vocations sont reliées aux grandes vocations du parc des Îles. En outre, le caractère et la gestion de ces sites se distinguent d'abord d'un pôle à l'autre puis de l'ensemble de l'espace vert et bleu.

Les pôles d'activité soutiendront une variété d'activités récréatives et culturelles, serviront comme moteurs d'achalandage pour le site pendant les quatre saisons et contribueront à renouveler continuellement son potentiel attractif. Sept pôles majeurs se répartiront sur les Îles, chacun ayant une vocation, une image et un caractère bien campés. Il s'agit de La Ronde, du fort de l'Île-Sainte-Hélène, du pavillon des Baigneurs, de la Biosphère, du Centre du Bassin-Olympique, du Casino et de la plage des Îles. Afin de compléter ce réseau, des sites sont aussi identifiés pour trois autres pôles potentiels, l'un à Cap-sur-Mer à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène, un second sur la rive nord de l'île Sainte-Hélène près du belvédère, et un troisième à proximité de la station de métro.

Les pôles actuels présentent en eux-mêmes un important potentiel de développement. Des attractions touristiques telles que les parcs d'amusement, les casinos et les anciennes forteresses militaires constituent des attraits majeurs dans d'autres villes. Un effort soutenu de consolidation et de mise en valeur des pôles d'activité sera donc entrepris; on verra alors apparaître des modifications importantes ou encore de nouvelles vocations à certains pôles.



De manière à ce que les îles soient animées douze mois par année, certains pôles seront accessibles chaque jour de l'année et offriront une programmation variée renouvelant l'intérêt des visiteurs pour le site. Ces pôles se situeront dans un rayon de marche de dix minutes à partir du métro.

Vocations: Le choix des vocations pour les pôles devra permettre d'offrir sur le site un éventail varié d'activités: culturelles, sportives, communautaires, d'amusement, etc. Par contre, chaque pôle devra s'approprier une vocation unique, ce qui permettra de véhiculer une image claire auprès de la population et d'atteindre une masse critique qui lui donnera une force d'attraction plus importante. Par exemple, les bâtiments de l' Aquarium et du Cirque marin devront faire partie du pôle d'amusement de La Ronde et des aménagements nouveaux permettront de renforcer le pôle sportif et communautaire du centre du Bassin-Olympique.

Les vocations précises des autres pôles d'activité ne sont pas encore définies, mise à part celle de la Biosphère qui deviendra un centre de veille environnementale. La définition des vocations du pavillon des Baigneurs et du fort de l'Île-Sainte-Hélène dépend pour sa part, de nombreux facteurs, notamment: le potentiel d'utilisation, la faisabilité économique et la participation de partenaires publics et privés dans l'aménagement et l'exploitation de ces pôles. À ce jour, aucune vocation n'a été identifiée pour les trois pôles potentiels. Néanmoins, ce plan directeur comprend quelques critères touchant l'aménagement et les services publics que devront assurer ces pôles.

L'ensemble des pôles pourra éventuellement connaître une évolution importante au niveau de la nature des activités qui s'y déroulent. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'un changement radical de l'un de ces pôles survienne si des propositions intéressantes sont avancées.

En achevant prioritairement l'aménagement du site, la ville s'assure des conditions favorables et incitatives à l'élaboration de projets précis pour la mise en valeur des pôles d'activité.

Les pôles d'activité

La Ronde: pôle d'amusement

La Ronde est le plus important parc d'amusement au Québec. Il comprend, entre autres, le centre des manèges, le village des enfants, le fort Edmonton, le lac des Dauphins avec son spectacle de ski nautique et sa scène flottante, le jardin des Étoiles et le grand chapiteau du cirque. Ce parc d'amusement offre un important potentiel d'expansion en se servant des espaces sous-utilisés dans les limites du pôle.

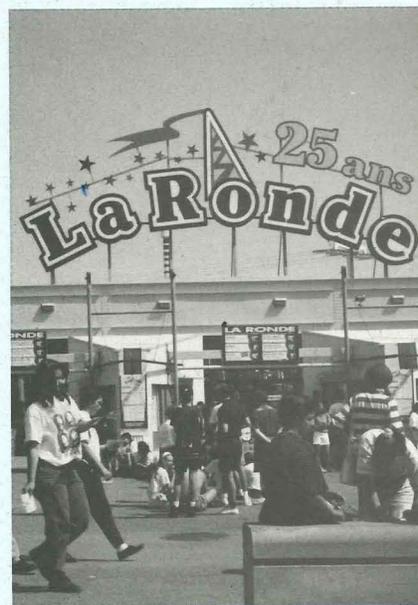
La Ronde fera l'objet d'améliorations afin de:

- *bausser la fréquentation du site et rejoindre une plus large clientèle en diversifiant la programmation (spectacles, nouveaux manèges, etc.);*
- *mieux l'intégrer à l'environnement (berges, clôtures, verdure, etc.);*

- *l'orienter plus vers l'eau (ex.: manèges et spectacles reliés à l'eau, aménagement permettant de mieux profiter de l'accès aux berges du lac et du fleuve, etc.);*
- *la rendre plus indépendante du climat et en permettre une exploitation annuelle;*
- *lui donner un cachet plus chaleureux et une ambiance plus fantaisiste; créer des zones thématisées.*

Les bâtiments de l'Aquarium et du Cirque marin seront intégrés à La Ronde en leur déterminant de nouvelles vocations récréatives ou éducatives, préférablement reliées à l'eau.

Les espaces sous-utilisés autour de La Ronde rendent possible une expansion éventuelle afin de créer un parc thématique d'attractions de plus grande envergure.



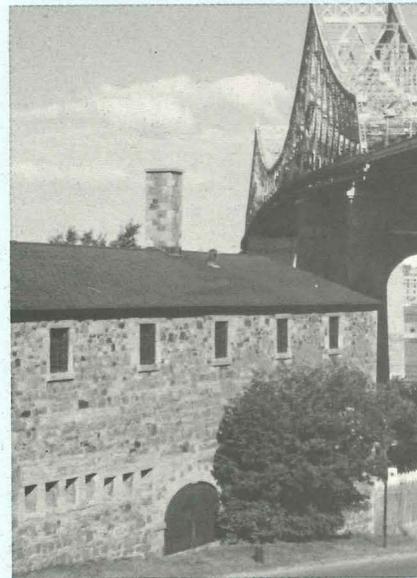
Fort de l'Île-Sainte-Hélène: pôle culturel et d'interprétation du patrimoine

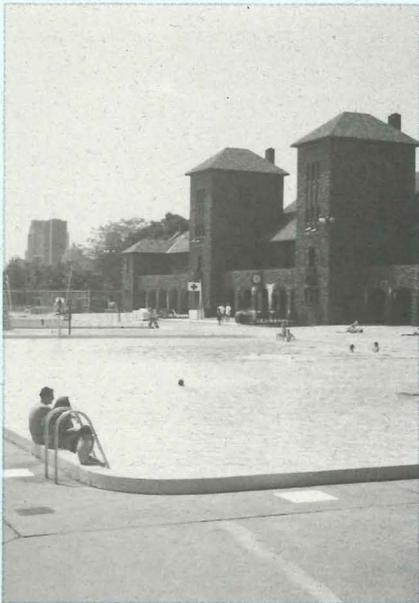
Ce complexe militaire britannique, érigé entre 1820 et 1824, comprend quatre bâtiments: l'arsenal, la petite poudrière, un petit blockhaus et le rez-de-chaussée des anciennes casernes incendiées en 1875.

Le musée David M. Stewart est logé dans l'arsenal, un bâtiment de trois étages organisé en arc-de-cercle qui se referme sur les trois côtés de la cour intérieure. On y retrouve une collection importante traitant du patrimoine scientifique et de l'histoire de Montréal et du Canada. En été, on offre, dans la cour, un spectacle d'animation militaire présenté par la Compagnie franche de la marine et les Fraser Highlanders. Au rez-de-chaussée des anciennes casernes, est logé le restaurant le Festin du Gouverneur où l'on offre des repas-spectacles dans un décor d'époque. Soulignons également que la direction du musée étudie la possibilité de déménager dans le Vieux-Montréal.

Axée sur l'interprétation du patrimoine, la mise en valeur du complexe militaire exige de:

- *reconnaître la grande importance patrimoniale de ce site historique et s'assurer que l'ensemble des décisions (vocations, restauration, interprétation) en découle;*
- *continuer d'actualiser l'exposition de la collection du musée en fonction des nouvelles valeurs interprétatives; s'il déménage, la remplacer par des activités à caractère public y compris un nouveau centre d'interprétation;*
- *promouvoir et consolider le programme d'animation historique en maintenant les activités de démonstration militaire, en offrant des visites guidées thématiques et en ajoutant d'autres activités telles que la simulation de la vie quotidienne traditionnelle ou la création d'une ferme d'époque;*
- *restaurer les édifices actuels et explorer la possibilité de reconstruire les édifices disparus.*





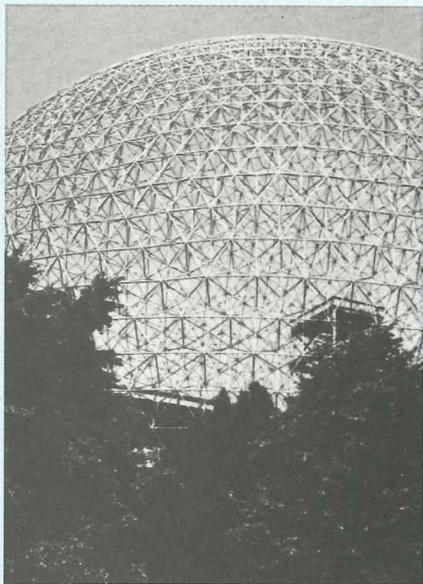
**Pavillon des Baigneurs:
pôle récréatif**

Ce pôle comprend le pavillon des Baigneurs et ses trois piscines adjacentes. Le bâtiment, construit au début des années 30, possède une grande valeur patrimoniale. Le pavillon des Baigneurs a été conçu, à l'origine, pour desservir une plage au bord du fleuve. Les piscines sont ouvertes depuis les années 50 et sont les premières grandes piscines publiques de la Ville.

À la suite de la construction d'un grand nombre d'autres piscines à travers la ville, et particulièrement des piscines intérieures, l'utilisation des piscines des Îles a diminué d'une façon considérable - de 200 000 à 60 000 baigneurs par année. Les piscines des Îles demeurent néanmoins l'un des plus importants complexes de piscines extérieures de la Ville et encore un des plus fréquentés.

On explorera, en priorité, une mise en valeur du pôle axée sur l'actualisation de la vocation «baignade». Ceci pourra comprendre:

- *la conversion du bâtiment pour en permettre une utilisation annuelle en recouvrant partiellement ou totalement les bassins, tout en respectant l'intégrité architecturale du bâtiment principal;*
- *le réaménagement des bassins et l'intégration de vocations complémentaires à la baignade, principalement dédiées à une clientèle familiale (ex.: activités de divertissement reliées à l'eau, l'hydrothérapie, etc.);*
- *l'implantation de nouvelles activités.*



**Biosphère:
pôle d'interprétation**

La Biosphère de Buckminster Fuller, structure avant-gardiste et symbole de l'Expo, véhicule l'image de marque des Îles et de la métropole. Il s'agit d'un dôme géodésique d'acier, à l'intérieur duquel s'élèvent quatre plates-formes.

Le pavillon, construit par les Américains à l'occasion de l'Exposition universelle de 67, a successivement été utilisé pour différentes grandes expositions thématiques et est demeuré vacant depuis l'incendie qui détruisit complètement son revêtement extérieur en 1976.

La Biosphère sera à nouveau l'une des principales attractions des Îles. À partir de l'été 1994, la Biosphère deviendra un Centre de veille environnementale géré par Environnement Canada. Ce projet profitera de la valeur symbolique

du dôme géodésique et véhiculera les principales thématiques de mise en valeur sur lesquelles repose le développement des Îles, c'est-à-dire l'approche environnementale en vue d'un développement durable et l'eau comme élément intégrateur.

Le projet de réaffectation vise, entre autres, à:

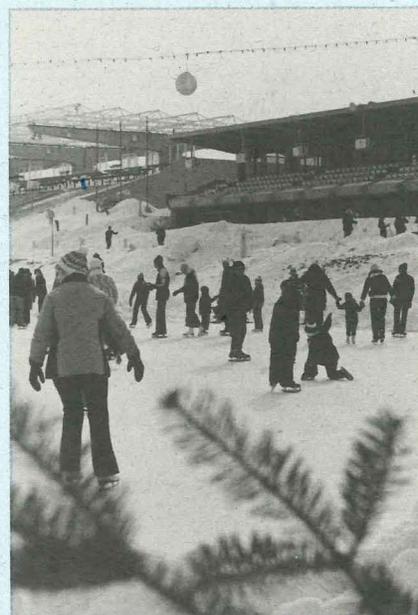
- *orienter la vocation vers l'interprétation de l'eau et de l'environnement, à l'échelle du fleuve Saint-Laurent et planétaire;*
- *respecter l'intégrité architecturale de l'oeuvre en maintenant la transparence du dôme et en exploitant le potentiel d'observation des plates-formes;*
- *respecter l'esprit qui animait le concepteur, Buckminster Fuller.*

Centre du Bassin-Olympique: pôle sportif et communautaire

Ce complexe de bâtiments à l'extérieur du bassin olympique sert de centre d'activités sportives de plein air. Il accueille actuellement les salles d'entraînement, les espaces d'entreposage et les ateliers nécessaires aux compétitions sur le bassin, ainsi que les bureaux administratifs de la Société de l'île Notre-Dame.

De manière à consolider ce pôle d'activité, il faudra:

- *développer le volet communautaire de sa vocation en ajoutant, par exemple, des salles polyvalentes en complémentarité avec les activités extérieures organisées dans ce pôle;*
- *renforcer la double vocation du pôle en ajoutant une composante d'hébergement pour les groupes participant au programme d'activités récréatives et sportives (possibilité d'ajouter un étage supplémentaire au bâtiment actuel pour l'hébergement d'une centaine de personnes);*
- *cibler une clientèle familiale.*



Casino et pavillon du Québec: pôle récréatif

Ce pôle regroupe l'ancien pavillon de la France et le pavillon du Québec, deux bâtiments hérités d'Expo 67 et tous deux situés sur l'île Notre-Dame, en bordure du lac.

Le pavillon de la France a présenté, depuis sa construction, une variété d'activités et d'événements, d'abord en tant que lieu d'exposition dans le cadre de Terre des Hommes, puis comme pavillon de l'humour et enfin comme centre accueillant de grandes expositions internationales.

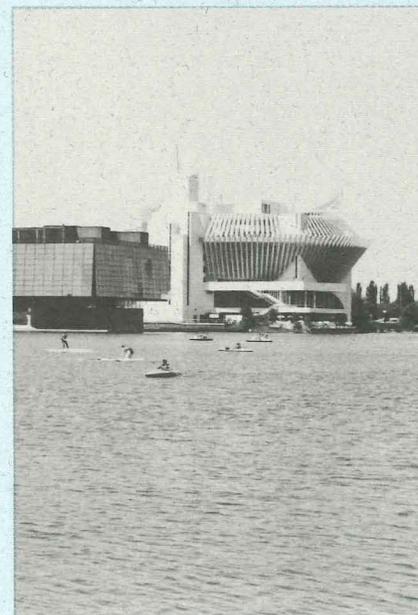
Le pavillon du Québec, une oeuvre d'architecture moderne au Québec, a servi à l'occasion pour diverses activités communautaires.

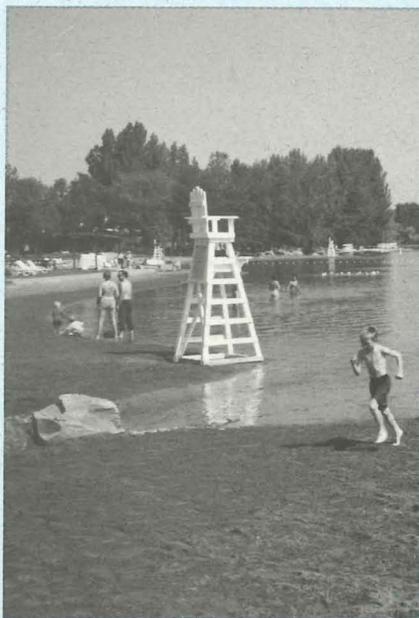
Les objectifs de mise en valeur de ce pôle sont:

- *d'accroître la période d'exploitation de ces bâtiments afin qu'ils soient utilisés jusqu'à douze mois par année;*
- *de procéder à des rénovations majeures qui permettront à ces équipements d'atteindre des objectifs de développement (réalisé en 1991-1992 dans le cas de l'ancien pavillon de la France).*

À partir de 1993, le pavillon de la France deviendra le Casino de Montréal géré par Loto-Québec. Il s'agit du premier casino à être implanté au Québec, lequel constituera un pôle d'attraction majeur à l'intérieur du parc. On prévoit un achalandage de plus d'un million de visiteurs par année.

Aussi à partir de 1993, le pavillon du Québec abritera le Dinosaurium, une exposition qui mettra en scène des dinosaures articulés et robotisés.



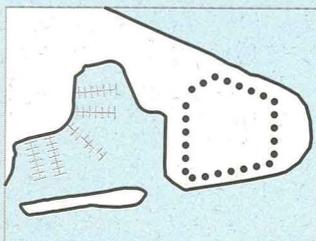


**La plage des Îles:
pôle récréatif de plein air**

Ce pôle concerne l'ensemble des installations localisées dans la partie ouest du lac de l'île Notre-Dame.

Les objectifs de mise en valeur de ce pôle étaient de:

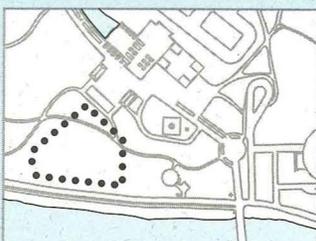
- créer une plage publique permettant la baignade dans un lac d'aspect naturel (ouverte au public depuis 1990);
- hausser l'utilisation du lac en y aménageant différentes installations et équipements récréatifs de façon à accommoder une grande variété d'activités estivales et hivernales;
- consolider et diversifier les activités du pavillon des activités nautiques (ouvert depuis 1991);
- maintenir le caractère naturel des lieux;
- présenter une plus grande diversité de services.



Pôle d'activité potentiel A

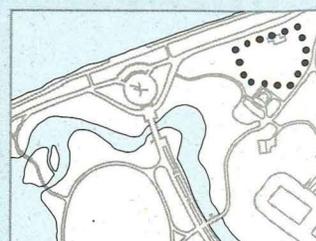
Le pôle d'activité A se trouve sur un site spectaculaire à Cap-sur-Mer, à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène.

Sa situation unique permettra d'y créer un équipement de grande envergure, possiblement en relation avec La Ronde. La construction sur ce site entraîne une diminution du nombre de places de stationnement actuellement réservées aux visiteurs de La Ronde. Ce pôle devra intégrer le sentier riverain et le point de services prévu à cet endroit. Dans le contexte d'un projet important d'expansion de La Ronde, ce site pourrait être fondu avec ce pôle.



Pôle d'activité potentiel B

Près du chenal Le Moyne, entre le pont du Cosmos et le pont de la Concorde, le pôle d'activité B pourra servir éventuellement d'emplacement à un équipement public. L'impact visuel d'une éventuelle construction sur ce site devra être minimisé, afin de ne pas nuire au caractère naturel marquant l'aménagement des lieux. Le plan ci-haut indique les limites de la partie hors sol du bâtiment.



Pôle d'activité potentiel C

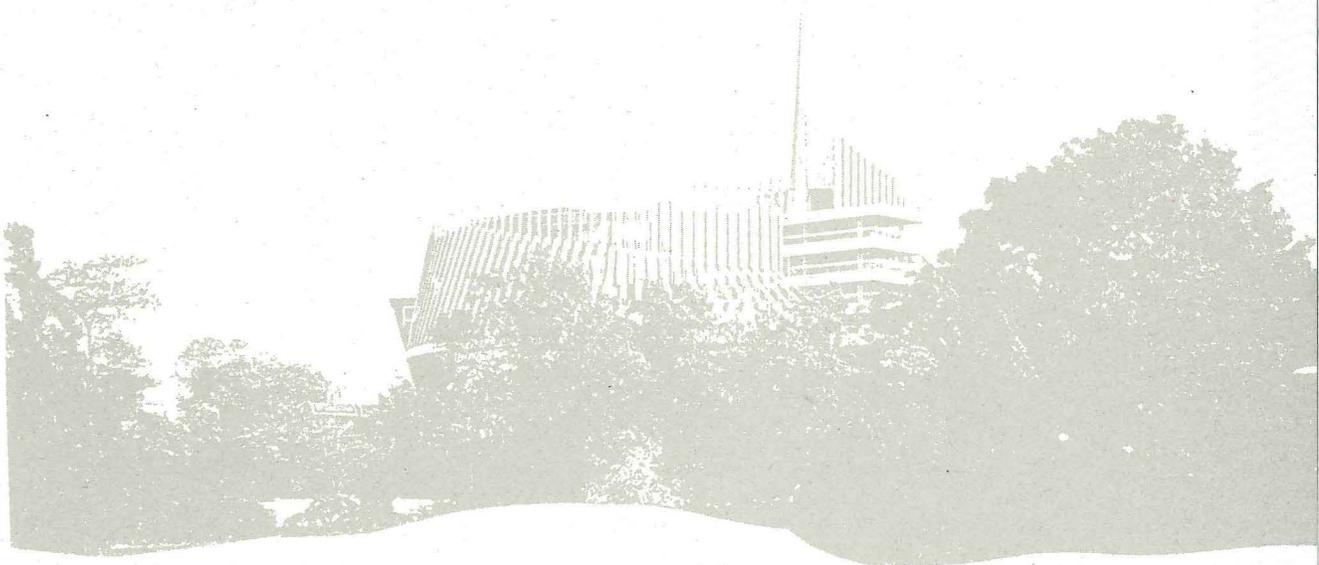
Le pôle d'activité C est situé près du fleuve et profite d'un point de vue particulier sur le centre-ville. Si éventuellement, on y implante un équipement quelconque, il devra comprendre les services suivants qui seront accessibles en tout temps aux visiteurs du site:

- un espace d'interprétation touchant le thème de l'évolution de Montréal en relation avec le fleuve;
- un restaurant-bar de moyenne gamme, avec terrasse extérieure offrant une vue sur la ville;
- un abri chauffé, des toilettes et des téléphones publics.



La stratégie d'intervention

Les moyens d'action élaborés pour atteindre les objectifs de mise en valeur et de développement des Îles, découlent d'une réflexion sur les thèmes et les éléments suivants: le développement durable, l'aménagement paysagère, les bâtiments, l'art public, l'animation et l'interprétation, les déplacements, les services, les infrastructures et la gestion.



4.1 Le développement durable



Le parc des Îles sera un lieu privilégié d'application, de démonstration et de sensibilisation du public aux principes de développement durable.

Une approche en matière de développement durable suppose que chacun se soucie de choisir, de promouvoir et de modifier les modes de production et les interventions qu'il pose sur l'environnement, en vue de réconcilier environnement et économie. Ceci afin de pouvoir assurer les besoins des générations actuelles sans compromettre l'avenir des générations futures. Cette ambitieuse entreprise sous-entend un effort de sensibilisation vers une action commune et concertée dont les résultats ne seront perceptibles qu'après un certain nombre d'années.

La localisation et les caractéristiques du parc des Îles se prêtent particulièrement bien à l'application du concept de développement durable, à la fois pour ce qui est de la stratégie de gestion des ressources et de sensibilisation du public à la nature et au fonctionnement d'un écosystème. En effet:

- le site profite d'une grande visibilité sur la scène montréalaise et est très largement fréquenté;
- le site est isolé, bien délimité et forme un écosystème relativement fermé, facilitant la gestion des ressources et la vulgarisation de son fonctionnement;
- le site regroupe des activités récréatives et culturelles aux retombées économiques importantes;
- le site a été l'hôte, à plusieurs reprises, d'événements d'envergure internationale explorant plusieurs thèmes;
- le site profite d'une situation unique au coeur du Saint-Laurent pour observer, connaître et apprécier les qualités du fleuve et pour sensibiliser le public à son rôle important et aux programmes de valorisation dont il est l'objet;
- le site, malgré son caractère naturel, constitue un lieu urbain complexe, sujet à de nombreuses interventions externes.

Les interventions liées aux projets d'aménagement, de développement et de gestion quotidienne du site, seront guidées par une stratégie de développement durable. L'innovation de cette approche consolidera l'image des Îles en tant que modèle d'application du développement durable qui pourra inspirer le développement de l'île de Montréal.

Critères d'aménagement et de gestion en fonction du développement durable

Principes généraux

Choisir des méthodes d'aménagement et des modes de gestion qui:

- minimiseront la consommation des ressources non-renouvelables;
- minimiseront les impacts négatifs sur l'environnement, l'aménagement et les activités;
- répondront aux besoins multiples des utilisateurs en employant un minimum de moyens (ex.: des espaces et des bâtiments polyvalents, assurer la longévité des aménagements et constructions);
- créeront des écosystèmes contrôlés.

Eau

Axer le mode de gestion de l'eau sur sa conservation.

- Récupérer l'eau de pluie (ex.: pour les services sanitaires). Privilégier l'utilisation du drainage naturel. Équiper les bâtiments de toilettes et autres équipements consommant un minimum d'eau. Réutiliser «l'eau grise» (eau usée non contaminée).
- Remettre en exploitation l'usine d'épuration de la mare au Diable. Prévoir aussi un traitement innovateur des eaux usées (ex.: emploi de plantes aquatiques, jeux de cascades, marécages, etc.).

Milieux biologiques diversifiés

- Aménager le site en favorisant l'augmentation de la biomasse.
- Favoriser la création d'écosystèmes naturels divers, la protection de la diversité biologique et des habitats fauniques et la création de lieux propices au développement de nouveaux habitats.
- Naturaliser les berges du fleuve.

Énergie

- Privilégier des techniques de conservation d'énergie:
 - équipements d'éclairage et de chauffage de haut rendement;

- techniques de construction permettant des économies d'énergie (ex.: chauffage solaire passif, la ventilation naturelle).
- Privilégier l'utilisation des sources d'énergie renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique).

Transport

Favoriser le transport collectif (y compris la possibilité de constituer une flotte de véhicules peu polluants tant au niveau du bruit que de l'air) et les vélos.

Environnement des usagers

Créer un environnement sain, paisible, sécuritaire et aux critères esthétiques élevés. Favoriser la pureté de l'air (éviter les produits de construction toxiques, avoir une bonne ventilation dans les bâtiments), l'éclairage naturel et l'harmonie visuelle. Réduire le bruit.

Entretien

Employer des techniques saines d'entretien du site (ex.: le contrôle de l'épandage de fondants sur les routes, d'engrais chimiques et de pesticides sur les matériaux et végétaux).

Design des bâtiments

Construire des bâtiments:

- aux qualités isolantes, thermiques et d'aération adéquates;
- incorporant des systèmes et équipements de chauffage et d'éclairage efficaces et utilisant les sources d'énergie naturelles;
- «intelligents» (avec des systèmes de contrôle électroniques permettant d'ajuster les systèmes de confort en fonction des conditions et besoins immédiats).

Matériaux

- Utiliser des matériaux «écologiquement sains» (dont le traitement de transformation minimise les risques de pollution et que l'exploitation de sa ressource première ne soit pas mise en péril).

- Utiliser des matériaux locaux et peu transformés (ex.: la pierre et le bois). Éviter l'emploi de matériaux toxiques ou encore de matériaux nécessitant des procédés de transformation complexes ou des coûts de transport élevés.

Procédés de construction

Porter une attention particulière au choix des matériaux et des techniques de construction en regard de leurs impacts sur l'environnement.

- Rechercher des techniques de construction qui exploiteront efficacement les qualités des matériaux et qui minimiseront les pertes.
- Minimiser le volume de rebuts de construction (ex.: les enfouir sur le site, s'en débarrasser sainement).
- Convenir d'un code de protection de la végétation existante pour éviter les dommages à l'environnement.

Déchets

Mettre en place un programme de gestion intégrée des déchets.

- Utiliser des produits «écologiquement sains», biodégradables, récupérables et recyclables (ex.: contenants de nourriture, ustensiles, vaisselle, serviettes de table réutilisables ou recyclables).
- Prévoir la cueillette sélective des déchets en vue de leur récupération en installant, entre autres, des équipements de triage à proximité des lieux de restauration.
- Produire du compost des matériaux végétaux qui sera réutilisé comme engrais sur le site.
- Supprimer le déversement de substances polluantes dans l'environnement. Éliminer le déversement des neiges usées sur le pont de la Concorde.

4.2 L'aménagement paysager

Un milieu à caractère naturel sera créé et composé d'une diversité de paysages, généreusement planté d'arbres, d'arbustes, de plantes aquatiques et de fleurs . Le choix des matériaux et du mobilier renforcera le caractère naturel du site.



Les interventions en matière d'aménagement paysager toucheront principalement l'espace vert et bleu. Même s'il s'agit d'un parc urbain au coeur de la ville, le choix des végétaux et des matériaux de même que leur agencement créeront un aspect champêtre, mettront en valeur les vues et les paysages et assureront la multiplication des habitats fauniques. Les interventions assureront le confort des visiteurs, en tenant compte de facteurs climatiques tels que la chaleur, le froid et le vent ainsi que l'échelle des constructions et du mobilier. Les interventions ayant une connotation urbaine seront minimisées.

La réalisation de l'espace vert et bleu englobe le boisement de vastes secteurs des Îles ainsi que la naturalisation générale des berges. À cet effet, les stationnements et les voies véhiculaires, particulièrement ceux à proximité des berges de l'île Sainte-Hélène, seront réduits et réaménagés.

Le programme de plantation massif d'arbres et d'autres matériaux végétaux renforcera le caractère naturel du parc des Îles et le contraste avec le milieu urbain. Il est particulièrement important que les entrées, les berges et l'ensemble des sentiers et voies de déplacement soient encadrés par un paysage vivant et naturel. À l'arrivée aux Îles, on se trouvera rapidement plongé dans un cadre végétal significatif.

L'ensemble de l'espace sera structuré principalement par l'organisation spatiale de la végétation et particulièrement par la distinction entre les secteurs boisés et non boisés, de façon à accentuer les vues et les percées visuelles. Les lieux boisés seront prolongés sur les deux îles d'une façon importante. À l'exception des pôles d'activité, la plus grande partie du territoire sera boisée; les arbres et d'autres matériaux végétaux y seront plantés densément. Cette première lecture du site sera ensuite nuancée avec la création de quelques clairières et la plantation de quelques arbres et arbustes dans les prés, de sorte que sera créée une série d'unités de paysage offrant aux visiteurs une expérience variée et sensorielle de mouvements à travers le site. Les plantes indigènes de l'ancienne partie de l'île Sainte-Hélène, seront privilégiées. La végétation sera choisie en fonction de son rôle structurant, de ses facultés à créer des microclimats assurant le confort des visiteurs, de l'intégrité des associations végétales, des niches et habitats fauniques et de la diversité des espèces, des textures et des

couleurs au cours des quatre saisons. L'aménagement paysager mettra en valeur la trame bleue du site, entre autres par l'accès aux berges et la création de milieux aquatiques dans les hauts-fonds du fleuve et des plans d'eau.

On retrouvera alors trois catégories de milieux végétaux: les boisés (avec sous-bois ou fond gazonné), les aires ouvertes et dégagées, (les aires gazonnées, prés et jardins), les zones riveraines (berges, milieux aquatiques). Les milieux végétaux offriront une gamme d'expériences: des milieux naturels et planifiés, des activités libres ou dirigées, actives ou passives, excitantes ou calmes.

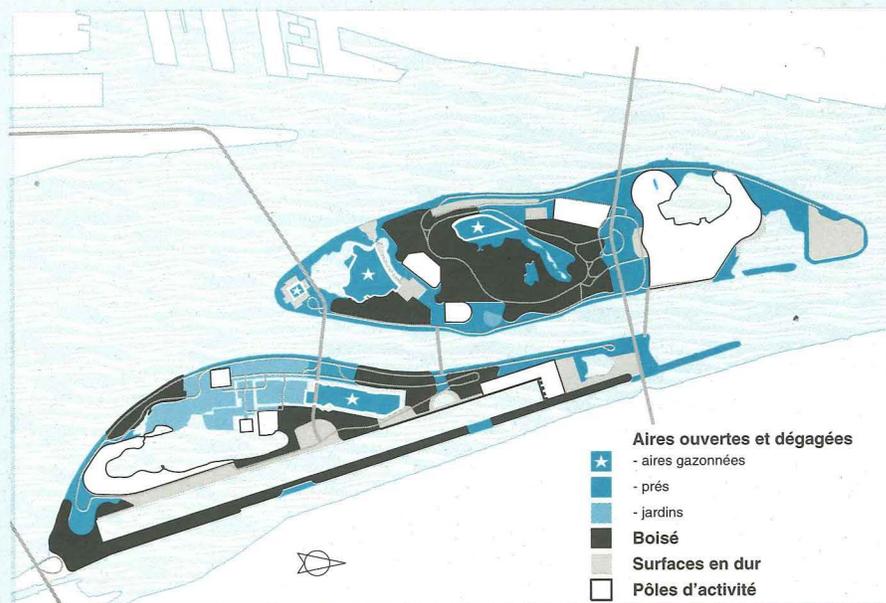


Le choix des matériaux d'aménagement et l'utilisation de technologies appropriées viseront aussi à renforcer l'approche naturelle. On utilisera la pierre et ses dérivés, le bois et à l'occasion le métal. Les matériaux transformés (béton, asphalté, pavé uni) ne seront utilisés qu'au minimum, à l'exception des matériaux géotextiles (utilisés pour leurs qualités protectrices et de renforcement de la capacité portante du sol) et des membranes d'étanchéité (permettant de réduire l'érosion et la porosité des sols). Les escaliers, les murets, les murs de soutènement et les ponts seront en pierre le long de la promenade principale et en bois ou en pierre aux autres endroits.

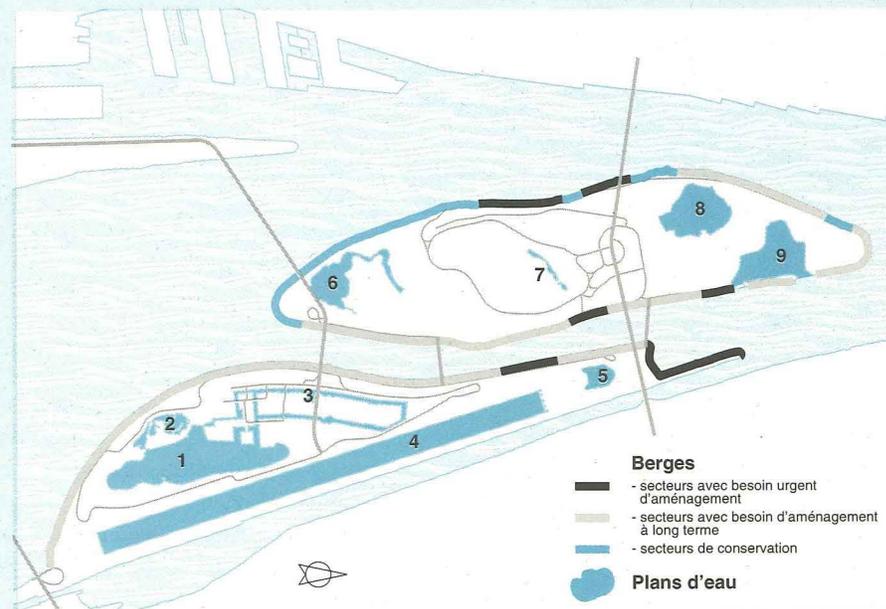
Les sentiers seront généralement recouverts de criblure de pierre, leur largeur et la présence de bordures ou non permettront une lecture facile de la hiérarchie du réseau de déplacement. L'ensemble des voies publiques sera asphalté.

Le mobilier de l'espace vert et bleu sera de conception solide, durable et d'inspiration traditionnelle. Les bancs, les lampadaires, les corbeilles à papier, les clôtures, les panneaux de signalisation et les abris d'autobus seront graduellement remplacés par un mobilier uniformisé pour l'ensemble de l'espace vert et bleu. Des sous-variantes dans le choix des matériaux et du mobilier permettront de souligner subtilement l'histoire et la nature particulières de chacune des îles. Aussi, les quelques exemples qui restent du système innovateur de mobilier urbain conçu pour Expo 67, seront préservés. L'ensemble de ce mobilier sera d'un design simple et d'une couleur neutre. Les porte-oriflammes donneront un caractère de fête au site et seront disposés aux points d'accueil du site de même que sur la promenade principale. Aux pôles d'activité, on pourra utiliser les mêmes mobiliers et matériaux, ou choisir une autre approche pour répondre à des besoins particuliers ou pour permettre de créer des ambiances précises en relation avec la vocation des pôles.

Les trames vertes et bleues



Trame verte



Trame bleue

Plans d'eau

- | | |
|--|--|
| 1. Lac de l'île Notre-Dame
<i>baignade et activités nautiques</i> | 6. Lac des Cygnes
<i>tour en bateau, patinage</i> |
| 2. Lacs-filtres
<i>épuration des eaux</i> | 7. Étang
<i>décoratif</i> |
| 3. Canaux
<i>activités nautiques, patinage</i> | 8. Lac des Dauphins
<i>démonstrations</i> |
| 4. Bassin olympique
<i>aviron, kayak, patinage</i> | 9. Relais nautique
<i>relais, pêche blanche</i> |
| 5. Mare au Diable
<i>épuration des eaux</i> | |



Les secteurs boisés

De nouveaux secteurs boisés seront créés et ceux qui existent actuellement, naturalisés.

Sur l'île Sainte-Hélène, l'ancienne érablière sera prolongée vers l'ouest, sur les berges et près de La Ronde. Sur l'île Notre-Dame, une dense plantation d'arbres se fera le long de la voie maritime, près du pavillon du Canada, près de la passerelle du Cosmos, et aux extrémités ouest et est du bassin olympique.

En général, les secteurs boisés auront des sous-bois naturels pour favoriser l'établissement de nombreuses espèces animales (petits rongeurs, oiseaux, prédateurs) et pour assurer la régénération des bosquets.

La croissance du sous-bois dans les nouveaux secteurs boisés sera stimulée par différentes interventions: épandage de terre sur un mètre de profondeur, plantation de gros arbres pour structurer l'espace (ex.: érables), plantation rapprochée de petits arbres pour combler l'espace et, après quelques années, plantation de plantes sauvages (ex.: trilles). Dans les anciens bosquets, des mesures de plantation, d'entretien et de contrôle d'accès permettront au sous-bois de croître. L'accessibilité à ces secteurs par le public pourra être restreinte, soit pour assurer la repousse du couvert végétal, soit dans certains cas, d'une façon permanente.

Certaines zones du sous-bois seront gazonnées, principalement celles où la pratique d'activités spécifiques (pique-nique, etc.) est prévue, de même qu'en bordure des sentiers.

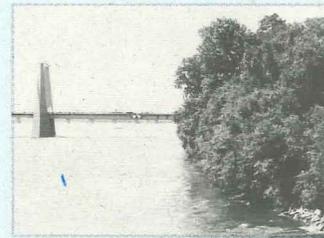


Les aires ouvertes et dégagées

Les aires gazonnées seront principalement aménagées pour favoriser la pratique d'activités extensives (ex.: les pique-niques, la cerf-volantierie et la relaxation). Ces espaces pourront également se prêter, à l'occasion, à des rassemblements populaires. La plaine des jeux et la partie à l'est des jardins des Floralies sont déjà gazonnées et un grand espace à proximité du métro, de même que l'espace central de la place des Nations le seront. Une attention particulière sera portée à l'irrigation des zones gazonnées. Un système de gicleurs mobiles ou d'irrigation sera installé lors de l'aménagement des nouveaux espaces.

Les prés d'aspect plus sauvage, exciteront les sens et stimuleront l'esprit d'aventure. L'ensemencement et la plantation d'espèces herbacées et de fleurs sauvages donneront une allure naturelle à ces zones. Ce type d'aménagement est prévu au pied du fort de l'île-Sainte-Hélène, dans les espaces réservés aux pôles d'activité potentiels prévus dans l'ouest de l'île Sainte-Hélène et dans les lieux actuellement gazonnés où aucune activité spécifique n'est prévue (ex.: l'emprise du pont Jacques-Cartier). On retrouvera dans les prés, une grande variété d'insectes, de même que leurs prédateurs. Certains oiseaux également y nicheront.

La variété des jardins permettra d'exposer différentes approches horticoles. Ces jardins n'occupent toutefois qu'une partie restreinte du site pour ne pas compromettre l'ambiance naturelle et sauvage et pour réduire les coûts d'entretien.



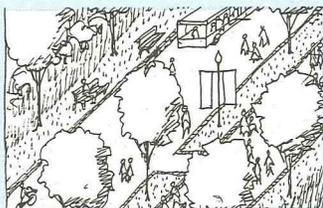
Les zones riveraines

L'ensemble des berges sera naturalisé, leur aménagement vise à créer une ambiance à la fois sauvage et naturelle. L'emploi de plantes herbacées et la plantation d'arbres et arbustes combinés à un ensemencement de trèfles et de fleurs sauvages favoriseront la création d'une telle ambiance et permettront de stabiliser le sol. Également, l'emploi d'un matelas anti-érosion permettra de favoriser l'ensemencement.

La pente de certaines berges sera adoucie et au pied des berges, des travaux d'enrochement seront entrepris de façon à prévenir l'érosion du sol et à contrer les effets dévastateurs des glaces. À certains endroits, l'utilisation de godets permettra aussi d'éviter l'érosion. Les pierres de soutènement disposées au pied des berges se transformeront en sentiers informels. Les pêcheurs y trouveront particulièrement leur compte.

On aménagera des aires de rassemblement, d'observation et de détente près du fleuve, de la voie maritime et des autres plans d'eau. Les milieux aquatiques seront mis en valeur. La transition entre l'eau et la terre ferme constitue une zone critique en matière d'habitats fauniques et le réaménagement de ces secteurs favorisera l'accroissement de la sauvagine. Le réaménagement des plans d'eau des Îles permettra de créer des hauts-fonds propices aux plantes aquatiques.

Le réseau des sentiers



Promenade principale

Fonction: promenade servant d'épine dorsale au site reliant l'ensemble des pôles d'activité au métro; éventuellement, ce sentier principal sera aménagé pour éviter tout croisement avec une voie publique.

Utilisateurs: piétons, cyclistes, transport collectif, véhicules - service.

Localisation: la promenade principale comprendra:

- un lien passant au pied du fort entre La Ronde et le belvédère;
- un mail formel entre le belvédère et la passerelle du Cosmos (déjà construit);
- un lien linéaire sur l'île Notre-Dame entre la passerelle du Cosmos et le pavillon du Canada, d'où il se scindera en deux.

Emprise:

- deux voies parallèles (5 à 7 m), physiquement séparées (ex.: bande d'arbustes, légère dénivellation); l'une est essentiellement piétonnière et l'autre combine la voie cyclable et celle réservée au transport collectif;
- ou une voie d'environ 7,5 m desservant l'ensemble des usagers.

Recouvrement: criblure de granit, bordée de pavé de granit ou asphalte.

Mobilier: bancs et corbeilles sur toute la longueur, bannières décoratives, signalisation.

Éclairage: niveau relativement élevé (5 à 10 luxs); sorties d'eau et d'électricité.



Sentiers secondaires

Fonction: promenades riveraines; sentiers reliant les pôles d'activité et les secteurs d'intérêt à la promenade principale et aux points d'accueil.

Utilisateurs: piétons, cyclistes, véhicules de service.

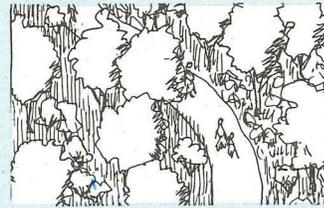
Localisation: les sentiers le long des berges permettront de faire le tour de chacune des îles en contact immédiat avec le fleuve; leur distance de la berge variera afin d'obtenir une expérience diversifiée, de mettre en valeur et d'accentuer la vue sur le fleuve et de permettre une renaturalisation complète de la zone près de la berge.

Emprise: 3-5 mètres.

Recouvrement: criblure de granit.

Mobilier: bancs et corbeilles aux endroits stratégiques, signalisation.

Éclairage: niveau moyen (5 luxs).



Sentiers tertiaires

Fonction: sentiers d'aventure et de découvertes

Utilisateurs: piétons.

Localisation: descentes sur les berges pour les pêcheurs, dans le boisé.

Emprise: moins de 3 mètres.

Recouvrement: criblure de granit ou terre battue.

Mobilier: aucun.

Éclairage: aucun.



Les bancs

Les bancs seront fabriqués en métal et en bois selon le design utilisé au début du siècle au parc Lafontaine.

Des modèles avec et sans dossier seront disponibles. À l'île Notre-Dame, le modèle de banc actuel hérité des Floralies demeurera le même.



Les garde-corps et les clôtures

Les garde-corps seront conçus de métal et s'apparenteront au bastingage d'un navire.

Les clôtures seront discrètes et utilisées au minimum. Lorsque nécessaire, on utilisera des ornementales (ex.: avec montants verticaux) autour des bâtiments et des clôtures à mailles de chaîne, entourées de végétation (ex.: baies), ailleurs sur le site.



Les lampadaires

Les lampadaires conçus selon les modèles traditionnels montréalais (flambeau classique) seront équipés de lampes au sodium haute pression. Les nuances d'intensité et d'espacement créeront des ambiances variées. À l'île Notre-Dame, le système d'éclairage en place est toujours adéquat et ne sera pas modifié.

Aux pôles d'activité, on permettra différents types de lampadaires en fonction de leur cachet particulier.

Les oeuvres d'art public, les façades de bâtiments et les ponts seront éclairés de lampadaires diffusant une lumière blanche (halogénure de métal).

L'installation de porte-oriflammes permettra de suspendre des bannières multicolores qui souligneront le caractère de fête ainsi que l'aspect universel des lieux.



Les corbeilles

Les corbeilles de métal, en acier ouvré, seront de forme arrondie et partiellement refermées pour décourager les animaux d'y pénétrer.



Les panneaux de signalisation

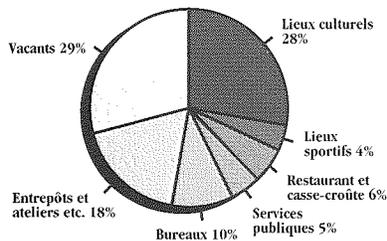
Les panneaux de signalisation seront composés de panneaux en aluminium sur des supports de bois. Le lettrage blanc sera appliqué sur des panneaux à fond bleu.

4.3 Les bâtiments

Une approche architecturale intégrée visera:

- une facture de qualité, l'harmonisation des éléments et leur intégration au milieu;
- la préservation et la mise en valeur des bâtiments ayant une valeur patrimoniale;
- l'élimination des structures non intéressantes et superflues qui encombrant le site;
- le respect des critères environnementaux de construction et d'entretien.

Les constructions majeures: En général, les structures importantes localisées à l'intérieur des pôles d'activité seront conçues comme oeuvres marquantes. Déjà, on trouve des structures aussi impressionnantes que la Biosphère, le pavillon de la France et le fort de l'Île-Sainte-Hélène. Dans l'éventualité où d'autres équipements majeurs verraient le jour, on cherchera à les concevoir en tant que symboles architecturaux aussi originaux qu' uniques. Pour ces projets d'envergure, on pourra avoir recours à des concours de design.

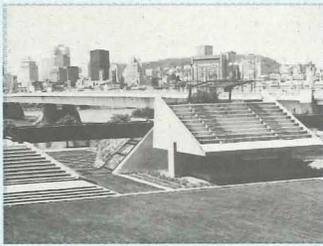


Répartition de la superficie totale de 90 575m dans 35 bâtiments.

Les bâtiments accessoires et de services: Le nombre de bâtiments secondaires de l'espace vert et bleu sera minimisé et le vocabulaire architectural et les matériaux seront uniformisés. De style modeste, ils s'effaceront par leur simplicité et leur unité. Les bâtiments accessoires devront être rendus discrets, principalement par l'emploi de matériaux peu transformés, aux couleurs neutres, de même que par l'utilisation massive de végétaux en vue de créer un écran visuel confondant le bâtiment avec son environnement naturel.

Quant aux bâtiments de services situés à l'intérieur des limites des pôles d'activité, on cherchera une variété de styles afin de renforcer le caractère particulier de chacun des pôles. Par exemple, un casse-croûte à La Ronde pourra être associé au type des bâtiments de cirque tandis qu'à la plage, un modèle laurentien sera retenu.

Le patrimoine architectural: Les structures existantes considérées d'un intérêt patrimonial (pour l'architecture ou pour l'histoire), seront préservées et restaurées le plus fidèlement possible. Celles demeurant sans vocation, telles que la Biosphère et le pavillon du Québec, seront réaffectées prioritairement à des vocations fortes qui permettront une pleine mise en valeur de leur potentiel.



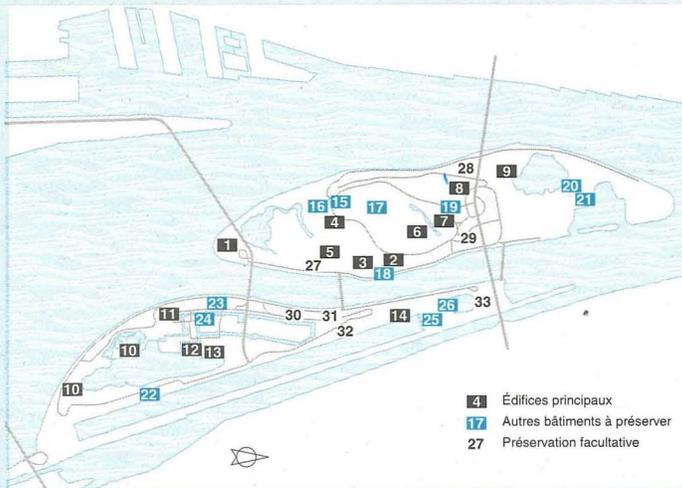
Place des Nations (1)

1967, André et Patrick Blouin, architectes

2 000 m² (sous les pyramides)

Historique: Construite comme lieu cérémonial principal d'Expo 67. A servi comme amphithéâtre pendant plusieurs années.

Situation actuelle: Grande valeur patrimoniale. Vient de subir des rénovations extérieures. L'intérieur des pyramides est en mauvais état et vacant.
Vocation: Lieu polyvalent comprenant, entre autres, un centre commémoratif d'Expo 67 et un lieu d'animation interculturelle.



Restaurant Hélène de Champlain (2)

1930, 3 000 m²

Historique: Construit (mais jamais complété) comme pavillon des sports lors des travaux de paysagement de l'île Sainte-Hélène. Ouverture comme restaurant en 1955.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale locale. Le restaurant a conservé sa vocation d'origine et jouit d'une grande renommée. Le bâtiment et la roseraie méritent d'être conservés intégralement.

Vocation: Restauration.



Biosphère (3)

1966, R. Buckminster Fuller (dôme) et Cambridge Seven Associates (plates-formes intérieures), architectes.

7 800 m²

Historique: Construite comme pavillon américain pour l'Expo 67. A servi comme lieu d'exposition de 1967-1975. L'enveloppe extérieure est détruite par un incendie en 1976.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale exceptionnelle pour l'extérieur et l'intérieur. Doit subir des travaux de réaménagement importants jusqu'en 1994.

Vocation: Centre de veille environnementale.



Pavillon des Baigneurs (4)

1939, D. Beupré, architecte

2 200 m²

Historique: Construit pour desservir une plage en bordure de l'île, le pavillon devient le premier complexe de piscines extérieures municipales de Montréal vers les années 50.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale pour l'extérieur et l'intérieur. Les piscines sont toujours ouvertes en saison estivale.

Vocation: Récréation axée sur l'eau et la baignade.



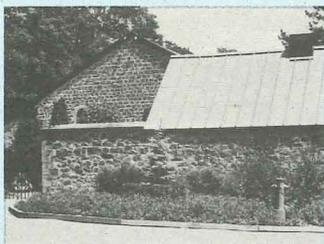
Pavillon de la Corée (5)

1967, Kim Swo Guen, architecte
435 m²

Historique: Construit comme pavillon d'Expo 67, il abrite diverses activités par la suite.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale, particulièrement pour son toit ouvragé. Bon état.

Vocation: Valeur patrimoniale locale. Abri d'accueil et d'interprétation. Il serait souhaitable, à long terme, que cet abri soit relocalisé.



La Poudrière (7)

1822, Elias W. Durnford, ingénieur

Historique: Construite comme poudrière faisant partie du complexe militaire de l'île. Transformée en théâtre d'été dans les années soixante.

Situation actuelle: Grande valeur patrimoniale. Quelques travaux d'entretien sont nécessaires.

Vocation: Sa vocation culturelle de diffusion théâtrale demeurera la même.



Aquarium Alcan et Cirque marin (9)

1967, Georges Eber, architecte

Historique: Construits pour l'Expo 67 et deviennent l'Aquarium de Montréal de 1968 à 1991. Le Cirque marin ferme en 1980.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale. Fermeture à l'automne 1991.

Vocation: Le complexe sera intégré à La Ronde.



Tour De Lévis (6)

1936, D. Beupré, architecte

Historique: Construite comme réservoir d'eau et poste d'observation. Actuellement fermée au public.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale. Nécessite des modifications majeures pour assurer la sécurité publique (gicleurs, issues, etc.) et des travaux de restauration.

Vocation: La tour retrouvera sa vocation d'observatoire.



Fort de l'Île-Sainte-Hélène (8)

1820, Elias W. Durnford, ingénieur

Historique: Construit pour défendre Montréal contre les envahisseurs américains. Fait partie du réseau de défense du Canada le long de la rivière Richelieu.

Situation actuelle: Grande valeur patrimoniale. Occupé par le musée David M. Stewart qui présente des expositions sur le patrimoine scientifique et l'histoire militaire de Montréal et du Canada, et par le restaurant le Festin du Gouverneur. Nécessite des travaux d'entretien et de mise aux normes.

Vocation: Centre d'interprétation du patrimoine.



Chalet de la plage et pavillon des activités nautiques (10)

1990, 1991; Auger, Reeves, architectes

Historique: Construits dans le cadre de l'aménagement de l'île Notre-Dame.

Situation actuelle: Aucune valeur patrimoniale. Le chalet de la plage abrite un casse-croûte et des vestiaires pour les baigneurs. L'autre bâtiment sert de soutien à la pratique des activités nautiques.

Vocation: Même.



Pavillon du Canada (11)

1967, 5 500 m²

Historique: Construit pour l'Exposition universelle, il est partiellement démoli.

Situation actuelle: Peu de valeur patrimoniale sauf pour l'aménagement intérieur du restaurant la Toundra. Abrite les bureaux administratifs de l'AMARC et du marathon de Montréal. La Toundra, ancien restaurant, est vacant et le théâtre des Îles (500 places) n'est pas utilisé.

Vocation: Les anciens espaces d'exposition, le théâtre et le restaurant devront retrouver des vocations publiques en relation avec le Dinasaurium.



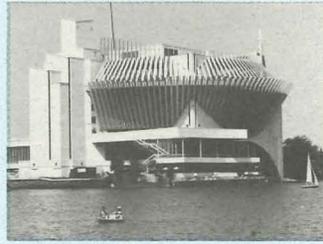
Pavillon du Québec (12)

1967, 5 700 m²

Historique: Construit pour l'Exposition universelle. Accueille plusieurs expositions depuis 1967, portant sur la promotion du Québec. Depuis 1985, il est utilisé occasionnellement par la SIND pour des activités communautaires et événements spéciaux.

Situation actuelle: Grande valeur patrimoniale pour l'extérieur et l'intérieur. D'importants travaux doivent être accomplis en 1993.

Vocation: Exposition permanente mettant en scène des dinosaures robotisés (Dinasaurium).



Pavillon de la France (13)

1967, 23 250 m²

Historique: Construit à l'origine comme pavillon de la France pour l'Exposition universelle, le pavillon accueille plusieurs expositions de 1968 à 1985, année où se concrétise sa vocation par la création de la Société du Palais de la Civilisation.

Situation actuelle: Valeur patrimoniale. Y sont présentées, jusqu'en 1992, des expositions d'envergure internationale relatant des faits de civilisations. Le bâtiment a subi des rénovations majeures en 1990.

Vocation: Casino.



Quartier des athlètes (14)

1975, 2 300 m² et 500 m²

Historique: Construit pour les Jeux olympiques de 1976.

Situation actuelle: Peu de valeur patrimoniale. En bon état. Servant respectivement comme salles d'entraînement et bureaux de la SIND.

Vocation: Conserver et élargir la vocation du quartier des athlètes par la construction d'un second étage offrant hébergement et espace polyvalent communautaire. À long terme, modifier le centre administratif pour accueillir une vocation publique.

Autres bâtiments à conserver et à valoriser:

- Vespasiennes près du pavillon des Baigneurs (15)
- Poste électrique (16)
- Restaurant de la plaine des jeux (17)
- Station de pompage de l'île Sainte-Hélène (18)
- Poste de pompiers de l'île Sainte-Hélène (19)
- Jardin des étoiles à La Ronde (20)
- Pavillon de la marina de La Ronde (21)
- Tour (garages) du Grand Prix (22)
- Le pavillon Chrétien (23) (325 m²) actuellement vacant, servira à une vocation publique (telle que le centre d'interprétation de la pêche)
- Le pavillon de la Jamaïque (24) (400m²) abrite actuellement un restaurant
- Hangars - bassin olympique (25)
- Usine d'épuration mare au Diable (26)

Autre bâtiments dont la conservation est facultative:

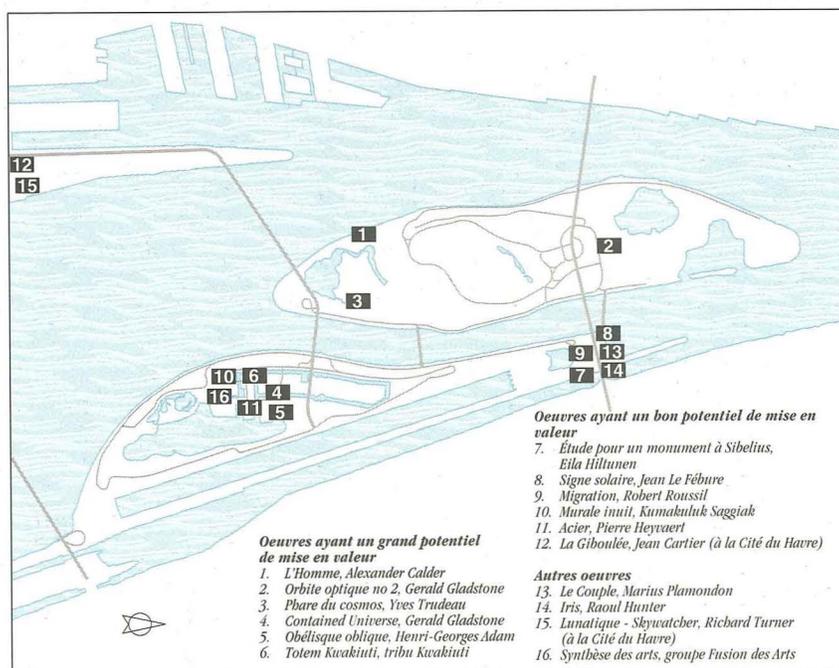
- Bâtiment de la caisse populaire (27)
- Atelier des Îles (28)
- Entrepôt 100 (29)
- Serre temporaire (30)
- Pavillon de la Tunisie (31)
- Tour Pirelli (32)
- Archidrome (33)

4.4 L'art public

Le programme d'art public visera en premier lieu, la restauration et la mise en valeur des oeuvres existantes et en second lieu, la création de nouvelles oeuvres.

On retrouve sur le site plus d'une douzaine d'oeuvres d'art public héritées de l'Exposition universelle ou encore des Florales internationales. Certaines d'entre elles sont actuellement dispersées sur le site alors que d'autres ont été entreposées et souffrent d'un important état de détérioration. Ces dernières seront restaurées et relocalisées de manière à revaloriser ces éléments de notre héritage culturel. La plus importante oeuvre d'art public localisée sur les Îles est sans contredit l'«Homme» du célèbre sculpteur Alexander Calder. Celle-ci vient d'être restaurée et mise en valeur d'une façon importante par sa relocalisation sur la rive nord de l'île Sainte-Hélène, face au centre-ville de Montréal, devenant ainsi un point focal majeur marquant l'entrée fluviale des Îles.

De nouvelles oeuvres d'art public et fontaines s'ajouteront à celles existantes et souligneront notamment les thématiques de l'eau et de l'environnement. Plusieurs oeuvres d'art sur les Îles intègrent des fontaines et c'est une approche à privilégier dans l'avenir.



Les oeuvres d'art public existantes



Homme

1967, Alexander Calder

Historique: L'une des plus importantes oeuvres d'un des sculpteurs les plus renommés du XXe siècle, ce «stable», un don de la compagnie internationale Nickel, reflète la thématique d'Expo 67, Terre des Hommes.

Situation actuelle: A été déplacé au belvédère sur la rive nord de l'île, dans l'axe de la promenade principale.

Vocation: Conservation sur place.



Orbite optique no 2

dite «l'Artichaut»

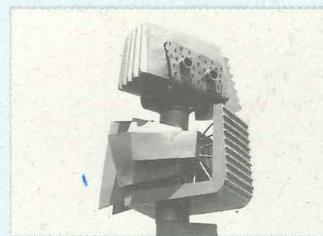
1967, Gerald Gladstone

Historique: Quatorze immenses éléments de béton agencés en cercle autour d'un pivot central. Érigée à l'intérieur de l'entrée ouest de La Ronde.

Situation actuelle: Demeure à son emplacement d'origine dans un état de conservation médiocre.

Vocation: Conservation sur place.

Réaménagement des abords.



Le Phare du Cosmos

1967, Yves Trudeau

Historique: Exprime les valeurs culturelles et le langage de la civilisation de l'électronique et de l'espace.

Situation actuelle: A été restauré (sans son mécanisme) et relocalisé dans le cadre du réaménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène.

Vocation : Conservation sur place.



Contained Universe

dite «Fontaine des ingénieurs»

1967, Gerald Gladstone

Historique: À l'origine, une forme symbolisant une galaxie reposait sur une énorme colonne placée au centre d'une fontaine, entourée par un pavage coloré.

Situation actuelle: Située au milieu des jardins des Floralies, face au Palais de la Civilisation. Seule la fontaine demeure.

Vocation: Conservation sur place.

Souhaitable de restaurer les éléments disparus.



Obélisque oblique

1967, Henri-Georges Adam

Historique: Cette stèle moderne comprend quatre formes angulaires, enfilées sur un cône central.

Situation actuelle: Excellent état de conservation.

Vocation: Conservation sur place. réaménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène.

Vocation: Conservation sur place.



Totem Kwakiutl

1967, Tribu Kwakiutl

Historique: Sculpté au pavillon des Indiens du Canada pendant l'Expo 67. Représentation d'animaux à la fois familiers et mythiques de la lignée d'une famille ou d'un clan.

Situation actuelle: Situé aux jardins des Floralies dans le jardin du Canada.

Bon état de conservation.

Vocation: Conservation sur place.

4.5 L'animation et l'interprétation

L'espace vert et bleu accueillera la pratique d'activités récréatives de plein air et des événements spéciaux, douze mois par année. Une variété de moyens d'interprétation permettra de sensibiliser les visiteurs aux thèmes et aux idées soutenant le développement du parc des Îles.

Les activités de plein air: Depuis plusieurs années, la Société de l'île Notre-Dame offre une variété d'activités de plein air sur les Îles. Ce programme sera élargi afin de favoriser une utilisation annuelle de l'ensemble des Îles.

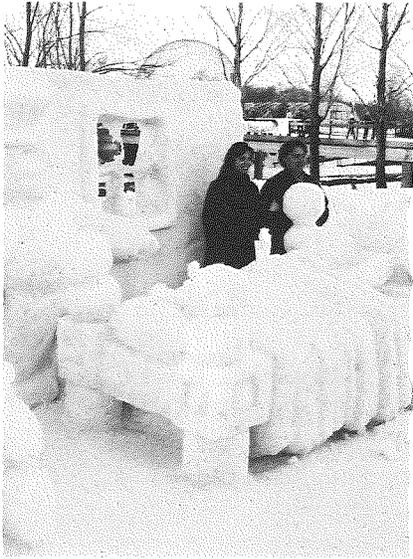
La priorité sera mise sur la promotion des activités de détente et de loisir extensives. Un service d'animation offrira des activités autonomes, semi-autonomes et encadrées, pendant les quatre saisons.

Au printemps, à l'été et à l'automne, seront encouragées les activités du type randonnées pédestres et cyclistes, les pique-niques sur gazon, la «cerf-volanterie», le jogging, les jeux informels (genre frisbee), les bateaux modèle réduit dans les plans d'eau, la pêche dans le fleuve, le lac et les autres plans d'eau. En hiver, seront encouragées les pratiques du ski de randonnée et de la pêche blanche, le patinage sur les plans d'eau, la construction de châteaux de glace, la glissade, etc.

Les Îles offriront aussi une variété d'activités aquatiques sur les lacs, les canaux, le bassin olympique et dans le fleuve, y compris la descente en canot et kayak entre les deux îles. Le relais nautique de La Ronde continuera d'offrir un point d'accès aux Îles pour les plaisanciers.

Le programme d'animation sera élargi pour mettre l'accent sur une animation écologique et culturelle axée de plus en plus sur la participation et la création (cours, ateliers, contact avec la nature, camps musicaux ou artistiques, etc.).

Pour les enfants, l'espace sera ponctué de plusieurs petits points d'activités près des endroits où les parents vont se détendre. Ces lieux seront aménagés d'équipements légers, choisis en relation avec les thèmes spécifiques des sites d'implantation (ex.: un terrain de jeux avec jets d'eau légers ou arroseurs). La construction de terrains de jeux de grande superficie n'est pas souhaitable.



Les événements: Une série d'événements ponctuels incitera les visiteurs à fréquenter les îles, particulièrement hors de la saison estivale.

Déjà, la **Fête des neiges** à l'île Notre-Dame connaît un vif succès auprès des Montréalais. Cet événement hivernal est appelé à se développer et à prendre de l'importance au cours des prochaines années. Le réaménagement de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène sera conçu afin de permettre d'y localiser certaines activités de la Fête des neiges.

Le **Grand Prix du Canada de Formule 1** est un événement d'intérêt mondial qui génère des retombées économiques importantes pour Montréal et la pérennité de cette activité est assurée. De manière à minimiser les effets perturbateurs des courses automobiles sur le milieu naturel et le déroulement des activités habituelles des îles, la tenue de ces concours se limitera aux périodes calmes de l'année (avant la mi-juin ou après la mi-septembre). Aucune installation permanente incompatible avec la vocation ou le cachet du site ne sera permise et le temps d'installation et de démontage des équipements temporaires (gradins, barrières, etc.) sera réduit au strict minimum (total de deux semaines par course et un total de quatre semaines par année).

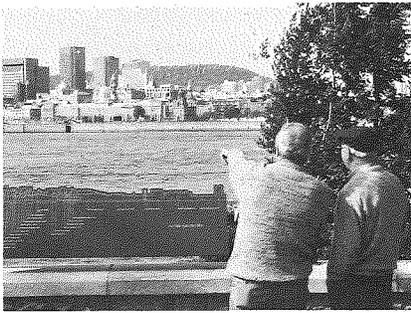


L'**International Benson & Hedges** est l'événement qui attire les plus grandes foules au Canada. Ce concours d'art pyrotechnique à La Ronde est un rituel du printemps pour la population montréalaise. Les spectateurs des feux sont nombreux sur les îles, de même que sur les rives de Montréal et de Longueuil. Ce concours sera maintenu.

L'**interprétation:** Un programme d'interprétation comblera les besoins d'information des utilisateurs, tout en maintenant présent le caractère ludique des lieux. Les activités d'interprétation et d'éducation offriront aux visiteurs du parc un complément qui enrichira les diverses expériences et lieux qu'ils fréquenteront.

Les activités d'interprétation doivent notamment contribuer à orienter et à situer le visiteur sur le site, en plus de lui permettre de développer une connaissance et une appréciation plus approfondies du parc des îles.

Le programme d'interprétation contribuera au développement, chez le visiteur, d'attitudes et de comportements respectueux de l'environnement des îles et par extension, de son propre milieu de vie. L'emphase sur l'eau, l'environnement et le développement durable dans l'interprétation inspirera les discussions des thèmes à exploiter.



L'interprétation et le développement durable:
Au-delà des noyaux, stations et parcours, la sensibilisation du public au concept du développement durable s'effectuera aussi par divers autres moyens.

Un lieu, à l'intérieur du point d'initiation, offrira aux visiteurs une vue globale des Îles en tant qu'écosystème et site de démonstration du développement durable; cet espace comprendra un centre de «monitoring» de l'ensemble du site comme écosystème autonome et permettra aux visiteurs de suivre l'évolution du site en fonction de l'application des stratégies de gestion environnementale écologique mises en place.

Un bulletin annuel de gestion environnementale des Îles pourra être émis, lequel transmettra par exemple, des données sur le nombre de kilowatts d'électricité ou litres de pétrole consommés, la quantité de rebuts recyclés et leur nouvelle fonction, l'accroissement de nouvelles variétés d'oiseaux, etc.

Ces exercices mettront en lumière la complexité du processus entrepris pour établir une gestion des ressources basée sur les principes du développement durable, et permettront une évaluation du temps requis pour mesurer les effets positifs de demain sur les actions entreprises aujourd'hui.

Sous le thème «La terre est une île», des liens seront également établis avec le fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème planétaire.

Les principes suivants soutiendront les aménagements et le programme d'interprétation.

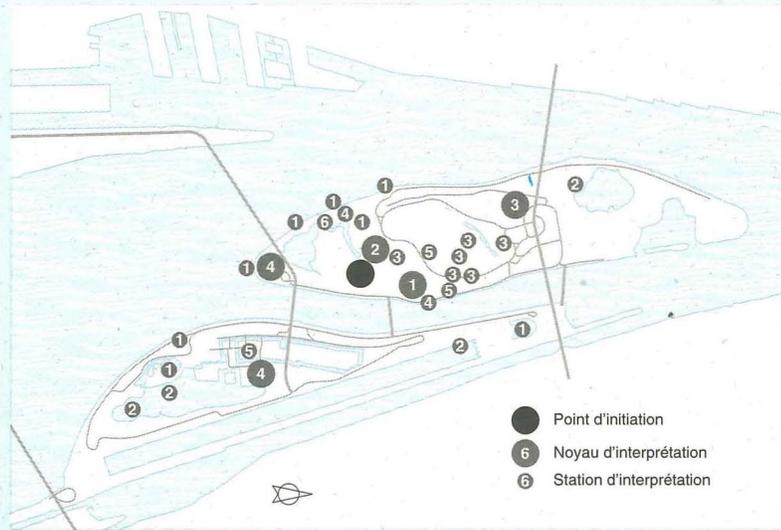
- Être à l'écoute des besoins de la clientèle, à partir de son vécu et de ses interrogations.
- Utiliser une diversité de moyens afin de susciter et de maintenir l'intérêt des différentes clientèles.
- Chercher à faire participer le visiteur à travers l'utilisation de moyens interactifs et susciter un questionnement.
- Laisser respirer les visiteurs et ne pas sursaturer le site d'informations.
- Mettre l'accent sur la compréhension des processus et des systèmes plutôt que sur la simple identification des composantes.
- Intégrer les activités d'interprétation aux autres activités.
- Optimiser la qualité des programmes d'éducation et d'interprétation par une coordination permanente et une politique de réévaluation périodique.

Les activités d'interprétation seront organisées autour:

- **d'un point d'initiation**, près du métro, qui permettra aux visiteurs d'amorcer une exploration des Îles en leur fournissant une vue d'ensemble intégrant toute la thématique des Îles et en les orientant vers les noyaux d'interprétation et les stations;
- **de noyaux d'interprétation**, généralement situés aux pôles d'activité qui permettront d'aborder en profondeur les thèmes principaux d'interprétation;
- **de stations**, réparties sur l'ensemble des Îles, qui seront situées là où le potentiel d'interprétation permet d'aborder des sujets spécifiques; elles seront reliées au noyau par leur thématique;
- **de parcours**, qui offriront la possibilité aux visiteurs de découvrir les Îles en choisissant un thème donné.

L'interprétation sur les Îles fera appel principalement à deux approches: l'auto-interprétation et les programmes d'interprétation. La première approche laissera aux visiteurs le soin de «faire» leurs îles à leur propre rythme, alors que la seconde approche permettra de développer des programmes d'excursions thématiques, par exemple pour des groupes spéciaux comme les groupes scolaires. Des personnages seront créés en fonction des différents thèmes; les «acteurs» personnalisés par les animateurs offriront des visites guidées et animeront les noyaux d'interprétation.

Les principaux thèmes d'interprétation



Le thème de l'eau et l'environnement

Thème

Noyau

Station

**La gestion
environnementale
de l'eau - 1**

**La Biosphère -
la veille
environnementale**

Les promenades riveraines - l'écosystème du Saint-Laurent et des Grands Lacs
La place des Nations - les îles en harmonie avec l'environnement
Les lacs-filtres du lac de l'île Notre-Dame - filtrer l'eau de façon naturelle
La tourbière - le rôle des milieux humides dans l'environnement
Les machines à eau - comment déplacer l'eau à travers le monde
La mare au Diable - la technologie de l'épuration des eaux usées

**Les plaisirs
de l'eau - 2**

**Le pavillon des
Baigneurs** -
histoire des activités
aquatiques

Le chalet de la plage, le pavillon des activités nautiques, La Ronde -
les activités récréatives reliées à l'eau
Le bassin olympique - le dépassement et la performance

Le thème de l'eau et l'environnement

**Les îles
patrimoniales
(jusqu'en 1960) - 3**

**Fort de l'île-Sainte-
Hélène** (histoire
militaire, vie au XIXe
siècle)

**Le blockhaus, la tour De Lévis, la Poudrière, le cimetière militaire,
le Restaurant Hélène de Champlain, le pavillon des Baigneurs.**

**D'Expo 67 au 21e
siècle (1960+)-4**

Place des Nations

**La place des Nations, la Biosphère, l'Homme de Calder, les sites des pavillons
d'Expo**

Les thèmes complémentaires

**Les jardins
des îles - 5**

Les jardins des Florales (Pavillon du Canada) - aspects culturels des jardins
La roseraie de l'île Sainte-Hélène
La partie centrale de l'île Sainte-Hélène - l'aménagement des grands parcs
urbains

**La ville vue des
îles - 6**

Belvédère des îles - l'évolution de la ville au fil des ans, sa compatibilité avec
l'environnement

4.6 Les déplacements

La stratégie d'amélioration des accès aux Îles et de la mobilité à l'intérieur du site favorisera le transport collectif, le vélo, le mouvement piétonnier et limitera le stationnement et l'utilisation des véhicules privés.

La mise en valeur proposée des Îles et l'accroissement souhaité de la fréquentation exigeront une stratégie de déplacement vers et à l'intérieur du parc des Îles qui:

- favorisera une utilisation quotidienne du site à longueur d'année;
- répondra aux fluctuations importantes du niveau d'achalandage en cours d'année et à son évolution au fil des ans;
- tiendra compte des besoins particuliers de certaines clientèles ou ceux reliés aux différentes activités;
- rendra plus compréhensible le système de déplacement et particulièrement, le réseau des voies véhiculaires;
- permettra un aménagement plus convenable du site en minimisant l'espace consacré aux déplacements et en permettant la récupération de surfaces de stationnement sur les berges pour des fins publiques;
- favorisera des modes de transport attrayants, intégrés à l'environnement, qui renforcent le caractère naturel et la présence de l'eau;
- permettra aux piétons de circuler avec un minimum d'interférence par d'autres modes.

Accès aux Îles: Près de la moitié des utilisateurs des Îles accède au site par le transport collectif et plus particulièrement par le métro. La présence de la station de métro Île-Sainte-Hélène dans la portion ouest de l'île permet, en effet, une grande capacité d'accès. Cependant, le transport collectif souffre de deux problèmes majeurs: les liens avec le centre-ville et le Vieux-Montréal sont difficiles et le système n'est pas à l'image d'une incursion dans un site hors du commun.

L'automobile s'avère l'autre mode d'accès privilégié par les visiteurs. La présence de l'automobile entraîne déjà certains problèmes d'aménagement et de sécurité: de grandes surfaces de terrain avantageusement localisées sont réservées à des fins de stationnement ou de route, les qualités visuelle et sonore du site se détériorent, les usagers du site sont soumis aux conflits avec les automobilistes, le réseau routier est fréquemment congestionné. Toute augmentation significative de l'achalandage des Îles risque de multiplier ces problèmes. D'autre part, plusieurs activités dépendent étroitement d'un accès facile par voiture et il ne serait pas souhaitable, dans un horizon à moyen terme, de bannir complètement ce mode d'accès.

L'éloignement du site par rapport aux zones habitées, l'isolement lié à l'insularité des lieux et l'insécurité des voies d'accès, font en sorte que peu de visiteurs viennent à pied ou en vélo. Toutefois, l'importance de ces modes d'accès est croissante.

Dans l'avenir, le transport collectif et le vélo seront favorisés comme moyens privilégiés d'accès aux Îles en:

- améliorant le service de transport collectif;
- instaurant un accès direct entre le Vieux-Montréal et les Îles (navette fluviale);
- sécurisant les accès aux Îles en vélo;
- aménageant des liens complets pour les vélos avec les réseaux cyclables montréalais et de la Rive-Sud;
- réduisant l'accès véhiculaire privé en relation avec la mise en place de solutions de rechange.

Mobilité sur les Îles: Outre la marche et le vélo, les déplacements entre les différents points d'activités sur les Îles sont assurés par le transport collectif. La STCUM offre un service régulier et efficace d'autobus en période estivale, reliant le métro à La Ronde d'un côté et à la plage de l'autre. L'autobus, conçu pour le milieu urbain, pose toutefois certains problèmes d'intégration au parc: dimensions démesurées, aspect visuel, pollution de l'air et pollution sonore.

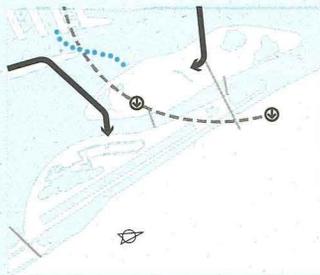
Pour les marcheurs et les cyclistes, une multitude de sentiers s'entrecroisent sans qu'on puisse distinguer les voies piétonnes et cyclables des voies publiques ou de services.

Le réseau des voies publiques est également confus: la multiplication et l'entrecroisement des voies font qu'on consacre trop d'espace à la circulation automobile, notamment sur des lieux privilégiés au bord du fleuve.

Dans l'avenir, le parc des Îles sera aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en:

- établissant une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activité et le métro sans traverser le réseau routier public;
- élargissant le réseau cyclable sur les Îles et améliorant les services aux adeptes du vélo;
- créant un système de transport interne aux Îles comprenant un nouveau mode terrestre adapté aux besoins et à l'environnement particuliers;
- réduisant le réseau des voies routières pour le rendre plus intelligible et favoriser l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes;

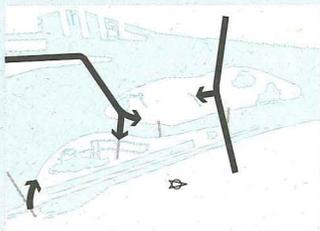
Les modes d'accès aux îles



Transport collectif

Pour améliorer l'accès aux îles par le transport collectif, on a mis en place un service maritime par une navette fluviale qui navigue entre le Vieux-Port et les berges de l'île Sainte-Hélène, créant ainsi le premier lien direct avec le Vieux-Montréal et le parc des îles.

Dans l'avenir, il sera intéressant d'étudier la possibilité d'établir un circuit touristique reliant le centre-ville, les îles, de même que d'autres sites récréotouristiques montréalais, lesquels seraient desservis par un système de transport collectif exclusivement dédié à ce parcours.

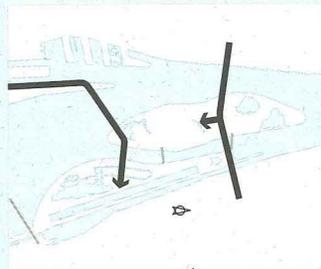


Piétons et cyclistes

L'aménagement d'une esplanade le long de la Cité du Havre et sur le pont de la Concorde et l'amélioration des liens entre celle-ci, le canal de Lachine et le Vieux-Montréal, permettront d'améliorer l'accès piétonnier et cyclable aux îles.

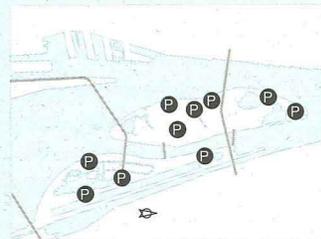
Sur le pont Jacques-Cartier, l'accès piétonnier et cyclable sera rendu plus sécuritaire aux deux extrémités, ainsi qu'à la sortie menant aux îles. Les entrées aux îles depuis les ponts de la Concorde et des îles seront également réaménagées.

Depuis 1990, un nouveau lien cycliste relie la digue de la voie maritime du Saint-Laurent et l'île Notre-Dame. C'est ainsi que l'extrémité sud-ouest de cette île deviendra un point d'entrée important pour les résidents de la Rive-Sud. Les cyclistes auront aussi la possibilité d'utiliser la navette fluviale depuis le Vieux-Port.



Automobile

Les désagrément causés par la voiture seront atténués en diminuant et en réaménageant des aires de stationnement et en simplifiant le réseau routier. Des solutions de rechange valables, attrayantes et adaptables aux fluctuations d'achalandage seront mises en place: transport collectif amélioré, stationnements incitatifs hors site reliés aux îles par un moyen de transport adéquat et signalisation à message variable en amont des entrées, indiquant l'état d'achalandage des stationnements.



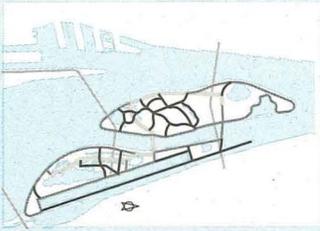
Le nombre de places de stationnement diminuera progressivement, passant de 5 000 à environ 3 000 places. Des stationnements périphériques

(d'environ 2 000 places) prévus sur la Rive-Sud (près de la station de métro Longueuil) et à la Cité du Havre seront disponibles lors des événements spéciaux et en période de fort achalandage (ex.: les jours de fins de semaine en été). Par le biais d'ententes à cet effet, l'utilisation de grands parcs de stationnements industriels et ou commerciaux (actuels et proposés) sera rendue possible aux visiteurs des îles en dehors des heures de travail ou de commerce. La localisation des stationnements et les budgets associés à cette action restent à déterminer. Ces stationnements seront reliés au parc par métro et navette, respectivement.

Des améliorations à l'aménagement, ainsi que des mesures de promotion et de signalisation, permettront d'encourager les visiteurs à emprunter l'accès par le pont de la Concorde (qui offre une capacité importante et un lien direct avec le centre-ville mais qui est présentement mal connu) plutôt que le pont Jacques-Cartier (actuellement utilisé par la plupart des automobilistes même si sa capacité est limitée et son accès, peu sécuritaire).

Les îles offrent un circuit écourté entre le centre-ville et la Rive-Sud, par les ponts de la Concorde et Jacques-Cartier. Il faudra décourager, ralentir ou éliminer cette circulation qui cause des embouteillages aux heures de pointe.

Advenant une augmentation significative de l'achalandage sur les îles, les solutions de rechange pourront éventuellement permettre d'éliminer complètement la circulation automobile durant certaines périodes (ex.: les événements spéciaux, toute la période estivale) ou même, d'une façon permanente.



Sentiers piétonniers et cyclables

La conception des nouveaux sentiers et la réorganisation du réseau actuel visent à :

- limiter au minimum les voies et les sentiers;
- créer une hiérarchie claire;
- favoriser l'accès aux piétons sur le bord du fleuve.

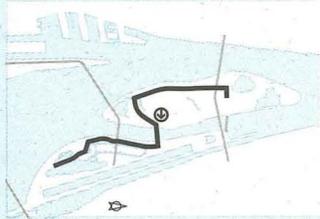
Conçus principalement pour les piétons et les cyclistes, certains sentiers partageront l'espace avec des véhicules destinés au transport collectif ou des véhicules de service.

Le réseau se structurera autour des sentiers suivants :

- la promenade des Îles, le corridor multifonctionnel principal réservé aux piétons, aux cyclistes et au transport collectif, qui reliera l'ensemble des pôles d'activité entre eux puis au métro;
- les sentiers secondaires réservés en exclusivité aux piétons et aux cyclistes, qui permettront des promenades tout autour des Îles et qui offriront des vues exceptionnelles sur le fleuve et sur Montréal;
- les sentiers tertiaires dédiés strictement aux piétons qui offriront des parcours inusités de découvertes et d'aventures.

Les Îles deviendront un site de prédilection pour la pratique du vélo. On soutiendra cette activité en offrant des infrastructures nouvelles : points de location et de services, espaces de stationnement sécuritaires (environ 600 places). Cependant, aucun sentier ou voie ne sera exclusivement réservé au vélo. L'approche propose plutôt de permettre la pratique du cyclisme sur les voies publiques, la promenade des Îles et

sur certains sentiers secondaires. Afin de s'assurer que les piétons puissent circuler en toute sécurité, les vélos ne seront pas permis dans les pôles d'activité, ni sur les sentiers tertiaires.



Transport collectif

Un nouveau système de transport collectif permettra aux visiteurs de se déplacer facilement entre les pôles d'activité et les principaux lieux d'accès aux Îles. Il offrira un service sur un trajet simple et compréhensible, s'intégrera au milieu naturel et sera un attrait en soi. Il fonctionnera exclusivement sur la promenade des Îles.

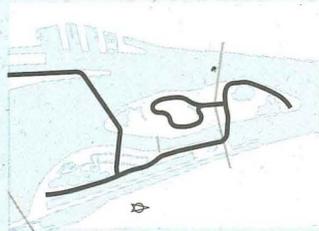
Afin de respecter les objectifs environnementaux de développement du parc des Îles, il est souhaitable de procéder au remplacement des véhicules de transport collectif actuels par une nouvelle flotte de transporteurs. La conception de ces derniers verra à réduire les dimensions des véhicules, à améliorer leur apparence (plus grande fenestration, choix d'une couleur apaisante), à restreindre les émanations toxiques (choix d'un mode de propulsion peu polluant) et à réduire le bruit des moteurs. Cette flotte pourra se composer de :

- 4 à 6 véhicules fermés et chauffés, d'une capacité d'environ 25 personnes, fonctionnant à longueur d'année;
- 6 à 10 véhicules ouverts, accueillant environ 70 personnes, ce qui permettra une capacité accrue en saison estivale.

À moyen terme, on prévoira aussi des embarcations servant à la fois de lien fonctionnel et de promenade comme des vaporettos sur les canaux de l'île Notre-Dame, reliant la passerelle du Cosmos

(métro), le Casino et la plage.

À plus long terme, on examinera la possibilité d'aménager un monorail (sur la promenade des Îles) qui offrirait l'avantage de libérer le sol tout en constituant une attraction touristique considérable.



Voies publiques

On réduira et simplifiera le réseau des rues en éliminant certaines voies et en diminuant la largeur de quelques-unes. L'élimination du chemin Bas-Contour permettra la construction d'un belvédère et l'aménagement d'autres accès au fleuve.

À long terme, le lien véhiculaire sur l'île Sainte-Hélène entre le pont de la Concorde et le chemin du Tour-de-l'Isle sera éliminé; le lien se fera par l'île Notre-Dame après la restauration du pont de l'Expo-Express. Une nouvelle rampe permettra aux véhicules d'accéder au pont de l'Expo-Express à partir du chemin du Tour-de-l'Isle et la réhabilitation de la passerelle surplombant l'entrée ouest de La Ronde permettra de supporter la circulation véhiculaire. Jusqu'à ce moment-là, le lien entre le pont et le chemin du Tour-de-l'Isle se fera par le chemin MacDonald près de la berge sud de l'île Sainte-Hélène.

Le réaménagement des voies de service les rendra plus discrètes et permettra une lecture simple du réseau de rues en distinguant clairement les voies publiques de ces dernières.

4.7 Les services

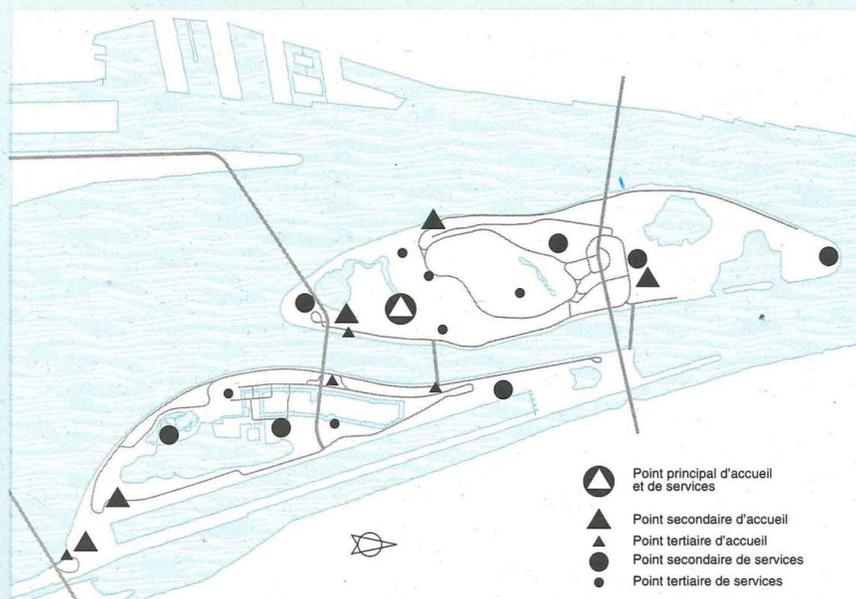
- **Les infrastructures d'accueil et de services adéquates et permanentes seront créées sur l'ensemble du site.**
- **La signalisation sera améliorée et uniformisée.**
- **La sécurité sur les Îles sera assurée par une gestion et des aménagements soucieux de cette composante.**

Les lacunes les plus apparentes sur les Îles se retrouvent au niveau de l'offre de services essentiels à des points stratégiques. Ainsi, on ne retrouve pas sur les Îles une quantité suffisante de toilettes, de services alimentaires et d'abris chauffés en hiver. Le principal défi dans ce domaine est d'atteindre un juste équilibre des services à offrir pour répondre adéquatement aux demandes fluctuantes des utilisateurs. En effet, les besoins varient constamment en fonction notamment des saisons, des jours de la semaine et de la programmation des événements spéciaux.

Tout un réseau de **points d'accueil et de services** sera créé. La distribution des points de services sur le site sera rationalisée de façon à favoriser la prédominance de la nature sur le cadre bâti. Un point principal d'accueil et de services sera situé à la sortie du métro. D'autres points d'accueil, offrant principalement des services de renseignements, seront situés aux autres entrées. Des points de services, offrant des services de base aux visiteurs tels que les toilettes et les abris chauffés, seront répartis sur le site. À quelques endroits, les deux vocations seront combinées. En dehors de ces points de services fixes, des unités mobiles et d'autres types d'installations temporaires assureront des services adéquats sur l'ensemble du site. Un service centralisé de renseignements téléphoniques sera instauré.

Les **services alimentaires** devront aussi contribuer à la qualité du site et à sa force d'attraction. La qualité de la nourriture, du service et l'aspect physique des unités de restauration et de boissons seront améliorés.

La **sécurité** des visiteurs sera améliorée par l'effort de concentration des activités importantes dans les secteurs situés à proximité du métro. De plus, l'ensemble des activités sera relié par un lien piétonnier dégagé et bien éclairé, l'épine dorsale (promenade principale). La circulation des personnes à mobilité restreinte sera facilitée en chacun des lieux publics. Des téléphones de renseignements en ligne avec le poste d'accueil serviront aussi d'appareils d'urgence; en dehors des heures d'activité, ils seront reliés au poste de sécurité. Ces téléphones seront installés sur toute la longueur de la promenade principale.



	<i>Point principal d'accueil et de services</i>	<i>Point secondaire d'accueil</i>	<i>Point tertiaire d'accueil</i>	<i>Point secondaire de services</i>	<i>Point tertiaire de services</i>
<i>Panneau d'orientation, d'interprétation et de renseignements</i>	■	■	■	■	●
<i>Téléphone de renseignements</i>	■	■	■	■	●
<i>Comptoir de renseignements, d'interprétation et billetterie</i>	■	■			
<i>Téléphone public</i>	■	■	●	■	●
<i>Fontaine</i>	■	■	●	■	■
<i>Abri chauffé</i>	■			■	
<i>Toilettes</i>	■			■	
<i>Casse-croûte, bar laitier, dépanneur</i>	■				
<i>Point de location</i>	■				

■ définitif ● facultatif

Notes

- Au point principal d'accueil et de services, on retrouvera en toutes saisons des collations, de même que des produits pour les usagers du site (films, lunettes, crèmes solaires, cire pour skis de fond et souvenirs).
- La billetterie offrira des billets d'accès aux activités et ou à la navette.
- Au point de location, on pourra louer des vélos, skis de fond, poussettes d'enfants et fauteuils roulants.
- Des téléphones de renseignements en circuit fermé situés sur la promenade des Îles correspondront directement avec les préposés du point principal d'accueil et de services et, hors des heures d'activité, avec le poste de sécurité.

Les services alimentaires

Il y a 62 unités de nourriture et de boissons sur les Îles qui réalisent plus de trois millions de transactions par année, représentant un chiffre d'affaires d'environ 17 M\$.

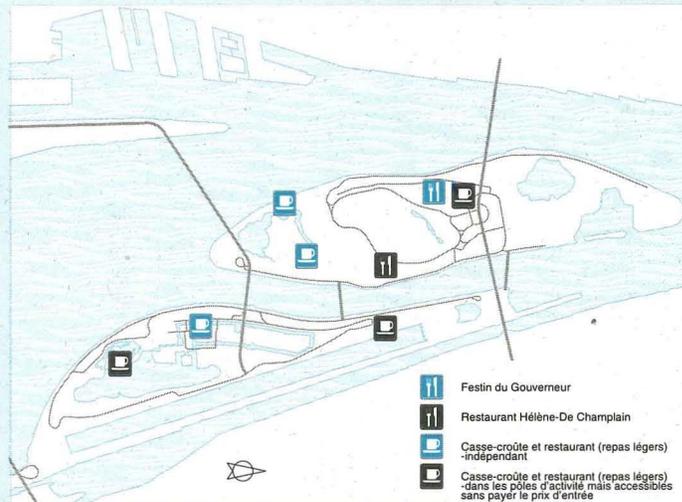
Dans le cas des deux restaurants - Hélène de Champlain et le Festin du Gouverneur (au fort de l'Île-Sainte-Hélène) - la plus grande partie de leur clientèle vient aux Îles expressément pour y manger. Les autres unités de restauration répondent aux besoins des visiteurs, appuyant les activités sur le site. La plupart de ces unités sont situées à l'intérieur des pôles d'activité et particulièrement à La Ronde (39 unités).

En général, les deux restaurants et les unités aux pôles d'activité offrent un bon service qui répond aux besoins de leur clientèle respective. Par contre, les unités desservant la clientèle dans l'espace vert et bleu sont en bonne partie désuètes au niveau de leur aspect physique, la qualité de la nourriture et du service. Aussi, l'accroissement de la fréquentation anticipée de l'espace vert et bleu influencera la demande en services alimentaires dans cette partie du site.

L'objectif principal consiste à combler les besoins en restauration partout sur le site tout en limitant le nombre d'établissements, afin de s'assurer de la rentabilité de chacun et de la qualité de service qu'ils pourront offrir. Aussi, différentes stratégies permettront de répondre aux grandes fluctuations de la demande et de minimiser la présence visuelle des unités de services alimentaires.

Les besoins dans l'espace vert et bleu seront comblés par les mesures suivantes.

- Quelques-uns des équipements de restauration des pôles d'activité seront localisés et gérés de manière à répondre non seulement aux besoins de la clientèle du pôle, mais aussi à ceux des visiteurs de l'espace vert et bleu.



- Le nombre de casse-croûte ou stands indépendants sera limité au strict minimum; leur design les rendront discrets. Les nouvelles unités comprendront:
- un casse-croûte et bar laitier au point principal d'accueil et de services et un autre sur l'Île Notre-Dame près des jardins des Floralies;
- une combinaison de casse-croûte et restaurant (repas légers) à proximité de l'arrivée de la navette maritime et une autre au pavillon de la Jamaïque.
- La présence d'un grand nombre de terrasses extérieures permettra d'offrir une plus grande capacité quand la demande est plus forte (en période estivale).
- En période de fort achalandage, ce service de base sera complété au besoin par des **unités mobiles temporaires** (de style «pushcart»). Utilisées principalement sur la promenade principale, elles pourront également aider à combler la demande aux sites des activités ponctuelles (ex.: spectacles ou activités événementiels).

En général, la qualité des produits alimentaires offerts sera améliorée et permettra une plus grande variété de mets.

Les unités au point principal d'accueil et de services et au bassin olympique seront actives douze mois par année, de même que les deux restaurants. Éventuellement, les périodes d'ouverture des autres unités seront prolongées.

Les unités de restauration pourront non seulement répondre aux besoins essentiels des visiteurs mais aussi contribuer au cachet du parc des Îles. Elles se distingueront les unes des autres par leur ambiance, leur type de repas et l'aménagement intérieur (décoration, musique, costume, etc.). Les unités localisées aux pôles d'activité renforceront la vocation ou la thématique du pôle et celles localisées dans l'espace vert et bleu auront chacune un cachet particulier à l'intérieur.

La gestion des services alimentaires devra aussi respecter les critères environnementaux (ex.: accent sur la nourriture saine, la réduction et le recyclage des déchets, etc.).

Un nouveau système de signalisation a été mis en place en 1992, en fonction de la réorganisation des réseaux de rues et de sentiers et afin d'affirmer la nouvelle identité des Îles.

La localisation des panneaux de **signalisation** et les messages transmis ont été arrêtés de façon à réduire le nombre de structures à implanter, à éviter une surcharge d'information et à orienter facilement le visiteur vers la destination de son choix. Une politique de signalisation, élaborée en 1992, a aussi permis de coordonner les emplacements et la conception graphique (lettrage, couleurs, etc.) des panneaux.

Signalisation hors site

À la suite de l'implantation, en 1992, des panneaux de signalisation touristique sur l'ensemble du territoire montréalais, le parc des Îles est maintenant indiqué à chaque point de décision sur l'ensemble des autoroutes et des voies urbaines majeures menant au site.

Signalisation sur le site

Les informations suivantes sont identifiées:

- **le nom des deux îles;**
- **les attraits primaires** - les pôles d'activité identifiés dans ce plan (ex.: vocation collective) et qui ont déjà atteint un taux de fréquentation d'au moins 100 000 personnes par année sur une base continue (plutôt que sporadique ou événementielle) tels que La Ronde, le fort de l'Île-Sainte-Hélène, le Casino et la plage des Îles);
- **les attraits secondaires** - ces attraits de moins grande envergure concernent des destinations qui attirent les Montréalais (es) ou les touristes vers les Îles; il peut s'agir de sites où se déroulent des événements ponctuels majeurs, de même que des restaurants dont la clientèle déborde les limites des Îles (ex.: Restaurant Hélène de Champlain, jardins des Florales, pavillon des activités nautiques etc.);

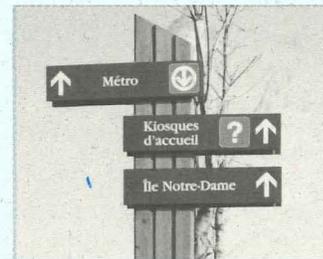
- **les autres destinations** - les destinations hors site dans le cas du système de signalisation routière (ex.: centre-ville par le pont de la Concorde, Longueuil par le pont Jacques-Cartier); les accès et les services dans le cas de la signalisation piétonnière et cycliste (ex.: métro, navette fluviale, toilettes, casse-croûte, etc.) ainsi que d'autres attraits mineurs ou sites particuliers (ex.: le belvédère des Îles, la place des Nations, le pavillon de la Jamaïque, etc.).

Afin de ne pas alourdir le système de signalisation et de ne pas confondre les visiteurs, les bureaux administratifs, les entrepôts et les ateliers sont identifiés sur les bâtiments mêmes et ne sont pas signalés le long des routes.



La signalisation routière comprend trois types de panneaux:

- **les panneaux d'accueil** - à chacune des entrées du site avec le nom et le sigle du site;
- **les panneaux directionnels** comprenant le nom des Îles et les attraits primaires à chaque point de décision sur le trajet, et les attraits secondaires à l'entrée du stationnement le plus près;
- **les plans d'orientation** - près des deux entrées du site à des endroits où les automobilistes peuvent stationner et sortir de leur voiture pour consulter les plans.



La signalisation piétonnière et cycliste comprend trois types de panneaux.

- En général, les **panneaux directionnels** dirigeront les piétons et cyclistes vers la promenade principale, chacune des destinations primaires et secondaires sera signalée à partir de cette promenade.
- **Les cartes d'orientation** seront localisées aux entrées du site, aux points d'accueil et de services, aux pôles d'activité et aux points de décision importants sur le réseau de sentiers. Ces cartes seront identiques au plan du guide touristique officiel de Montréal et devront être mises à jour annuellement.
- **Les panneaux promotionnels** situés à la sortie du métro comprendront un panneau par attrait primaire et un autre pour chacune des Îles (qui mentionnera les attraits secondaires). Il n'y aura aucun autre type d'affichage permis sur le site en dehors des pôles d'activité.

La signalisation événementielle aidera les visiteurs à trouver les sites d'événements ponctuels se déroulant en dehors des attraits primaires. Un système d'affichage événementiel permettra d'installer les panneaux sur le bord des voies et des sentiers; ces panneaux seront installés le jour de la diffusion de l'événement uniquement.

4.8 Les infrastructures

Les réseaux d'aqueduc, d'électricité et d'égouts ainsi que les autres infrastructures seront restaurés et complétés en relation avec la réalisation de nouveaux projets.

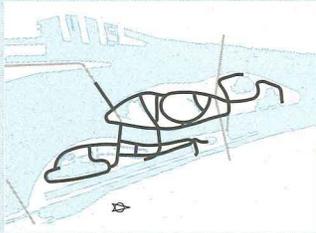
Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame sont partiellement desservies par les réseaux d'égouts et d'aqueduc. Deux systèmes d'égouts assurent l'évacuation des eaux usées des Îles. D'abord un ancien système d'égout combiné localisé dans la partie centrale de l'île Sainte-Hélène, toujours en bon état et qui se déverse directement dans les eaux du fleuve. Ensuite un réseau d'égouts séparatifs constitué en partie de tuyaux de tôle sur l'île Notre-Dame et de tuyaux de béton ailleurs et desservant l'ensemble des autres secteurs des Îles. Ce dernier acheminait les eaux usées jusqu'à la station d'épuration la mare au Diable à l'île Notre-Dame, pour leur traitement. Ce système, conçu comme temporaire, est gravement endommagé. Plusieurs réseaux d'égouts et d'aqueduc ont été refaits, notamment au quartier des athlètes, au centre des manèges à La Ronde, au cœur de l'île Notre-Dame, aux jardins des Floralies, au pavillon du Canada et dans la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène. Notons également que la mare au Diable n'est plus en exploitation depuis la fin des années 60. Des travaux majeurs pour les secteurs desservis et à être desservis ainsi que pour la station d'épuration sont donc en cours.

Le réseau d'aqueduc, quant à lui, est complété jusqu'aux équipements existants. Il devra être remplacé à certains endroits de l'île Notre-Dame où les conduites sont en acier et en très mauvais état; à l'île Sainte-Hélène, le réseau d'aqueduc est en bon état.

Les Îles sont desservies en électricité par un réseau privé, appartenant à la Ville de Montréal et entretenu par les services municipaux. L'alimentation en électricité provient du poste Marie-Victorin d'Hydro-Québec situé à Longueuil.

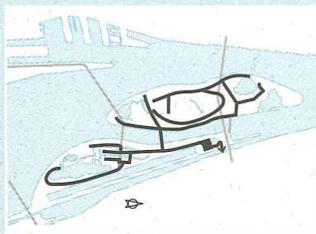
Finalement, les infrastructures routières, comprenant les routes et les ponts, nécessitent certains travaux d'entretien et de réfection, notamment le pont des Îles. Les voies véhiculaires seront graduellement réaménagées et le pont de l'Expo-Express sera éventuellement solidifié et restauré pour la circulation routière.

La volonté ferme de voir les Îles développées en accord avec leur environnement commande que les infrastructures soient de la plus haute qualité.



Le réseau d'aqueduc

Ce réseau se raccorde à celui de Montréal par le pont de la Concorde, et est en bonne condition sur presque tout le territoire. Cependant, le secteur des jardins des Floraties et du Palais de la Civilisation requiert une reconstruction complète du système et des travaux d'expansion seront nécessaires pour alimenter en eau la plage des Îles et éventuellement, les pôles potentiels.



Réseau d'égouts et la station d'épuration

Le réseau de drainage sanitaire et pluvial de la partie centrale de l'île Sainte-Hélène a été construit en 1937 et est encore en bon état. Ce réseau combiné est indépendant de celui qui a été créé sur le reste du site pour l'Expo 67 et qui est canalisé vers l'usine d'épuration la mare au Diable, sur l'île Notre-Dame. La Ville intégrera ce dernier au réseau principal, au moment de la remise en fonction de la station d'épuration des Îles.

Les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux sur une partie de l'île Notre-Dame, sont en tôle ondulée et ont été conçus temporairement pour l'Expo 67. Ailleurs sur les îles, ces réseaux sont en béton. Même si une bonne partie du réseau d'égouts sanitaires en tôle ou en béton a été remplacé, les tronçons qui

demeurent connaissent de graves problèmes d'infiltrations et devront être remplacés ou restaurés afin de permettre à la Communauté urbaine de Montréal de faire les travaux nécessaires à l'usine d'épuration de l'île Notre-Dame pour sa remise en service.

L'usine d'épuration la mare au Diable, située à l'extrémité est de l'île Notre-Dame a été construite pour l'Expo 67, mais à cause de difficultés techniques, elle ne fonctionne pas depuis.

Cette station relève de la Communauté urbaine de Montréal qui a la responsabilité de l'assainissement des eaux sur l'ensemble de son territoire. Au cours des prochaines années, la Communauté urbaine de Montréal remettra en fonction cette station d'épuration. Dans l'esprit de l'approche environnementale et éducative du parc des Îles, il serait souhaitable d'incorporer à la station un volet éducatif portant sur les techniques d'assainissement utilisées sur les îles et s'étendant jusqu'à la problématique générale d'assainissement des eaux au Québec. Il est aussi souhaitable que des techniques innovatrices d'épuration soient utilisées à la mare au Diable.

Système de contrôle des eaux des lacs

Le niveau d'eau des trois grands lacs sur les îles est maintenu par des stations de pompage, construites en 1967, qui sont maintenant désuètes. Le bassin olympique est relié au lac de l'île Notre-Dame et la station de pompage qui les alimente a été remplacée. La station du lac des Cygnes n'était plus en fonction et a été reconstruite en 1991 dans le cadre du réaménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène. La station du lac des Dauphins devra aussi être remplacée d'ici peu.

Réseaux d'électricité et de communication

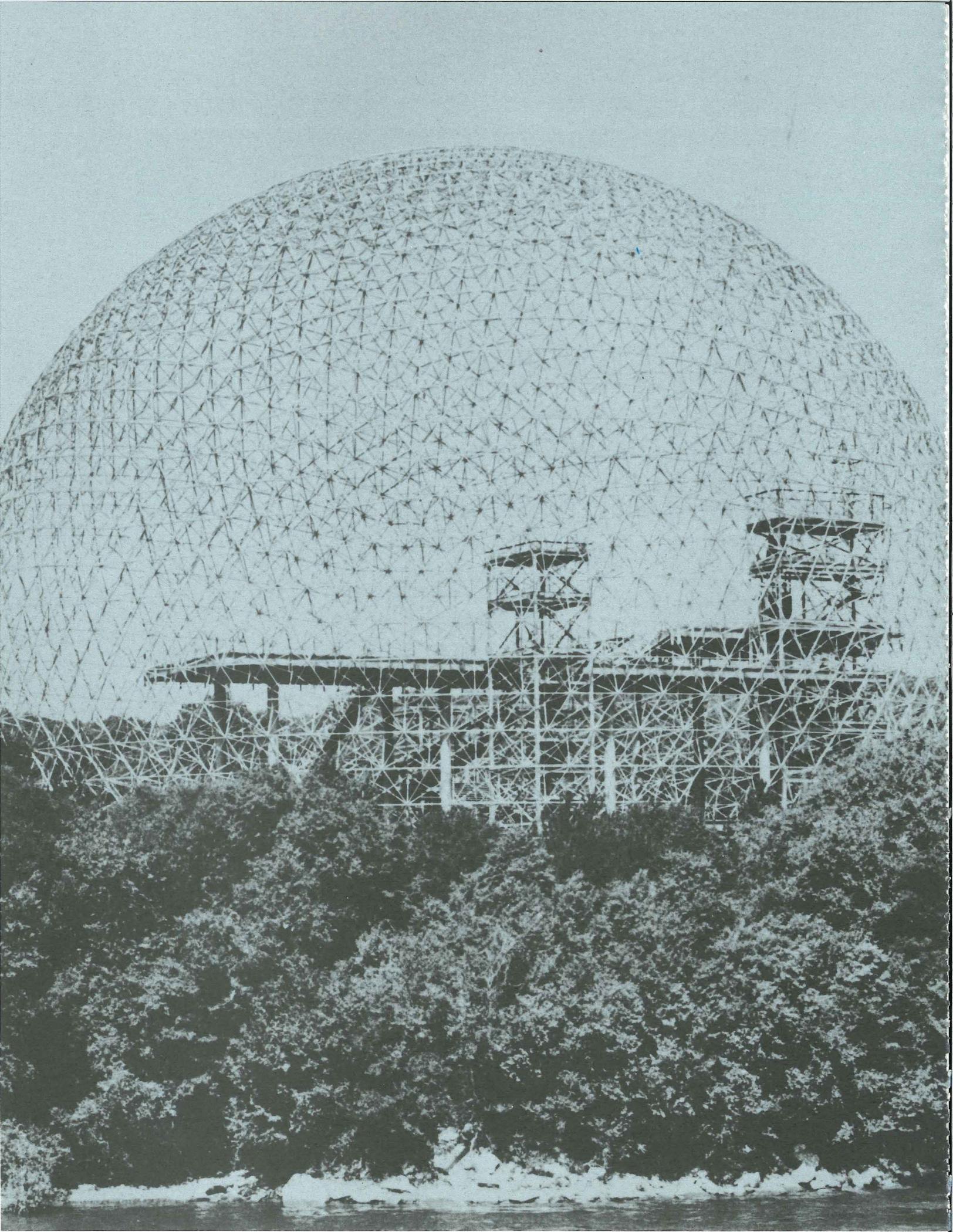
Tout le système d'alimentation et de distribution électrique est la propriété de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un réseau de 25 kv alimenté par Hydro-Québec du poste Marie-Victorin sur la Rive-Sud. Cette alimentation se subdivise entre La Ronde et le poste Notre-Dame. Le réseau de l'île Sainte-Hélène est renoué alors que celui de l'île Notre-Dame ne l'est pas. La partie centrale de l'île Sainte-Hélène est alimentée par un poste d'Hydro-Québec situé à Montréal. Ce réseau électrique est désuet et doit être complètement renoué. Ce réseau assure également l'éclairage du pont Jacques-Cartier.

Le réseau de communication est généralement en bonne condition excepté dans la partie centrale de l'île Sainte-Hélène où il devrait être renoué. Ce réseau est en grande partie jumelé au réseau électrique et est relié à l'île de Montréal par le pont de la Concorde.

Les ponts et chaussées

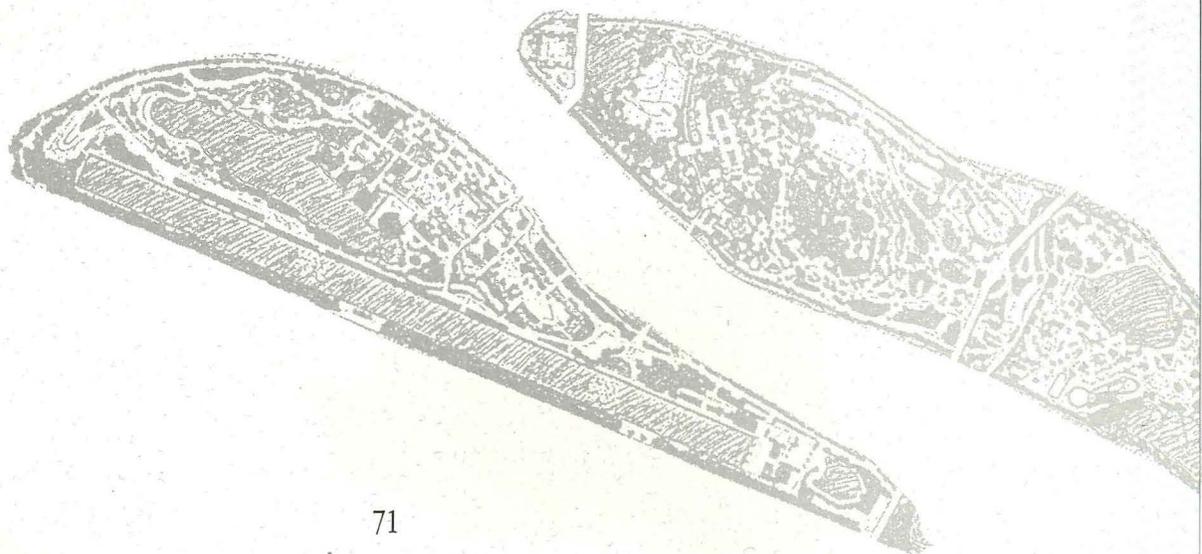
La plupart des ponts, rues et chaussées sont relativement en bon état, mais certaines modifications ou améliorations s'avèrent nécessaires.

- Le pont de la Concorde nécessite des réparations majeures y compris le remplacement du garde-corps.
- Le pont de l'Expo-Express (entre les Îles, à l'est du pont Jacques-Cartier) n'est plus accessible en raison de la piètre qualité de l'acier employé et doit être reconstruit sur les pieux actuels.
- Le prolongement du pont des Îles jusqu'au circuit Gilles-Villeneuve permettra une desserte du Casino et de son stationnement et éventuellement, d'éliminer la circulation véhiculaire sur le tronçon du circuit face à Montréal.



La stratégie de mise en oeuvre

Deux phases de développement traduisant des visions à court et à long terme structurent la mise en oeuvre du présent plan directeur. Une liste des projets réalisés ou en cours depuis 1988 concrétise les orientations et moyens d'action véhiculés dans ce document. Une série d'actions proposées à moyen et à long terme est aussi présentée.



5.1 Les critères généraux

La réalisation de l'ensemble des propositions de ce plan directeur constituera l'oeuvre d'une génération. Une large part du financement du projet de développement des Îles proviendra des fonds publics. Face à l'échelle du défi et au contexte économique difficile d'aujourd'hui, une stratégie de mise en oeuvre progressive permettra d'amortir les coûts de développement du parc des Îles sur une période prolongée. Le plan sera alors réalisé en deux phases, la première, déjà en cours, se sera échelonnée de 1989 à 1994, et la deuxième commencera après 1995. Les interventions relatives au milieu en général et celles concernant les pôles d'activité sont considérées ici distinctement.

La mise en valeur générale du milieu comprend une série d'interventions interreliées qui relèvent généralement de l'initiative directe de la Ville, notamment l'aménagement de l'espace vert et bleu, l'amélioration de l'accueil sur les Îles et des services aux visiteurs, l'amélioration des infrastructures, l'amélioration de l'accès aux Îles et des déplacements sur le site et la réorganisation des bâtiments d'administration et de services.

Le développement ou la modification des pôles d'activité dépend, dans la plupart des cas, de la participation de divers intervenants publics ou privés. Il s'agit d'une série de projets relativement indépendants, qui seront réalisés à leur propre rythme en fonction du raffinement des concepts, de l'assurance du financement des projets et de l'intérêt d'un promoteur.

Ordonnement des interventions: Les critères suivants dressent un cadre d'analyse qui a permis d'établir les priorités de mise en oeuvre des interventions proposées dans ce plan directeur.

- De façon prioritaire, compléter l'aménagement des secteurs désaffectés.
- Prendre rapidement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des visiteurs, consolider certaines fonctions et protéger du vieillissement les infrastructures et les bâtiments.
- Favoriser en priorité les interventions de grande visibilité aux retombées publiques significatives.
- Amorcer tôt le boisement du site et la naturalisation des berges.
- Élargir progressivement la gamme d'équipements et des services de base adéquats pour en venir à desservir les visiteurs douze mois par année.

- Réduire, en priorité, la circulation automobile et le nombre d'espaces de stationnement aux endroits stratégiques et de grande visibilité (par exemple, près des berges et des entrées du site). Procéder à la réduction maximale des espaces de stationnement au moment où des solutions alternatives de stationnement et de transport collectif seront déterminées.
- Réaffecter, dans la mesure du possible, les bâtiments existants avant de construire de nouveaux équipements.
- Reporter les modifications aux infrastructures nécessaires à la mise en valeur des pôles d'activité au moment des travaux de réaffectation des bâtiments concernés.

Coût des réalisations: Une large part du financement du projet de développement des Îles proviendra des fonds publics. Les interventions planifiées selon les deux phases de développement exigeront des investissements de l'ordre de 100 M\$ pour compléter la mise en valeur générale du milieu, et de 100 à 500 M\$ pour compléter les pôles d'activité selon la nature, l'ampleur et le nombre de projets.

Le financement originera de quatre sources:

- la Ville de Montréal - qui participe surtout, avec ses partenaires, à la mise en valeur générale du milieu;
- les autres paliers de gouvernement - particulièrement pour les projets qui ont un impact régional ou national sur la qualité de vie ou sur le plan économique;
- les investisseurs privés - pour les projets à but lucratif;
- les dons des sociétés privées et les souscriptions publiques - parrainage de projets ayant une visibilité publique et ou un caractère social.

Les projets proposés: Les interventions qui auront été complétées à court terme, de 1988 à 1994, comprennent la création de la plage, l'aménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène comme espace vert, la mise en valeur de la Biosphère, la transformation du pavillon de la France en casino, la consolidation des activités de La Ronde, ainsi que l'amélioration des services d'accueil et de renseignements, de l'accessibilité et des déplacements.

Les interventions ultérieures à l'année 1994 visent à compléter la mise en valeur générale du milieu (réaménagement des parties des Îles non touchées dans la première phase, l'achèvement de l'implantation des systèmes de transport et de la réorganisation des réseaux de circulation, etc.) et la mise en valeur du fort de l'Île-Sainte-Hélène, du pavillon des Baigneurs, du centre du Bassin-Olympique et des pôles d'activité éventuels.

5.2 La première phase de développement (1988 - 1994)

L'année 1992 a marqué plusieurs anniversaires importants: le 500^e de la découverte de l'Amérique du Nord, le 350^e de la Ville de Montréal et le 125^e de la Confédération canadienne. Date clé pour souligner l'histoire de Montréal, elle a été aussi le 25^e anniversaire de ce qui fut sa vitrine la plus éclatante aux yeux du monde: Expo 67. Rien d'étonnant donc, que ce moment porteur de symboles ait été choisi pour consacrer la nouvelle identité des Îles. Des améliorations importantes ont été apportées au site, ce qui a permis aux gens de Montréal de se réapproprier l'ensemble des Îles et d'en faire un des lieux de célébration du 350^e anniversaire de la fondation de la Ville.

Les projets énumérés ci-après - déjà réalisés, en cours ou engagés - concrétisent la volonté municipale de revitaliser ce site unique à Montréal.

1. La création d'une plage publique et la consolidation du centre des activités nautiques.
2. Le réaménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène comme espace vert.
3. La réaffectation de la Biosphère en centre de veille environnementale.
4. La transformation du pavillon de la France en casino.
5. La consolidation de La Ronde par l'accent mis sur le développement de nouvelles attractions.
6. La mise en valeur de la Cité du Havre par le réaménagement de l'avenue Pierre-Dupuy.
7. La réalisation d'une série d'autres projets prioritaires comprenant:
 - la reconstruction de l'ancien blockhaus militaire sur l'île Sainte-Hélène;
 - l'aménagement d'un lien cyclable entre l'île Notre-Dame et la voie maritime;
 - la création d'une navette fluviale Vieux-Port - Îles;
 - l'instauration d'un nouveau système de signalisation;
 - la transformation du pavillon du Québec en Dinosaurium;
 - la remise en fonction de la station d'épuration «mare au Diable» par la CUM et le remplacement de certaines infrastructures.

Le budget total de l'ensemble de ces projets prioritaires est de 195,9 M\$. Les coûts sont partagés entre la Ville de Montréal (15 %), le secteur paramunicipal (10 %), d'autres paliers de gouvernement (21 %) - principalement le gouvernement du Canada - et le secteur privé et paragouvernemental (54 %) - surtout Loto-Québec.

Projet 1. La plage des Îles

Le premier engagement majeur de cette phase de renouvellement des Îles, est l'aménagement d'une plage publique en 1990, et d'un pavillon des activités nautiques en 1991, à l'extrémité ouest du lac de l'île Notre-Dame.

Ce pôle permet la baignade dans un lac naturel et offre diverses activités de plein air, notamment la voile et la plongée sous-marine. La capacité d'accueil de la plage est évaluée à 5000 personnes.

La baignade et la voile (cours, location d'embarcations) sont donc à l'honneur, mais on retrouve également plusieurs activités connexes: canotage, pédalo, plongée sous-marine, apnée, pique-nique, bicyclette et jeux libres (ex.: volley-ball). Le site et les deux bâtiments principaux serviront aussi pour diverses activités hivernales (ski de fond, patinage, raquette, etc.).

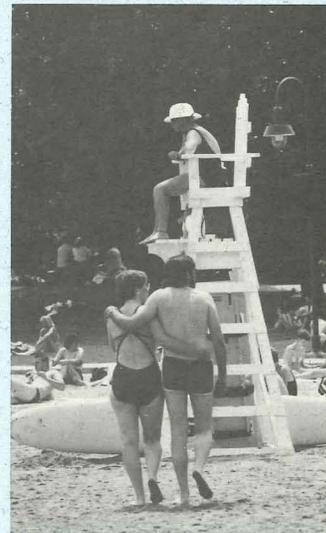
Deux bâtiments importants ont été construits. Le pavillon d'accueil et de restauration de la plage comprend un casse-croûte, un bar laitier, les salles d'habillage, une boutique de souvenirs, des toilettes ainsi qu'une salle polyvalente avec un foyer. Le bâtiment du centre des activités nautiques offre aussi un casse-croûte et des toilettes ainsi qu'une gamme de salles et de bureaux servant à l'école et aux activités de la voile.



Afin de donner un caractère particulier au pôle, l'architecture des bâtiments et l'ambiance générale de l'aménagement répondent au thème de «la villégiature laurentienne», cherchant ainsi à créer l'illusion des vacances. L'aménagement du site a été réalisé en préservant autant que possible la végétation naturelle.

Les eaux de baignade sont filtrées à l'aide d'un processus naturel concrétisant les principes directeurs supportant le développement des Îles. À cette fin, on a créé une série de lacs-filtres représentant un sixième de la surface du lac. Ils permettent l'épuration de l'eau en se servant de la capacité de certaines plantes aquatiques à enlever différents polluants. Un centre d'interprétation permet la démonstration de la capacité des zones humides dans l'auto-épuration des plans d'eau.

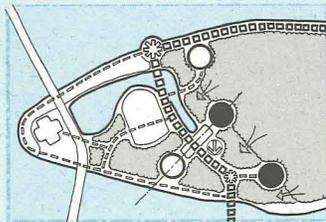
Dix millions de dollars ont été investis pour la création de la plage, la conception du système de filtration naturelle, la construction du chalet et du centre d'activités nautiques et les autres aménagements complémentaires.



Projet 2. La pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène



En 1990, la pointe située en amont de l'île Sainte-Hélène se trouvait dans un état lamentable. Ces 31 hectares de terrain remblayé, destinés à accueillir l'exposition universelle, avaient été laissés à l'abandon depuis 1981, année de fermeture de «Terre des Hommes». En 1992, 25 ans après l'Expo 67, le site reprenait vie. Le paysage désolé a fait place à une oasis de verdure qui redonne le fleuve aux promeneurs, flâneurs et aux amateurs de pique-niques.

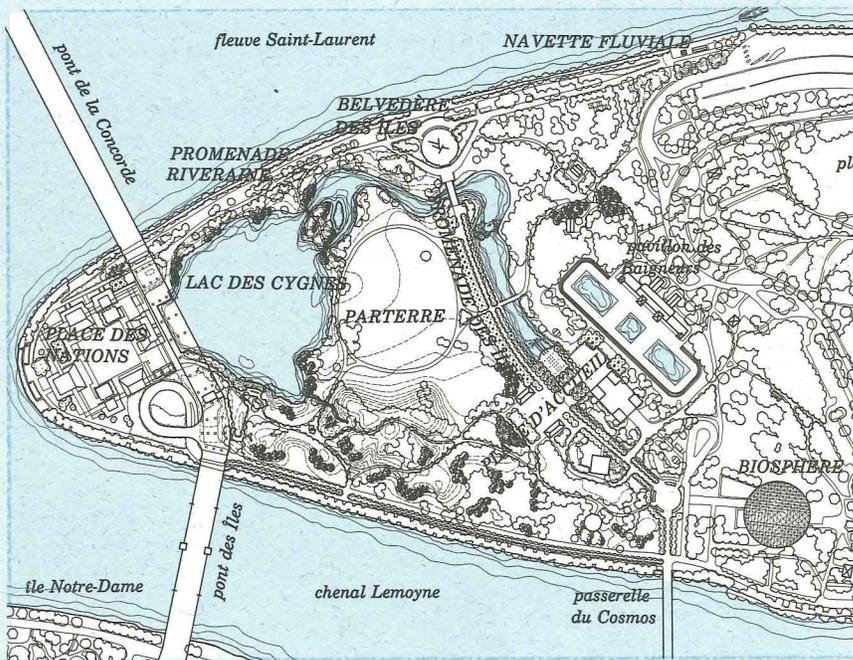


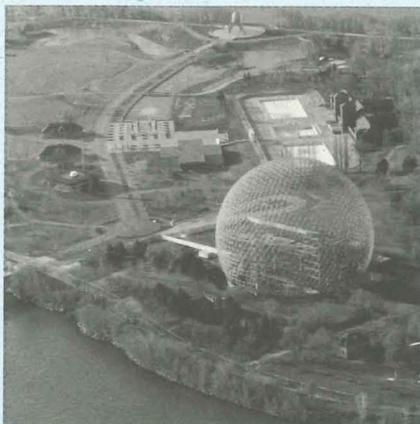
Concept d'aménagement

En premier lieu, le concept d'aménagement propose de mettre en relief le contraste entre les îles et la ville. Pour ce faire, les concepteurs se sont fortement inspirés de l'esprit de l'architecte paysagiste Frederick Todd qui, dans son projet d'aménagement de la partie originale de l'île dans les années trente, a valorisé son caractère naturel et pittoresque. Le contraste est aussi rehaussé par les vues imprenables sur le centre-ville, vues qui sont mises en évidence de diverses façons.

La naturalisation des berges et leur réappropriation par les promeneurs indiquent l'importance accordée à l'eau dans ce réaménagement. À ceci s'ajoutent le prolongement du lac des Cygnes, l'ajout de cascades et d'une fontaine ainsi que la création d'une aire de jeu axée sur l'eau.

Enfin, le concept repose sur la commémoration et l'actualisation de l'événement qui fut à l'origine de la naissance du site: Expo67. Les quelques témoins encore intacts de cet événement, tels que la place des Nations et la Biosphère, sont préservés mais véhiculeront de nouveaux messages, plus conformes aux préoccupations d'aujourd'hui. Le lac des Cygnes a été métamorphosé et l'«Homme», d'Alexander Calder, davantage mis en valeur. La configuration des lieux a changé; très introverti en 67, le site s'ouvre désormais sur l'espace environnant et sa vocation principale devient celle d'un lieu de détente et d'activités de plein air.





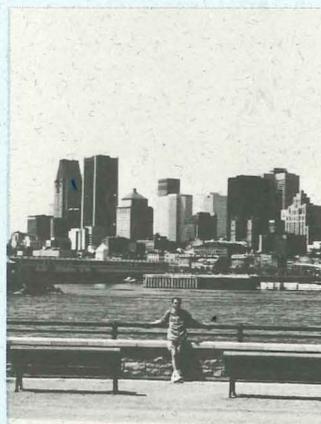
Les composantes

La place d'accueil: Située à la sortie du métro, elle constitue l'entrée principale du parc. Cette place publique est encadrée d'un côté par le pavillon des Baigneurs et de l'autre par les deux nouveaux pavillons d'accueil, érigés de façon symétrique, l'un en face de l'autre.

Construits en pierre, ces pavillons abritent un comptoir de renseignements, un casse-croûte, un bar laitier, un point de location de vélos et des vespasiennes, et offriront des services à longueur d'année. Leur design se veut une réinterprétation contemporaine de l'architecture des pavillons du parc qui datent de la première moitié du siècle. L'espace est aussi délimité par une fontaine interactive inédite. Il s'agit d'une surface pavée d'où émergent des jets d'eau avec lesquels peuvent s'amuser les jeunes et moins jeunes. Des gargouilles, à l'effigie de canards noirs du Saint-Laurent, déversent les eaux de la fontaine dans une coulée d'eau parallèle à la promenade et menant au lac des Cygnes. La coulée sépare en quelque sorte la partie originale de l'île de la partie remblayée pour l'exposition universelle.

La promenade des Îles: Dans ce secteur du parc, la promenade prend la forme d'une grande allée reliant la passerelle du Cosmos (menant à l'île Notre-Dame) au belvédère. Cette promenade conduit ensuite au quai de la nouvelle navette fluviale et sera éventuellement prolongée vers le fort de l'île-Sainte-Hélène et La Ronde. Bien éclairée et encadrée par une plantation régulière d'érables de Norvège, la promenade est suffisamment large pour permettre la cohabitation de piétons, de cyclistes et, éventuellement, de véhicules de transport collectif spécialement conçus pour le parc.

Le caractère formel de cette promenade procure un contraste avec l'ambiance naturelle du reste du paysage, mais l'emploi de matériaux naturels et l'envasement progressif de la végétation contribueront à adoucir l'aspect général. Son trajet en courbe rend possible la découverte progressive du paysage par les promeneurs.



Le belvédère des Îles: Du côté du centre-ville, un belvédère majestueux offre une vue saisissante sur le fleuve, le Vieux-Port, le centre-ville et la montagne. Ses dimensions, similaires à celles du belvédère du mont Royal, ainsi que sa forme, soulignent la relation entre la montagne et le fleuve. L'«Homme» d'Alexander Calder a été relocalisé au milieu de la partie supérieure du belvédère et signale le point d'accueil maritime des Îles. L'arrivée de la navette fluviale depuis le Vieux-Port, qu'on vient de remettre en service, se fait à l'ancien quai, situé plus à l'est du belvédère.

Dans une deuxième phase d'aménagement du belvédère, on profitera de la dénivellation pour construire un bâtiment de services, partiellement dissimulé sous la partie supérieure du belvédère et donnant sur la rive. Ce bâtiment logera un casse-croûte, une aire de repos et des toilettes. Un large escalier, de chaque côté, conduira à la promenade riveraine et au quai de la navette qui sera installé à cet endroit.



Le parterre: Lieu de détente polyvalent, le parterre est le coeur de la pointe de l'île. Il servira principalement à la pratique d'activités extensives (pique-niques, cerf-volants, ballon, etc.).

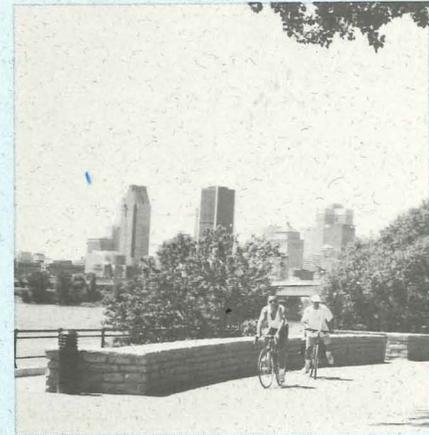
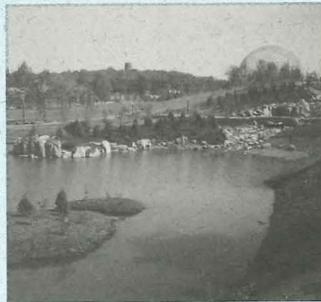
Cette aire gazonnée servira à l'occasion d'amphithéâtre naturel lors des grandes activités de masse (fêtes nationales, concerts en plein air, Fête des neiges, etc.). Cet amphithéâtre de quelque trois hectares de superficie peut accueillir environ 75000 personnes. Un espace est prévu pour l'installation d'une scène temporaire et des infrastructures souterraines permettent d'installer rapidement la scène et ses équipements. Le parterre se veut un espace à caractère naturel, sans siège, scène ou clôture permanents.

Une colline boisée a été créée à proximité du parterre. Le côté adjacent au parterre, gazonné et ensoleillé, donne un panorama unique sur Montréal. En hiver, il est possible d'y pratiquer le toboggan. Près de la colline, un nouvel accès piéton et cycliste depuis le pont de la Concorde mène à un petit belvédère, qui donne sur le lac des Cygnes, et à la sculpture «Le Phare du Cosmos» d'Yves Trudeau, une oeuvre d'Expo 67 récemment restaurée.

Le Lac des Cygnes et sa coulée: Le lac des Cygnes a été créé au moment de l'agrandissement de l'île en 1965. La forme géométrique et l'aspect bétonné du lac ont fait place à un plan d'eau adouci, naturalisé et alimenté par la coulée d'eau provenant de la fontaine de la place d'accueil. Près du belvédère, les cascades marquent une cassure entre les plans d'eau formels en amont, et naturalisés en aval. Ces cascades, ainsi qu'une autre située sur la colline, assurent l'oxygénation et la circulation des eaux lacustres.

Un îlot non accessible aux visiteurs et des zones de hauts-fonds furent créés pour favoriser l'épanouissement de plantes aquatiques qui attireront la faune ailée et terrestre. Les berges du lac présentent un caractère très varié, parfois escarpées et parfois gazonnées (pour les rendre accessibles aux visiteurs).

Le réseau de plans d'eau a été conçu pour permettre le patinage et il sera possible d'offrir des promenades à bord d'embarcations. De même, il sert de réseau de drainage des eaux pluviales, ce qui a permis de réduire l'envergure du système d'égouts.

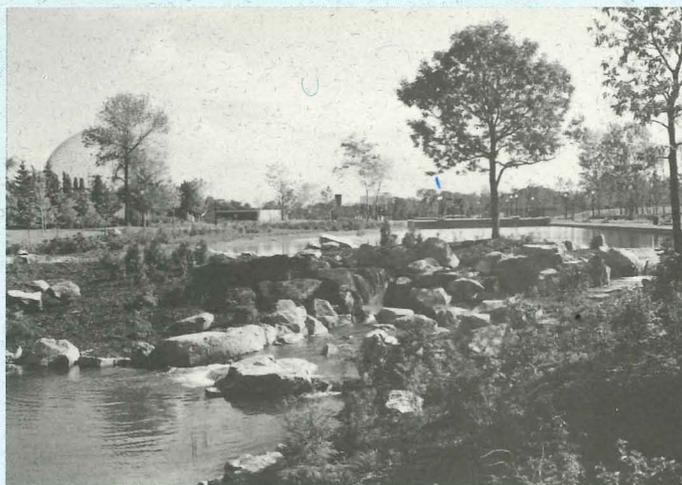


Les berges du fleuve et la promenade riveraine: Les 2,5 km de berges de la pointe ont été redonnés aux promeneurs, en supprimant la circulation automobile sur un côté de l'île et en déplaçant de quelques mètres le chemin situé sur l'autre rive. La promenade riveraine du côté de Montréal est ponctuée par des descentes pour pêcheurs et par cinq petits encorbellements servant d'aires de repos et d'interprétation. La largeur de la promenade riveraine et sa surface en criblure de granit permettent aux piétons et cyclistes de cohabiter.

Les berges ont été complètement naturalisées. Des matelas anti-érosion ont été installés et on a construit des enrochements. La pente de la berge du bout de l'île, qui avait subi les pires dommages d'érosion, a été adoucie. Une nouvelle pointe d'observation y a été aménagée, qui ressemble à la proue d'un navire faisant face au courant du fleuve.

La place des Nations: Située à l'extrémité sud-ouest de l'île, la place des Nations a été le lieu des cérémonies officielles et journées nationales d'Expo 67 ainsi que de nombreux spectacles rock, dans la décennie qui a suivi. La place des Nations a été préservée et recouverte de végétation. La dalle centrale en béton est maintenant gazonnée et des rangées d'arbres ont remplacé les rangées de drapeaux, symbolisant dorénavant la nouvelle vocation écologique des Îles. Les pyramides et les passerelles de bois servent maintenant de vigies sur le fleuve.

La place des Nations est désormais un lieu commémoratif d'Expo 67 où des panneaux d'interprétation, ayant la forme de personnages, rappellent que cet endroit fut un lieu important de rassemblement. La scène et les gradins sont toujours en place, et il sera possible d'y effectuer de l'animation interculturelle, dans l'esprit de sa vocation d'origine. Les pyramides renferment des superficies importantes qui pourraient éventuellement accueillir plusieurs activités.



Approche d'intervention

L'aménagement de ce secteur a permis de mettre en application plusieurs orientations du plan directeur du parc des Îles.

Presque tous les arbres matures ont été préservés, une centaine ont été transplantés. En plus d'améliorer la qualité de l'espace vert, la plantation de plus de 3 000 arbres, 12 000 arbustes, 25 000 vivaces et 20 000 plantes aquatiques contribue à augmenter la biomasse à proximité du centre-ville de Montréal. Seules les bordures de sentiers et les aires d'activités précises (parterre, aires de pique-nique) sont gazonnées; les autres secteurs sont aménagés d'une façon plus naturelle avec une plantation diversifiée d'espèces indigènes, créant ainsi des milieux propices à la venue de la faune.

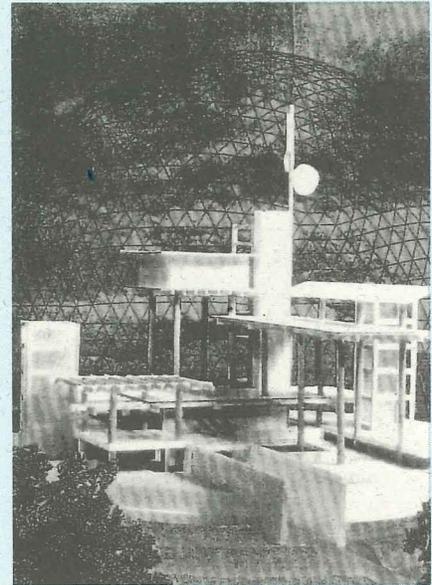
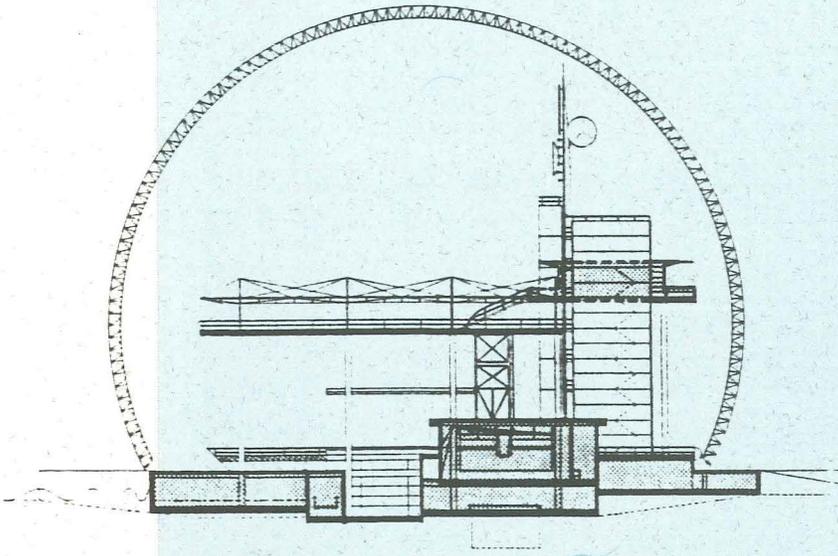
Plusieurs autres gestes soulignent la préoccupation environnementale à la base du développement du site. Ainsi, des pavés provenant du Vieux-Montréal ont été recyclés pour servir de bordures de pierre le long de la promenade principale. Afin de gérer des problèmes environnementaux sur le site même, une petite quantité de terre sera décontaminée à l'aide d'une technologie novatrice utilisant des plantes aquatiques pour enlever les toxines.

D'autre part, le poste d'accueil est chauffé et climatisé avec une géopompe thermique qui effectue des échanges de chaleur avec le sol.

En collaboration avec l'institut Brace de l'Université McGill, un terrain de jeu a été aménagé, permettant aux enfants d'actionner différents types de pompes à eau venant de pays en voie de développement. En plus de s'amuser et de s'arroser, ils apprendront que sur une bonne partie de la planète, il est difficile de s'approvisionner en eau.

Le concept d'aménagement a été réalisé par l'équipe du plan de développement des Îles et les architectes paysagistes du Module des parcs. Ces derniers ont réalisé les plans détaillés et supervisé les travaux avec l'aide du Module du bâtiment, pour les structures, et du Service des travaux publics, pour les infrastructures. La société paramunicipale AMARC agissait comme maître d'oeuvre et a créé une équipe de coordination pour encadrer la démarche de réalisation. Les travaux ont été réalisés entre l'automne 1990 et le printemps 1992, à un coût de 24,7M\$ dont 22,5M\$ proviennent de la subvention fédérale.

Projet 3. La Biosphère



En 1991, le ministère fédéral de l'Environnement s'associait à la Ville de Montréal, afin de transformer l'ancien pavillon américain en Centre de veille à l'environnement.

En axant la thématique de la Biosphère sur l'eau, un élément essentiel à la survie de la planète, le concept veut donner à la fois une perspective globale tout en s'appuyant sur un exemple tout près de nous: le fleuve Saint-Laurent.

La veille, c'est la mise en place d'activités de protection du patrimoine naturel que représente l'eau et le fleuve, auxquels participeront les spécialistes et la population. La Biosphère devient une antenne qui capte, traite et rediffuse les informations et les actions environnementales à l'échelle locale, nationale et internationale.

La veille, c'est aussi l'interprétation des constituants de ce patrimoine naturel par des activités de diffusion interactives: expositions permanentes et temporaires, animation, débats, conférences, ateliers éducatifs, etc.

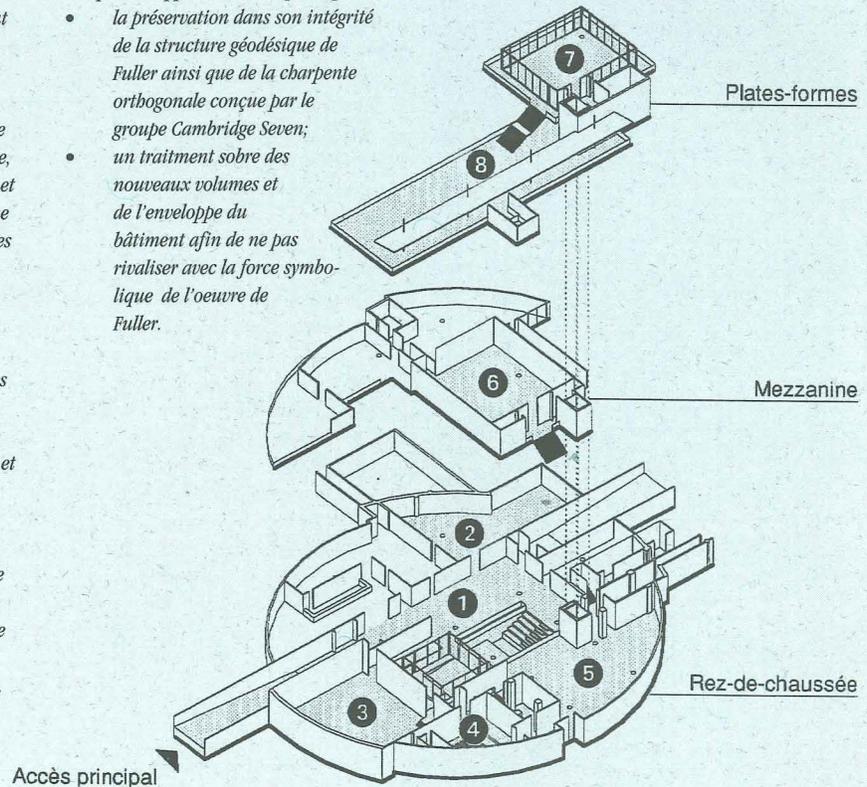
Déjà repère visuel des Îles, la Biosphère deviendra par sa nouvelle vocation la manifestation symbolique de leur mise en valeur, en s'appuyant sur la philosophie de développement durable.

Le dôme géodésique abritera un nouveau bâtiment d'une superficie de 4000 m². Il comprendra, entre autres, un hall d'accueil, un centre de ressource, un amphithéâtre, trois salles consacrées aux expositions permanentes et une aux expositions temporaires.

La nouvelle vocation architecturale de la Biosphère s'appuie sur deux principes:

- la préservation dans son intégrité de la structure géodésique de Fuller ainsi que de la charpente orthogonale conçue par le groupe Cambridge Seven;
- un traitement sobre des nouveaux volumes et de l'enveloppe du bâtiment afin de ne pas rivaliser avec la force symbolique de l'oeuvre de Fuller.

La réalisation de ce projet nécessite un budget de 17,5 M\$, investi par le gouvernement fédéral. La Ville de Montréal est responsable de la maîtrise d'oeuvre du projet et le ministère fédéral de l'Environnement parrainera l'aménagement muséal initial et verra à l'exploitation du centre. L'ouverture de la Biosphère est prévue pour 1994.



Projet 4. Le Casino de Montréal

Le Palais de la Civilisation, qui occupait le bâtiment depuis 1985, cède la place en 1993 au Casino de Montréal, géré par Loto-Québec. Les espaces seront loués par la Ville de Montréal, qui demeurera propriétaire du bâtiment.

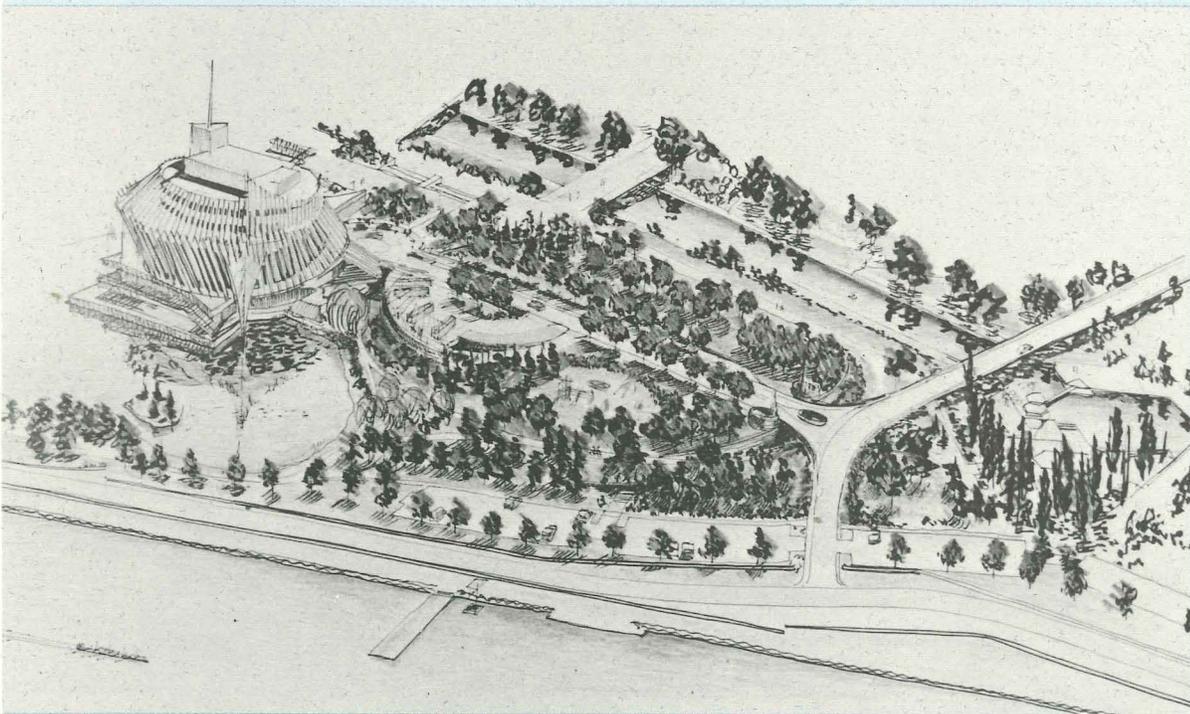
De classe internationale, le Casino occupera dans un premier temps, une superficie de 6000 m² et offrira, 12 mois par année, des facilités de jeu pour environ 1500 personnes. Il comptera des tables de blackjack, de mini-baccara et de roulette ainsi qu'un millier de machines à sous. Des boutiques, des salles de réception et un restaurant gastronomique compléteront ce lieu de divertissement. La clientèle visée est en priorité celle du tourisme d'affaires et de congrès.

Le pavillon de la France a été l'objet, en 1991-1992, de travaux majeurs de restauration notamment au niveau de l'enveloppe extérieure de la structure, afin d'en améliorer le rendement énergétique et pour mettre le bâtiment aux normes des codes de construction. Ces travaux de l'ordre de 8 M\$ ont été défrayés par la Ville de Montréal.

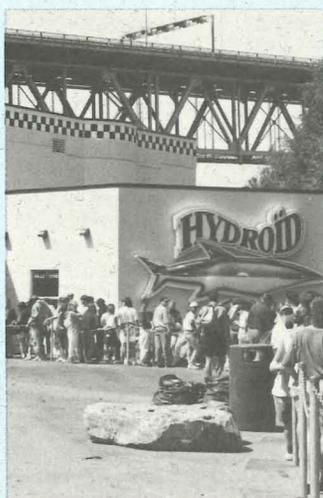
Afin d'offrir un meilleur accès au Casino, la Ville de Montréal a entamé la construction de certaines infrastructures, telles que le prolongement du pont des Îles ainsi que l'aménagement d'une bretelle d'accès menant au débarcadère du Casino et à un nouveau stationnement de 1000 places. Ce stationnement, construit pour l'usage exclusif de la clientèle, comptera 4 étages souterrains. Le toit du stationnement sera intégré au paysage environnant et comportera une plantation importante d'arbres et d'arbustes ainsi qu'une aire de jeu.

Lors du réaménagement du secteur, on procédera également à l'aménagement de sentiers piétonniers menant à la plage et à l'érection d'une structure pour accueillir les birondelles à front blanc ayant élu refuge depuis plusieurs années sur les parois du pavillon de la France. Un nouveau stationnement de surface de 260 places, à l'usage des visiteurs du parc des Îles, sera aménagé à proximité du circuit Gilles-Villeneuve.

La transformation du bâtiment en casino, la construction des infrastructures et les aménagements paysagés totaliseront 67M\$, entièrement défrayés par Loto-Québec. Les travaux extérieurs seront réalisés sous la maîtrise d'oeuvre de la Ville de Montréal et l'aménagement intérieur sera sous la responsabilité de Loto-Québec. Quelque 31 M\$ en équipements de jeux seront investis par la société d'État. L'exploitation du Casino, qui exigera l'embauche de près de 700 personnes, aura un impact économique positif sur la région montréalaise.



Projet 5. La Ronde



À la fin de 1991, l'AMARC a rendu public son plan quinquennal de développement. La société paramunicipale investira 20 M\$ pour des améliorations majeures au pôle au cours des années 1992 à 1996. Celles-ci porteront particulièrement sur l'achat de nouvelles attractions telles que les manèges interactifs de haute technologie, qui lui permettront d'accroître substantiellement l'achalandage annuel du pôle.

En 1992, La Ronde a acquis «Hydroïd 94», un cinéma «simulateur» muni d'un écran géant, à l'intérieur duquel les sièges sont articulés de façon à simuler les actions projetées sur l'écran. D'autres nouveaux manèges seront installés stratégiquement à proximité de l'entrée principale du site, notamment dans les bâtiments de l'Aquarium et du Cirque marin, en vue d'exploiter, éventuellement au moins une partie du parc d'amusement douze mois par année.

La Ronde a aussi modifié la formule de diffusion de sa programmation pyrotechnique (les feux d'artifice sont maintenant présentés uniquement les fins de semaine et la période de présentation des feux se prolongera jusqu'au mois d'août), elle a mis en place une nouvelle formule de tarification (un billet d'admission générale qui permet aux visiteurs de profiter de l'atmosphère du site, et qui donne aussi accès aux «attractions «ouces» telles la grande roue, la spirale, le minirail et le téléphérique) et a augmenté les promotions spéciales. Le résultat à l'été 1992, fut une fréquentation accrue de 30 % (1 500 000 personnes).

Ce succès est survenu en dépit de la chute de la fréquentation et l'augmentation du déficit de l'Aquarium. Au début de 1993, l'Administration municipale a décidé de remplacer les glissoires d'eau par une expansion de La Ronde.

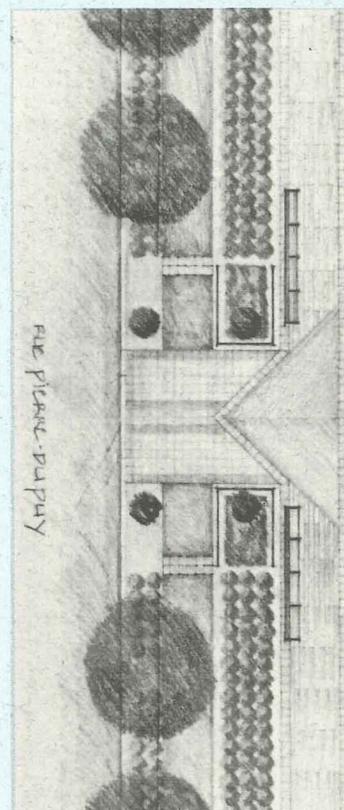
Projet 6. La Cité du Havre

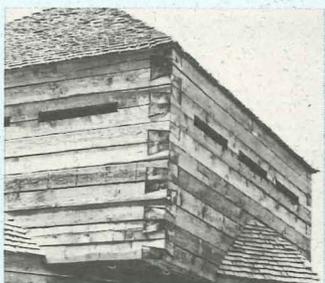
La Cité du Havre sera, dès 1993, réaménagée substantiellement. Ce projet concerne dans un premier temps, le réaménagement de l'avenue Pierre-Dupuy et dans un deuxième temps, l'aménagement d'une esplanade dans l'ancienne emprise de l'Expo-Express. La Cité du Havre retrouvera alors sa vocation d'origine de point d'entrée aux îles.

Dans ce projet, l'emprise de l'avenue Pierre-Dupuy est portée à 13,5 mètres. Une esplanade est prévue du côté nord de la Cité du Havre. Celle-ci comprend deux corridors parallèles dédiés d'une part aux piétons, et d'autre part aux cyclistes. Ces corridors sont physiquement séparés par une bande de plantation.

La voie cyclable (qui sera réalisée dans la première phase d'aménagement en 1993) est séparée de la voie carrossable par une série d'arbres plantés de part et d'autre de l'avenue. La portion de l'avenue faisant face au quai Bickerdike est plantée plus densément de façon à atténuer les effets visuels négatifs des activités portuaires sur les résidents du secteur. À cet effet, un alignement d'arbres du type «colonnaire» est prévu entre les voies piétonne et cyclable.

Un aménagement paysager se poursuivra sur toute la longueur du pont de la Concorde dès que le déversement des neiges usées aura cessé à cet endroit. Quelques aires de repos seront aménagées sur le parcours, notamment dans le coude de l'avenue à la pointe de la Cité du Havre. Un petit belvédère sera aménagé à l'entrée du pont, ainsi qu'une rampe qui permettra aux piétons de rejoindre le parc de la pointe situé en dessous.





Blockhaus

La reconstruction du blockhaus ainsi que la reconstruction du petit belvédère adjacent et l'aménagement paysager du secteur ont été réalisés en 1990. Les travaux réalisés par les Compagnons du Devoir selon les techniques traditionnelles de construction, (pièce sur pièce) ont permis de remplacer cette structure militaire de 1849 qui a été détruite par un incendie en 1965.

Depuis l'été 1991, un aménagement intérieur simule une scène de vie des soldats affectés à la défense de Montréal à l'époque. L'animation du blockhaus est assurée par le musée David M. Stewart.



«Chaînon manquant»

Le lien cyclable entre la voie maritime et l'île Notre-Dame est complété depuis l'été 1990 reliant enfin les réseaux cyclables de Montréal et de la Rive-Sud.



Navette fluviale

Un service de navette fluviale a débuté à l'été 1992 entre le Vieux-Port et l'ancien quai situé sur la berge nord de l'île Sainte-Hélène. Le bateau-passeur a une capacité de 150 passagers et 40 vélos et offre non seulement un moyen d'accès remarquable, notamment depuis le pont supérieur. Le service sera géré par un concessionnaire.



La signalisation

La signalisation routière et piétonne a été modifiée en 1992 en conformité avec les directives émises dans ce plan directeur. En effet, les anciens panneaux ont été repeints et relocalisés.

Un nouveau système de signalisation touristique routière a également été installé en 1992 à travers la ville. Ce système facilitera l'accès au pôle touristique du parc des Îles.

Dans un dossier connexe, un service centralisé de renseignements téléphoniques a été instauré avec le numéro 872-ÎLES.



Dinosaurium

Le pavillon du Québec accueillera dès 1993 une exposition permanente mettant en scène des dinosaures robotisés. Le Dinosaurium comprendra également un restaurant, une boutique et utilisera le théâtre des Îles pour présenter des films documentaires et des conférences.



Les infrastructures

De 1988 à 1992, plusieurs améliorations importantes ont été apportées aux infrastructures sur les Îles, notamment au niveau du réseau d'électricité, à la sous-station électrique sur l'île Notre-Dame et à l'île Sainte-Hélène, ainsi qu'au réseau d'égouts.

Une dernière série de modifications au réseau d'égouts, amorcée en 1992, permettra d'assurer l'étanchéité de l'ensemble du réseau. En même temps, la CUM restaurera l'usine d'épuration «Mare au diable». L'ensemble du nouveau système d'assainissement des eaux usées sur les Îles sera en fonction en 1994.

5.3 La seconde phase de développement (1995+)

Avec l'achèvement de la première phase de développement du parc des Îles, les éléments essentiels du plan directeur seront réalisés. La plus grande partie du site sera aménagée et tous les édifices majeurs auront une vocation. Le développement du parc des Îles se poursuivra après 1994, mais les interventions s'échelonneront, pour la plupart, sur les vingt prochaines années, au rythme des besoins et des ressources financières disponibles.

Parmi celles-ci, les interventions de restauration devront faire en sorte de protéger et de mettre en valeur le milieu naturel, le patrimoine bâti et culturel. Les interventions de consolidation chercheront à améliorer les aménagements et les équipements au moment où ceux-ci ne permettent plus de répondre aux besoins, où des interventions majeures d'entretien sont requises ou s'il s'avère nécessaire d'introduire des services complémentaires pour optimiser l'utilisation des ressources. Finalement, des interventions de développement viseront à créer et à ajouter de nouveaux éléments naturels, culturels, récréatifs, touristiques et bâtis.

Les actions destinées à améliorer le **milieu en général** comprennent, entre autres, les suivantes.

- La promotion du **transport collectif** par la mise en place d'un système de transport collectif adapté à l'environnement du parc des Îles.
- L'achèvement de la **promenade des Îles** par l'aménagement d'une promenade riveraine rejoignant le quai de la navette fluviale, le phare, le fort de l'Île-Sainte-Hélène et La Ronde ainsi que le réaménagement des sentiers sur l'Île Notre-Dame.
- La mise en valeur du **parc Hélène-De Champlain** par la restauration du boisé, la création de sous-bois, la plantation d'arbres, l'élimination des sentiers superflus, l'aménagement d'un accès sécuritaire et d'une plateforme d'observation au sommet de la tour de Lévis ainsi que la restauration du phare de la berge nord de l'Île Sainte-Hélène.
- Le réaménagement des **entrées** par la sécurisation des accès piétonniers et cyclables à l'Île Sainte-Hélène depuis le pont Jacques-Cartier et à l'entrée du pont de la Concorde, par l'aménagement d'une esplanade et d'une piste cyclable sur le pont de la Concorde, et éventuellement par le réaménagement de l'entrée véhiculaire depuis le pont Jacques-Cartier.
- L'amélioration des **services aux visiteurs** par l'implantation d'un réseau de points d'accueil aux entrées du site et de points de services (offrant abris,

téléphones, toilettes et fontaines) à travers le site ainsi que la diversification des services de restauration.

- L'achèvement du réaménagement de **la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène** par la restauration des salles intérieures des pyramides de la place des Nations ainsi que la construction éventuelle de la partie inférieure du belvédère (incorporant un bâtiment de services où seront aménagées des toilettes, une billetterie, une unité de restauration et d'interprétation) et la construction du quai permanent de la navette fluviale au belvédère.
- La réaffectation des **pavillons Chrétien et de la Jamaïque** par la restauration des pavillons afin d'assurer leur maintien en bon état et de faciliter l'attribution de vocations définitives.
- La **naturalisation des berges** par le réaménagement de la berge nord de l'île Sainte-Hélène comprenant la réduction de l'espace de stationnement et la naturalisation du secteur ainsi que la naturalisation des autres berges détériorées autour des deux îles.
- La **réduction des espaces de stationnement** par le réaménagement des terrains de stationnement sur le site pour permettre un aménagement paysager intéressant, et par l'utilisation de grands parcs de stationnements périphériques (tels que les stationnements industriels et commerciaux qui seraient accessibles aux visiteurs des îles en dehors des heures de travail ou de commerce).
- La mise en valeur éventuelle du **Cap-sur-mer** par le prolongement du sentier piétonnier et l'aménagement d'une piste cyclable sur le bord de l'eau jusqu'à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène.
- Le réaménagement du **circuit Gilles-Villeneuve** par l'intégration à l'aménagement paysager des îles (comprenant la possibilité éventuelle de déplacer l'épingle à l'ouest du circuit et le paysagement du secteur en vue d'intégrer des gradins permanents permettant la création d'un amphithéâtre extérieur polyvalent).
- L'implantation à long terme d'un **centre administratif et de services** à l'extrémité est de l'île Notre-Dame qui regroupera l'ensemble des ateliers, entrepôts et services techniques en un seul lieu, ce qui permettra la démolition des hangars et ateliers sous le pont Jacques-Cartier et la récupération de ces espaces pour des fins publiques.
- Ce dernier projet permettra la restructuration éventuelle du **réseau de circulation** par la remise en fonction du pont de l'Expo-Express, le réaménagement du débarcadère de La Ronde et des voies de circulation adjacentes, ce qui permettra la fermeture du chemin McDonald.

Les actions visant la mise en valeur des **pôles d'activité** comprennent:

- La consolidation des activités de **La Ronde** par le développement de nouvelles attractions et, possiblement par son expansion pour créer un parc d'attraction thématique de plus grande envergure.
- La mise en valeur du **fort de l'Île-Sainte-Hélène** par la rénovation des bâtiments, l'implantation d'un centre d'interprétation et d'autres activités si le musée Stewart déménage. Ceci pourrait comprendre, éventuellement, la reconstruction des édifices disparus, tels que les casernes, de manière à reconstituer l'ensemble des installations militaires d'origine.
- La mise en valeur du **pavillon des Baigneurs** par l'implantation de nouvelles activités et l'actualisation de la fonction «baignade», dans un but récréatif et éducatif.
- La valorisation du **centre du Bassin-Olympique** par la construction d'un second étage au bâtiment principal où seront aménagés une salle communautaire polyvalente et un nombre limité d'espaces d'hébergement pour les athlètes.
- La possibilité d'aménager des **pôles d'activité potentiels** par la définition de vocations fortes pour chacun des trois pôles d'activité potentiels, la construction de bâtiments originaux, à la fois adaptés aux vocations des pôles et intégrés à l'environnement naturel des îles.

Conclusion

Les retombées anticipées du développement du parc des Îles sont importantes et variées. Elles sont associées, entre autres, à l'amélioration de la qualité du milieu urbain et de la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises. La visibilité et la symbolique de ce prestigieux projet généreront des impacts hautement positifs sur l'ensemble des secteurs avoisinants, particulièrement le Vieux-Montréal et le centre-ville, et projeteront le parc des Îles sur les scènes nationale et internationale.

La création du plus grand parc de la Ville de Montréal et le développement de l'ensemble des activités collectives qu'on y trouvera répondront aux besoins récréatifs des citoyens de l'ensemble de la région métropolitaine et contribueront ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de ces résidents.

Le développement du parc des Îles aura aussi un impact économique positif pour l'ensemble de la région, attribuable aux impacts directs et indirects reliés à la mise en oeuvre des projets, à la croissance des équipements collectifs qui y sont présents et à la consolidation des infrastructures touristiques montréalaises qui générera des retombées secondaires attribuables à l'augmentation de la fréquentation des Îles (ex.: les dépenses relatives au gîte et à la consommation de repas des touristes). En effet, en 1992, la fréquentation du site a déjà augmenté de trois à quatre millions de personnes; quand le Casino, le Dinosaurium et la Biosphère seront en pleine exploitation, elle pourrait s'élever à cinq ou six millions de personnes.

Même si des contraintes fonctionnelles, temporelles et budgétaires entraîneront quelques modifications au projet de mise en valeur afin d'en améliorer et d'en compléter les concepts, ce plan directeur offre une vision et une toile de fond qui permettront de guider le développement du parc des Îles pour les décennies à venir. Le programme d'intervention retenu permettra à ce précieux site que composent les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, de s'épanouir selon son plein potentiel.

Liste des encadrés

<i>Démarche de planification et de consultation</i>	
<i>Dates importantes</i>	5
<i>Un exploit</i>	7
<i>L'eau - élément intégrateur du développement du parc des îles</i>	21
<i>Les secteurs d'intérêt de l'espace vert et bleu</i>	32-33
<i>Les pôles d'activité</i>	36-39
<i>Critères d'aménagement et de gestion en fonction</i>	
<i>du développement durable</i>	43
<i>Les trames vertes et bleues</i>	46
<i>Les milieux végétaux</i>	47
<i>Le réseau des sentiers</i>	48
<i>Le mobilier de l'espace vert et bleu</i>	49
<i>Les plus importantes constructions actuelles</i>	51-53
<i>Les oeuvres d'art public existantes</i>	55
<i>Les principaux thèmes d'interprétation</i>	59
<i>Les modes d'accès aux îles</i>	62
<i>La mobilité sur les îles</i>	63
<i>Points d'accueil et de services</i>	65
<i>Les services alimentaires</i>	66
<i>La signalisation</i>	67
<i>Les infrastructures</i>	69
<i>Projet 1. La plage des îles</i>	75
<i>Projet 2. La pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène</i>	76-79
<i>Projet 3. La Biosphère</i>	80
<i>Projet 4. Le Casino de Montréal</i>	81
<i>Projet 5. La Ronde</i>	82
<i>Projet 6. La Cité du Havre</i>	82
<i>Projets prioritaires divers</i>	83

Liste des documents produits par le Plan de développement des Îles (par ordre chronologique)

Ces documents sont disponibles pour fin de consultation à la Bibliothèque centrale municipale, 1210, rue Sherbrooke Est.

Rapports généraux

1-État de la question, Plan de développement des îles, octobre 1988, 24 pages (aussi disponible en anglais sous le titre *Background and Issues*)

2- Tables rondes 1988 - synthèse et comptes rendus, Groupe d'intervention urbaine de Montréal, décembre 1988, 31 pages
Annexe 1 - Verbatim 53 pages

3- Appel d'idées - synthèse et analyse, Groupe d'intervention urbaine de Montréal, janvier 1989, 23 pages

4-Faits saillants, planification - Phase I, Plan de développement des îles, mai 1989, 38 pages

5- Orientations préliminaires générales -, juin 1989, Plan de développement des îles

6- Grandes orientations et plan d'action, adopté par le Comité exécutif le 17 janvier 1990, 60 pages

7- Bibliographie des documents pertinents, Plan de développement des îles

Rapport d'études

8- Profil des usagers, Étude no I, Sécor, décembre 1988, 16 pages
Annexe 1 - Tableau des résultats, 67 pages
Annexe 2 - Questionnaires, 11 pages

9- Rôle en fonction de la clientèle montréalaise, Étude no II, Sodem, décembre 1988, 28 pages
Annexe 1 - Entrevues avec des gestionnaires et des représentants d'organismes, 22 pages
Annexe 2 - Sondages, 17 pages
Annexe 3 - Rencontres de discussion, 9 pages

10- Rôle en fonction de la clientèle touristique, Étude no III, Laventhol & Horwath, décembre 1988, 71 pages
Annexe 1 - Profil touristique de Montréal, 35 pages
Annexe 2 - Évolution du tourisme en Amérique du nord, 114 pages
Annexe 3 - Les attitudes des experts touristiques nord-américains, 68 pages

11- Accessibilité, Étude no V, Lemieux, Roy & Associés, décembre 1988, 41 pages

12- Comportement récréotouristique, Études nos VI-VII, Satour, décembre 1988, 9 pages
Annexe 1 - Méthodes et techniques de recherche
Annexe 2 - Rapport détaillé

13- Fréquentation actuelle, Étude no VIII, Sécor, décembre 1988, 10 pages

14- Analyse du site, Étude no IV, Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire, Ville de Montréal, janvier 1989, 52 pages

15- Expériences similaires dans d'autres villes, Étude no IX, Centre d'études du tourisme, janvier 1989, 33 pages

16- Historique des îles, Étude no X, Paul Leduc, janvier 1989, 25 pages

17- Analyse critique de l'aménagement, Michael Hough, D.W. Grabam, Peter Jacobs, janvier 1989, 16 pages

18- Orientations générales préliminaires, Document de concertation, juin 1989, 28 pages

19- Études d'opportunités, Les projets du Village de la garnison, du Centre d'interprétation de l'eau et du Centre de contacts physiques avec l'eau. Sodem - Sécor, septembre 1989, 59 pages

20- Gestion des îles, Sodem-Sécor, septembre 1989, 27 pages

21- Thématique, Sodem-Sécor, septembre 1989, 38 pages

22- Activités et équipements, Sodem-Sécor, septembre 1989, 52 pages

23- Accès et déplacements, Sodem-Sécor, septembre 1989, 38 pages

24- Forum 1989 - Synthèse et comptes rendus, Plan de développement des îles, septembre 1989, 15 pages

25- Relations avec d'autres projets riverains en Amérique du Nord, The Waterfront Center, décembre 1989, 30 pages

26- Le contexte urbain, Service de l'habitation et du développement urbain - Module du plan d'urbanisme, étude no XI, décembre 1989, 14 pages

27- Aménagement des berges, Friedrich Oebmichen, février 1990, 23 pages

28- Services alimentaires, Laventhol & Horwath, mars 1990, 27 pages

29- Plan de transport, Deluc, juin 1990, 51 pages
Annexe 1 - Évaluation de la demande de transport
Annexe 2 - Évaluation des hypothèses de réseaux

30- La partie ouest de l'île Sainte-Hélène, juillet 1990, 48 pages + annexe

31- Quai d'accostage pour navettes fluviales, Sodem, août 1990, 17 pages

32- Critères d'aménagement visant le développement durable, Hough, Stansbury, Woodland Limited, août 1990, 29 pages

33- Place des Nations - structure, Rapport d'expertise sur l'état de conservation, Martoni, Cyr et associés inc., septembre 1990, 36 pages

34- Développement durable, Entreprise de demain, septembre 1990, 33 pages
Annexe 1 - Note sur le développement durable
Annexe 2 - Témoignages
Annexe 3 - L'eau - Des composantes thématiques

Annexe 4 - La nouvelle économie

Annexe 5 - Organismes non gouvernementaux pressentis

Annexe 6 - Grille de lecture et d'analyse

Annexe 7 - La gestion de la qualité

35- Biosphère - structures intérieures, Rapport d'expertise sur l'état de conservation, Martoni, Cyr et associés inc., septembre 1990, 32 pages

36- Biosphère - Historique, Claire Poitras, septembre 1990, 43 pages

37- Pavillon d'accueil du belvédère - Programme fonctionnel, Municonsult, janvier 1991, 87 pages

38- Biosphère - Centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent, de l'eau et de l'environnement, Dossier de mise en situation, janvier 1991, 30 pages

39- Amphithéâtre du parc des Îles - Concept scénographique et spécifications techniques, Scéno Plus inc., mars 1991, 18 pages

40- Plan d'interprétation du parc des Îles, Métamorphoses Claude Benoit inc., juillet 1991, 49 pages

41- Commémoration d'Expo 67, Cénacle, janvier 1992, 40 pages

42- Analyse du cadre bâti, Georges Ramses, août 1992, 18 pages

Liste des participants

Le plan directeur de mise en valeur et de développement des Îles a été élaboré par une équipe spéciale qui relève du Secrétariat général de la Ville de Montréal.

Direction: Jean Émond (directeur - Ville de Montréal)

Coordination: Mark London (conseiller technique - urbanisme)

Planification: Lucie Bédard, François Cadotte, Laurent Comtois, Vincent Dumais, Stéphan Leclerc (préposés à la planification) Robert Desjardins (architecte paysagiste - SLPDC) et Georges Ramses (stagiaire)

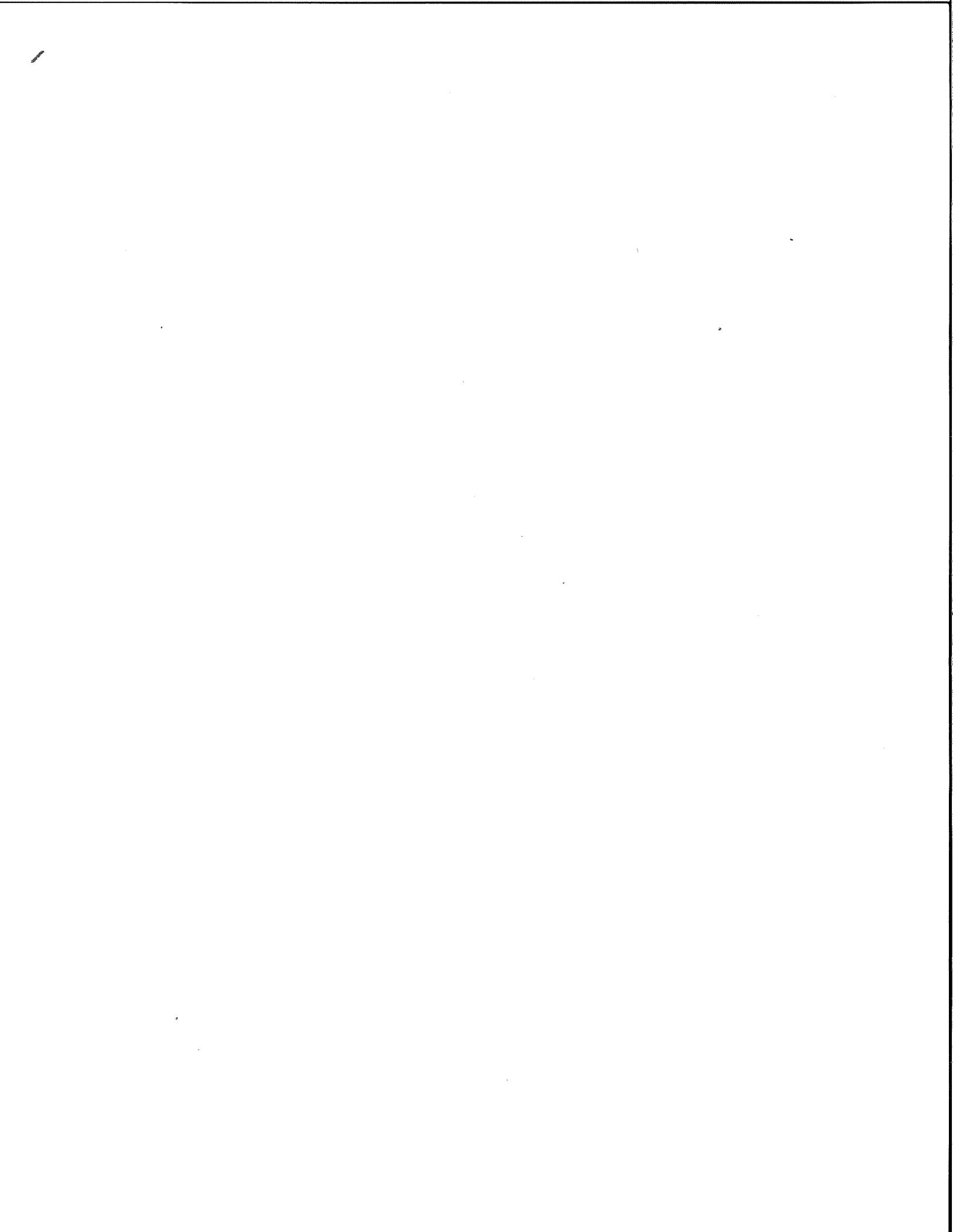
Administration: Denise Dulac (adjointe administrative) Lucie Bacon et Gisèle Caron (secrétaires)

Ce document découle d'un Énoncé d'orientations auquel ont participé les Comités de travail et d'orientation en 1989. Les titres de ces personnes correspondent au poste qu'elles occupaient au moment de leur participation aux différents comités.

Membres des Comités de travail et d'orientation: Pierre Bourque (assistant-directeur - SLPDC), Marc Campagna (directeur général - SIND), Claude Deschambault (directeur adjoint - AMARC), Michèle Jodoin (assistante-directrice - SHDU), Roger Gratton (surintendant - SHDU), Pierre Labrie (assistant-directeur - CIDEM), Gilles Morel (commissaire principal - CIDE), Michel Petit (directeur général - SOPAC)

Membres du Comité d'orientation: Yves Beauregard (professeur, Sciences du loisir, Université du Québec à Trois-Rivières), Bruce Bolton (directeur, Musée David M. Stewart), Peter Jacobs (professeur, École d'architecture de paysage, Université de Montréal), Jean Pelletier (directeur général, Centre d'études du tourisme)

Conception générale de l'aménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène (1990): Robert Desjardins (architecte paysagiste, SLPDC) et Mark London (coordonnateur, plan des Îles) aidé par Malaka Ackaoui et Sonya Thompson (architectes paysagistes), Gilles Grégoire et Marie-Claude Jutras (agents techniques). **Comité-conseil pour le design:** André Barabé (récréologue - Université du Québec à Trois-Rivières), Peter Jacobs (architecte paysagiste - Université de Montréal), Ron Williams (architecte paysagiste - Williams, Asselin, Ackaoui), Michael Hough (architecte paysagiste - Hough Stansbury Woodland, Toronto), Robert Hanna (architecte paysagiste - Hanna/Olin Ltd, Philadelphie)



Dépôt légal

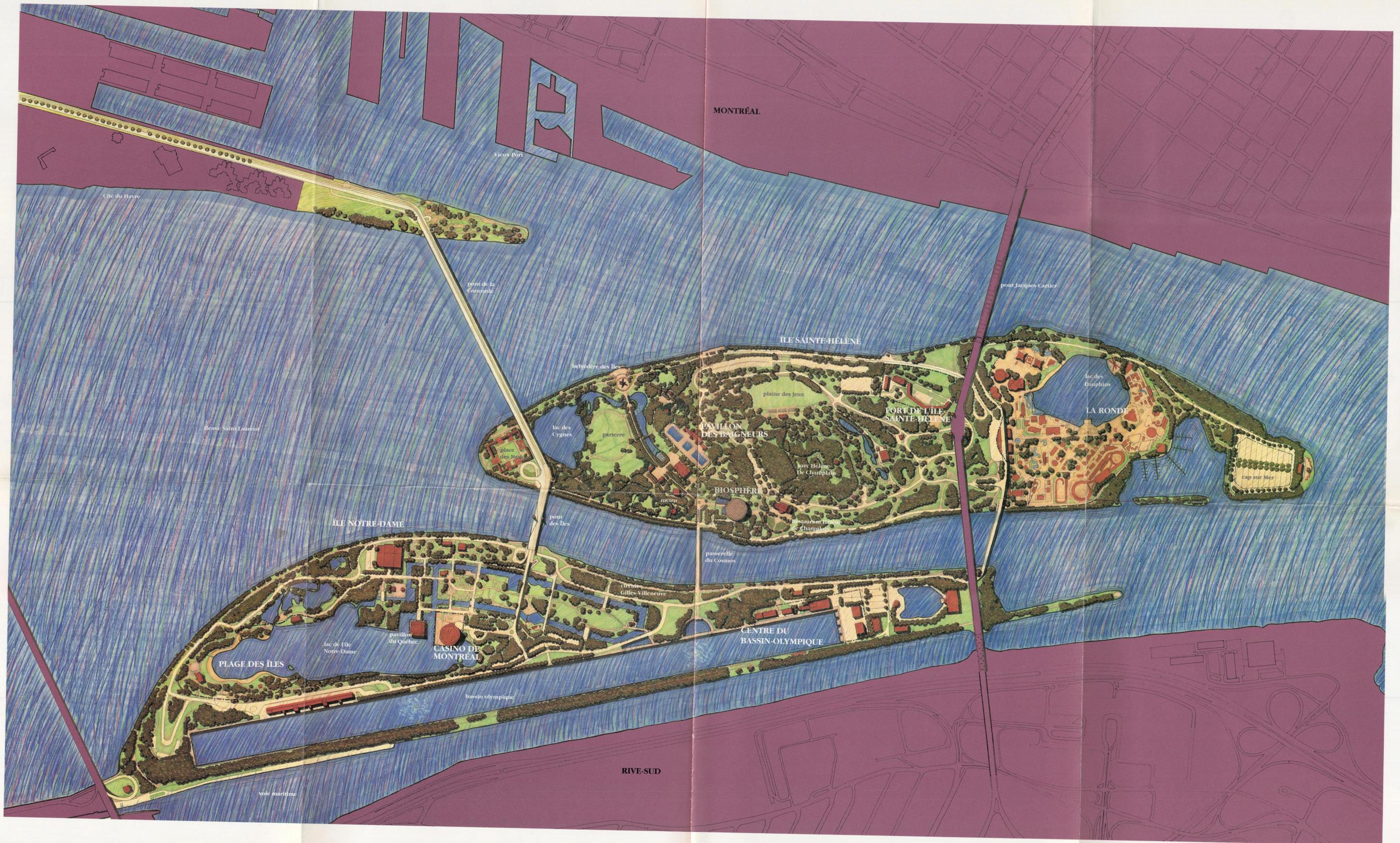
2^e trimestre 1993

ISBN 2-89417-372-5

Papier recyclé ♻️



Ville de Montréal



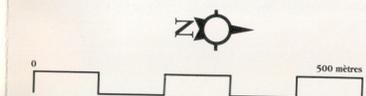
*Plan directeur de mise en valeur et de développement du **parc des Îles***

L'ancien site d'Expo 67 et de Terre des Hommes se refait une beauté. Le parc des Îles, nouveau nom donné à l'ensemble formé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, devient un grand parc animé, à caractère naturel, le plus grand de la ville de Montréal.

On pourra s'y reposer, s'y amuser, prendre rendez-vous avec le passé, se baigner à la plage, jouer à la roulette, ou même y vivre des sensations fortes dans les manèges les plus enlevants. Le tout, dans un cadre de verdure au beau milieu du fleuve.

Ce plan montre les îles telles qu'elles apparaîtraient une fois complétée la deuxième phase de mise en oeuvre du plan directeur.

This document is available in English.

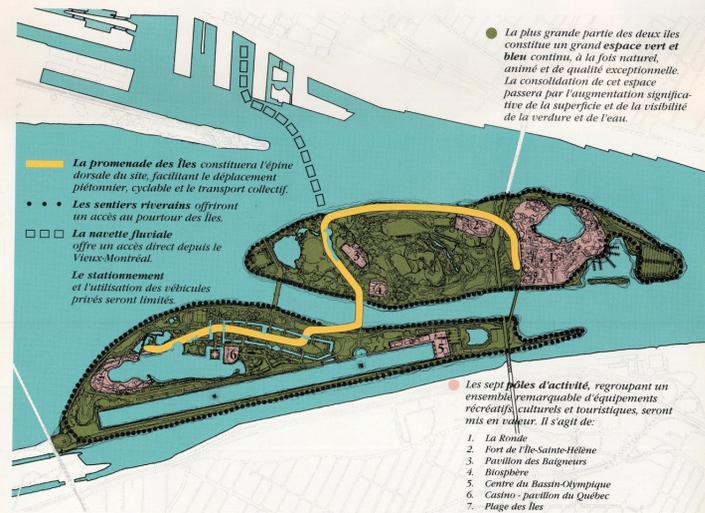


Parc des Îles de Montréal

Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles



Parc des Îles de Montréal



La montagne et le fleuve... géographiquement et symboliquement, définissent Montréal. Vers la fin du siècle dernier, la Ville de Montréal décidait de préserver une partie importante du mont Royal pour créer un des grands parcs urbains d'Amérique. De façon similaire, la Ville est en train de créer sur le fleuve un lieu tout aussi prestigieux et significatif: le parc des Îles.

Formé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, le parc des Îles couvre 268 hectares et constitue le plus grand parc de la ville de Montréal. Situé près du cœur de la métropole et desservi par le métro, il offre toute une brochette d'activités récréatives et touristiques ainsi qu'un contact privilégié avec le fleuve et une vue imprenable sur la ville.



Ville de Montréal

Pour beaucoup de gens, les Îles représentaient avant tout le site d'Expo 67, cet événement grandiose qui entraîna l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène et la création de l'île Notre-Dame. Durant la période qui suivit la fermeture de Terre des Hommes, l'exposition permanente qui prit la relève de l'Expo, les Îles se trouvaient morcelées, tel un casse-tête dont les éléments n'entretenaient que peu de lien entre eux.

Des îles qui voguaient à la dérive

Certaines interventions ponctuelles, réalisées au cours des années, avaient certes apporté des améliorations, mais celles-ci n'avaient pas réussi à faire des îles un lieu unifié, cohérent et à la mesure de son immense potentiel. Bref, les Îles voguaient à la dérive... au gré des différents projets qui se succédaient sans vision d'ensemble. Même si certains secteurs s'avéraient magnifiques, d'autres étaient mal aménagés, voire abandonnés. La pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, en particulier, était restée en friche pendant des années. Quant aux rives, les promeneurs n'y avaient pas accès, ou si peu, l'automobile y prenant toute la place.

En 1988, l'Administration municipale mettait sur pied une équipe chargée d'étudier les options de mise en valeur du site. Le public fut consulté sur sa vision de l'avenir des îles et une série d'études fut réalisée pour évaluer leur potentiel de développement. Ces démarches ont conduit à la publication, en juin 1993, du «Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles», dont le texte qui suit en résume les grandes lignes.



L'espace vert et bleu sera l'objet d'un programme intensif de naturalisation des berges et de paysage-ment des secteurs créés de main d'homme, ainsi que de la restauration du secteur boisé original de l'île Sainte-Hélène.

L'espace vert et bleu: un contact privilégié avec la nature et le fleuve

L'espace vert et bleu, c'est l'élément unificateur du parc des Îles. Composé principalement de lieux paysagers et de plans d'eau, il s'agit de l'espace compris hors des pôles d'activité. Considéré d'abord comme un espace libre favorisant le contact avec la nature et le fleuve, l'espace vert et bleu contribuera également, par la qualité de son aménagement, au développement harmonieux des pôles d'activité.

La vocation principale de l'espace vert et bleu est la récréation. Progressivement, des lieux polyvalents d'activités seront créés, un réseau d'accueil sera mis en place, de nombreux sentiers seront aménagés, des équipements d'animation seront implantés. Ces interventions, dont plusieurs sont déjà réalisées, seront soutenues par un programme d'animation et d'interprétation, permettant ainsi aux visiteurs de vivre une expérience récréative exceptionnelle.

On augmentera significativement la superficie de l'espace vert et ce, au détriment de l'asphalte, du béton et d'autres surfaces minérales. Un programme de plantation massive d'arbres et d'autres végétaux renforcera le caractère naturel du parc des Îles. L'accès au pourtour des îles sera préservé et les points d'accès à l'eau, particulièrement au fleuve, multipliés.

Le choix des matériaux d'aménagement et l'utilisation de technologies appropriées renforceront l'aspect naturel du site. Les bancs, les lampadaires, les corbeilles à papier, les clôtures, les panneaux de signalisation et les abrisbus à l'intérieur de l'espace vert et bleu seront uniformisés.

Le plan directeur du parc des Îles vise à unifier les différents attraits des Îles, afin de créer un ensemble cohérent, à caractère naturel, tout en consolidant les équipements récréatifs et touristiques qui s'y trouvent. La vocation des lieux sera celle d'un grand parc urbain animé.

Des îles enchanteresses

Aménagé avec soin, le parc des Îles présentera un environnement de grande qualité. Plus que jamais, ce haut lieu du patrimoine national offrira une large gamme d'activités récréatives et culturelles dignes d'une grande métropole. Il deviendra la plaque tournante de l'ensemble du réseau des espaces verts et bleus des deux rives du fleuve et un site majeur de destination durant les quatre saisons.

De plus en plus, on y viendra non seulement pour assister à des événements ponctuels, mais aussi pour l'ambiance et la qualité de l'aménagement, comme on le fait d'ailleurs pour le parc du Mont-Royal.

L'usage du transport collectif sera favorisé grâce à l'instauration de nouveaux moyens d'accès aux îles et de déplacement entre les pôles d'activité, sur l'eau et la terre ferme, notamment une navette fluviale reliant le Vieux-Port et les Îles. Le lieu sera aménagé avant tout pour les piétons et les cyclistes; la circulation automobile y sera restreinte et le nombre de places de stationnement sera graduellement diminué.

Le plan directeur, dont la mise en oeuvre est déjà amorcée, prévoit que le parc sera composé de deux éléments distincts:

- un grand espace vert et bleu continu à la fois naturel, animé et de grande qualité sur l'ensemble des deux îles;
- un ensemble remarquable d'équipements récréatifs et culturels concentrés dans des pôles d'activité bien délimités dans l'espace.

Les équipements récréatifs, touristiques et culturels du parc des Îles représentent des attraits majeurs et uniques dont certains comptent parmi les plus importants du Québec. Ces attraits se trouvent regroupés à l'intérieur de sept pôles d'activité distribués sur l'ensemble du site: La Ronde, le Casino de Montréal, le fort de l'Île-Sainte-Hélène, la Biosphère, le pavillon des Baigneurs, le Centre du Bassin-Olympique et la plage des Îles.

Les pôles d'activité: des équipements récréatifs et touristiques uniques

Le parc des Îles se distingue des autres parcs montréalais, d'abord par sa relation particulière avec le fleuve mais aussi par sa composition même, construite autour d'un ensemble d'équipements collectifs d'envergure.

Ces pôles d'activité supporteront une variété d'activités récréatives, touristiques et culturelles qui serviront de moteurs d'achalandage sur le site pendant les quatre saisons et contribueront à renouveler continuellement son potentiel attractif. Chaque pôle s'appropriera une vocation unique et présentera une image et un caractère bien campés. Le choix de leur vocation respective devra permettre d'offrir sur le site un éventail d'activités.

Les sept pôles sont:

- La Ronde: pôle d'amusement;
- le fort de l'Île-Sainte-Hélène: pôle culturel et d'interprétation du patrimoine;
- le pavillon des Baigneurs: pôle récréatif;
- la Biosphère: pôle d'interprétation;
- le Centre du Bassin-Olympique: pôle sportif et communautaire;
- le Casino de Montréal et le pavillon du Québec: pôle récréatif;
- la plage des Îles: pôle récréatif de plein air.

L'eau sera l'élément intégrant premier de la mise en valeur du parc des Îles. Ce dernier constituera également un lieu privilégié d'application, de démonstration et de sensibilisation du public aux principes de développement durable. Ainsi, ce site hérité d'Expo 67 redeviendra à l'avant-garde de l'expression des grandes préoccupations universelles.



L'eau et l'environnement: les deux éléments clés du développement du parc des Îles

Le parc des Îles offre un contact privilégié avec l'eau. Le site incorpore des lacs, des canaux et d'autres plans d'eau, permettant ainsi la tenue de nombreuses activités reliées à l'eau. Localisé au cœur d'un réseau nautique majeur et à l'entrée de la voie maritime, il profite d'une situation unique pour observer, connaître et apprécier les qualités du fleuve et pour sensibiliser le public au rôle important de l'eau dans l'environnement.

L'eau sera exploitée de diverses façons et pourrait devenir l'image promotionnelle du parc des Îles:

- par des aménagements particuliers, tels que des sentiers riverains, des fontaines et des plans d'eau;
- par la variété des activités reliées à l'eau proposées tout au long de l'année: baignade, activités nautiques, patinage, ski de fond, pêche, etc.;
- par des projets de démonstration et des activités didactiques reliés à l'eau et à l'environnement.

Malgré son caractère naturel, le parc des Îles constitue un lieu urbain complexe, sujet à de nombreuses interventions externes. Isolé, bien délimité, le site profite d'une grande visibilité sur la scène montréalaise et forme un écosystème en soi, ce qui le rend apte à devenir un modèle d'application de développement durable. Pour atteindre cet objectif, le plan directeur propose d'adopter des pratiques d'aménagement et de gestion écologiques, telles que:

- effectuer des plantations importantes afin d'augmenter la biomasse près du centre-ville;
- favoriser la création d'écosystèmes naturels et diversifiés;
- privilégier la conservation de l'eau et de l'énergie;
- mettre en place un programme de gestion intégrée des déchets;
- mettre sur pied des projets de démonstration ainsi qu'un programme d'interprétation.

À court terme, l'objectif principal était de permettre aux citoyens de Montréal de se réapproprier l'ensemble des îles et d'en faire un des lieux de célébration du 350^e anniversaire de la fondation de la ville. Sept interventions prioritaires, déjà réalisées en bonne partie, s'inscrivent dans la première phase de mise en oeuvre du plan, afin de consacrer la nouvelle identité des îles, de les unifier en un milieu agréable et recherché, et de créer le cadre essentiel pour en catalyser le développement subséquent.

1. La création d'une plage publique et la consolidation du centre des activités nautiques.
2. Le réaménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène comme espace vert.
3. La réaffectation de la Biosphère en centre de veille environnementale.
4. La transformation du pavillon de la France en casino.
5. La consolidation de La Ronde par le développement de nouvelles attractions.
6. La mise en valeur de la Cité du Havre par le réaménagement de l'avenue Pierre-Dupuy.
7. La réalisation d'une série d'autres projets prioritaires, tels que la navette fluviale, l'aménagement d'un lien cyclable entre l'île Notre-Dame et la piste cyclable de la voie maritime.

Avec l'achèvement de la première phase de développement du parc des Îles, la plus grande partie du site sera aménagée et tous les édifices majeurs auront une vocation. Le développement du parc des Îles se poursuivra après 1994, mais les interventions s'échelonneront, pour la plupart, sur les vingt prochaines années, au rythme des besoins et des ressources financières disponibles et selon une stratégie de mise en oeuvre progressive.

De 1988 à 1994, près de 200 millions de dollars auront déjà été investis dans la mise en valeur du parc des Îles. Devant l'ampleur du défi, toutefois, la mise en oeuvre de l'ensemble des objectifs du plan directeur constituera probablement l'oeuvre d'une génération.

Une stratégie de mise en oeuvre progressive

